

Photo Géoscan : Fonds tourbeux de la Pradotte

Validé en comité de pilotage le 15/11/05

SOMMAIRE

| | | |
|----|---|----|
| | Introduction | 1 |
| I. | CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU SITE NATURA 2000 | 6 |
| 1- | Intérêt naturaliste | 6 |
| | 1.1- Composition du site | 6 |
| | 1.2- Type d'habitats présents | 6 |
| | 1.3- Espèces présentes | 6 |
| 2- | Cadre administratif et territorial | 7 |
| | 2.1- Données démographiques communales | 7 |
| | 2.2- Dynamiques territoriales | |
| 3- | Cadre géophysique | 9 |
| | 3.1- Situation géographique | 9 |
| | 3.2- Caractéristiques physiques | 9 |
| | 3.3- Climat | 11 |
| | 3.4- Réseau hydrographique | 11 |
| 4- | Etude du paysage | 12 |
| | 4.1- Définition | 12 |
| | 4.2- Valeur paysagère | 12 |
| | 4.3- Grandes entités paysagères | 12 |
| | 4.4- Identification des unités de paysage | 13 |
| | 4.5- Dynamique et synthèse de l'évolution paysagère | 13 |
| 5- | Individualisation des unités alvéolaires | 14 |
| | 5.1- Bassin versant de la Corrèze | 14 |
| | 5.2- Bassin versant de la Dadalouze | 14 |
| II | PATRIMOINE NATUREL | 15 |
| 1- | Habitats inscrits à l'annexe n°1 de la directive habitat | 15 |
| | 1.1- Liste des habitats | 15 |
| | 1.2- Définitions préliminaires | 18 |
| 2- | Description des habitats | 19 |
| | 2.1- Tourbières hautes actives | 19 |
| | 2.2- Tourbières hautes dégradées (encore susceptibles de restauration) | 20 |
| | 2.3- Tourbières de transition et tremblants | 21 |
| | 2.4- Dépressions sur substrat tourbeux | 22 |
| | 2.5- Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes à végétation des Littorelletea-uniflorae et/ou Isoeto-nanojuncetea..... | 23 |
| | 2.6- Formations herbeuses à <i>Nardus stricta</i> | 24 |
| | 2.7- Prairies acidiphiles à Molinie | 25 |
| | 2.8- Landes humides | 26 |
| | 2.9- Landes sèches | 27 |

| | | |
|-----|---|--|
| 3- | Espèces végétales et patrimoniales signalées et rencontrées sur le site | 28 |
| 4- | Espèces animales d'intérêt communautaire signalées et rencontrées sur le site | 30 |
| 5- | Description des territoires connexes proposés à l'extension du site Natura 5.1- Caractéristiques générales des territoires connexes proposés à l'extension 5.2- Caractéristiques naturalistes des territoires connexes proposés à l'extension | 36 36 36 |
| III | DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE | 39 |
| 1- | Statut de la propriété et typologie des espaces pâturés 1.1- Statut de la propriété 1.2- Caractéristiques des espaces pâturés avec mise sous SIG | 39 39 39 |
| 2- | Activité agricole 2.1- Situation générale de l'agriculture dans le périmètre Natura 2000 2.2- Evolution du nombre des exploitations 2.3- Evolution quantitative des cheptels ovin et bovin 2.4- Présence agricole et pression pastorale par unités alvéolaires 2.5- Présence agricole et pression pastorale par commune 2.6- Evolution et pratiques agricoles actuelles 2.7- Schéma du degré de valorisation des milieux selon le type d'élevage extensif | 46 46 47 48 50 53 54 56 |
| 3- | Activité forestière 3.1- Effet tempête et interface forêts / Natura 3.2- Gestion et statut des forêts publiques 3.3- Application de la loi forestière 3.4 - Pratiques forestières et facteurs d'évolution | 57 57 57 59 59 |
| 4- | Tourisme 4.1- Pratique de l'écotourisme 4.2- Profil des randonneurs 4.3- Types de sentiers 4.4- Campings | 60 60 60 62 62 |
| 5- | Chasse et pêche 5.1- La pêche 5.1- La chasse | 63 63 63 |
| IV | CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC ET ENJEUX | 65 |
| V | OUTILS DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL | 66 |
| 1- | Outils réglementaires : la loi sur l'eau | 66 |
| 2- | Stratégies de gestion 2.1- Approche individuelle 2.2- Approche collective 2.3- Autres approches | 66 66 66 66 |
| 3- | Outils contractuels | 67 |

| | | |
|------------|--|-----|
| VI | ACTEURS DE LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL | 69 |
| 1- | Exploitants agricoles actifs sur le site | 69 |
| 2- | ONF | 69 |
| 3- | Le CREN Limousin | 69 |
| 4- | PNR de Millevaches | 70 |
| | | |
| VII | ENJEUX ET OBJECTIFS DE GESTION | 72 |
| 1- | Enjeux de gestion | 72 |
| 2- | Objectifs de gestion | 72 |
| 3- | Synthèse des enjeux, objectifs et actions | 73 |
| | | |
| VIII | PROPOSITIONS D' ACTIONS | 74 |
| | <u>Avant-propos :</u> | 74 |
| | Extension du périmètre du site NATURA 2000 | |
| Fiche n°1 | Restauration hydraulique de la tourbière | 75 |
| Fiche n°2 | Restauration des landes humides et tourbeuses et des prairies humides | 77 |
| Fiche n°3 | Restauration des habitats tourbeux pionniers | 80 |
| Fiche n°4 | Restauration des landes sèches | 82 |
| Fiche n°5 | Entretien des tourbières, landes humides et tourbeuses et des prairies humides | 86 |
| Fiche n°6 | Entretien des landes sèches, pelouses à nard et formations à genévrier | 89 |
| Fiche n°7 | Réalisation de gouilles | 92 |
| Fiche n°8 | Création ou rétablissement de clairières ou de landes | 95 |
| Fiche n°9 | Limitation de l'apport d'intrants sur les prairies temporaires | 97 |
| Fiche n°10 | Développement de la communication autour du site NATURA 2000. Sensibilisation et animation du document d'objectifs | 98 |
| Fiche n°11 | Réalisation d'un suivi scientifique se rapportant à l'évolution des secteurs couverts par des mesures de gestion | 99 |
| Fiche n°12 | Promotion de la maîtrise foncière ou d'usage des secteurs délaissés remarquables | 101 |
| Fiche n°13 | Installation d'un berger itinérant | 102 |

TABLE DES CARTES

- Carte n°1 : *Individualisation des tourbières et fonds tourbeux par unités alvéolaires.....*
- Carte n°2 : Localisation des tourbières de Bonnefond**
- Carte n°3 : *Cadre administratif et territorial*
- Carte n°4 : Modèle Numérique de Terrain**
- Carte n°5a : *Carte des habitats et des alvéoles proposées à l'extension*
- Carte n°5b : *Carte des espèces patrimoniales*
- Carte n°6 : Statut de la propriété au sein du périmètre Natura 2000
- Carte n°7 : *Parcelles pâturées par exploitation : cartes : 7a, 7b, 6c, 7d, 7e, 7f ;*
- Carte n 8 : Forêts publiques gérées par l'ONF**
- Carte n 9 : Chemins de randonnée (GR, PR, CREN Limousin et boucles municipales)**

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

- Tableau n° 1 : Liste des habitats inscrits à l'annexe n°1 de la directive habitat
- Tableaux et graphiques n°2 : Chapitre « Activité agricole »
- Tableau n° 3 : Présence agricole et pression de pâture par unité alvéolaire
- Graphique n° 3 : Degré de valorisation des milieux selon le type d'élevage extensif
- Tableau n° 4 : Chemins de randonnée
- Tableau n° 5 : Mesures CAD départementales pour la Corrèze.
- Tableau n° 6 : Synoptique : Gestion de la tourbière de la Ferrière (Doc. CREN)
- Tableau n° 7 : Synthèse des enjeux, objectifs et actions
- Graphique n° 4 : Répartition budgétaire prévisionnelle

Introduction

a) Caractéristiques générales du site

On rencontre sur le Plateau de Millevaches ⁽¹⁾, en Corrèze (communes de Bonnefond, Péret Bel Air, Davignac, Ambrugeat et Pérols sur Vézère) un des plus beaux ensembles de tourbières et fonds tourbeux de France. Ce n'est point tant sa surface (506 ha) que sa diversité de milieux et stades tourbeux qui lui confère qualité et exemplarité.

Au cœur de ce que les géographes André Fel et Bernard Valadas désignent par « Hautes Terres du Massif Central », l'isolement de cet ensemble tourbeux est exceptionnel. En effet, certaines de ces tourbières n'ont été prospectées méthodiquement et scientifiquement que depuis une petite dizaine d'années. Il ne faut pas s'étonner, dans ce contexte, que la connaissance de leur intérêt écologique soit encore partielle et sujette à des évolutions.

L'intérêt écologique du site Natura 2000 repose essentiellement sur les formations végétales tourbeuses humides et les landes sèches, d'intérêt communautaire, renfermant de nombreuses espèces animales et végétales également d'intérêt communautaire ou patrimonial.

Ces formations végétales sont menacées en raison de la transformation des pratiques agricoles et sylvicoles qui ont beaucoup évolué depuis une trentaine d'années. Contrairement à de nombreuses autres régions, ce n'est pas l'intensification des pratiques humaines qui menacent ces milieux mais plutôt l'abandon des pratiques pastorales ancestrales. La désertification en Millevaches s'est déroulée en plusieurs phases. La dernière vague date du début des années soixante-dix pour atteindre les niveaux actuels. On ne compte plus aujourd'hui que quelques exploitants par communes et les chiffres de densité humaine sont parmi les plus faibles de France : de 2 à 10 hab/km².

Dans ce contexte, l'activité agricole, basée traditionnellement sur l'élevage ovin et qui avait fondé une société et structuré un paysage, est en voie de disparition. Cependant, malgré la forte diminution du nombre des exploitations agricoles, la SAU s'est maintenue mais sert de support aujourd'hui à un élevage bovin extensif de race limousine pour la production de viande.

Les faibles populations rurales des Hautes Terres de Millevaches n'ont peut-être pas encore fini de diminuer. Quelques éleveurs encore actifs aujourd'hui mais atteints par l'âge de la retraite ne seront vraisemblablement plus remplacés. Ces exploitants ne sont plus que 5 aujourd'hui à intervenir dans le périmètre étudié, avec des contraintes fortes.

Ainsi, nous assistons à l'abandon progressif du pâturage des landes, des prairies et des pelouses aussi bien pour les formations tourbeuses et humides du fond des alvéoles que pour les formations sèches des rebords. Parallèlement à cet abandon, on assiste au développement et à l'intensification de deux pratiques dont les effets se conjuguent :

- la monoculture du Douglas, qui modifie le cycle de l'eau et renforce l'acidité des sols.
- Le remplacement de la prairie naturelle par la prairie artificielle, souvent amendée chimiquement, et qui pourrait avoir des effets sur l'équilibre physico-chimique des fonds tourbeux voisins.

(1) : Ci-après dénommé, « le Plateau ».

Carte n°1 : Individualisation des tourbières et fonds tourbeux par unités alvéolaires

L'espace du Plateau est dorénavant cultivé, soit pour la forêt soit pour l'agriculture. La plantation de Douglas comme la prairie temporaire forment des milieux artificiels et très pauvres d'un point de vue biologique, sur des surfaces devenues très conséquentes. Dès lors, toute la charge patrimoniale et écologique repose sur les espaces interstitiels, marginaux, périphériques, autrement dit, pour une grande part, sur les landes sèches et les fonds tourbeux.

L'abandon des pratiques pastorales sur la zone Natura 2000 a provoqué et provoque encore :

- la fermeture des formations végétales des prairies, landes et pelouses par progression des ligneux et des espèces colonisatrices (molinie, callune, fougère aigle) qui, en l'absence de régulation par pâturage ou fauche, se développent très rapidement au détriment des espèces pionnières qui se trouvent alors concurrencées et dans l'impossibilité de se développer.
- La fermeture des ruisseaux infiniment moins larges et profonds qu'auparavant et dont les berges se ferment. Cette fermeture, conjuguée à un régime hydrologique perturbé par le développement des résineux, induit des conditions d'accueil nettement moins favorables aux espèces locales, notamment à la truite fario.

Or, la majorité des espèces remarquables du site Natura (Andromède, Droseras, Fario...) ont besoin d'une certaine ouverture des espaces, d'une luminosité pour se développer, conditions qui ne sont plus présentes sur bon nombre de secteurs du site.

La progression en biomasse de ces formations moyennement intéressantes provoque également l'assèchement des formations humides et tourbeuses, leurs besoins en eau, notamment pour les ligneux, étant beaucoup plus importants que les espèces turficoles (espèces de tourbières). Par ailleurs, la capacité de rétention en eau d'un tapis d'aiguilles de pin n'a rien à voir avec 40 cm de bonne « terre de bruyère ». On assiste donc à un abaissement des niveaux toujours en eau qui concourt à la raréfaction, voire la disparition, d'espèces caractéristiques des tourbières.

La progression de la forêt de production se fait bien souvent au détriment d'autres formations végétales. Le plus souvent, les rebords d'alvéoles sont plantés et ce sont des landes sèches, des pelouses et autres habitats d'intérêt communautaire qui disparaissent. A elles seules, les landes sèches ont perdu 80 % de leur surface d'origine au détriment de la forêt résineuse.

Les drainages en même temps que l'abandon de l'entretien des rigoles concourent eux aussi à l'assèchement des formations tourbeuses et humides et à la disparition de formations de haut intérêt écologique.

A l'inverse, certaines tourbières non pâturées depuis longtemps n'arrivent plus à évacuer le surplus d'eau météorique en périodes pluvieuses, entre touradons d'un mètre de haut et ruisseaux obstrués par les sèches.

La dégradation actuelle des milieux nécessiterait un renforcement de l'intervention humaine et de ses troupeaux pour entretenir ces espaces.

Localisation des tourbières de Bonnefond



Carte n° 2

b) Déroulement de l'étude

Le document d'objectifs comporte deux niveaux de lecture différents, du fait de sa double fonction :

- Un niveau de référence sur l'état initial du site :

Cette fonction est assurée par un diagnostic de l'état actuel dont la vocation veut être exhaustive : inventaire biologique, physique et humain, analyse écologique et hiérarchisation des enjeux, etc.

Il est constitué d'un volume comprenant les informations sur l'état initial en matière de biologie, écologie et données socio-économiques. Il est par ailleurs, richement illustré de cartes et de photos (espèces, habitats, paysages).

- Un niveau opérationnel en vue de la gestion du site :

Il trouve sa traduction dans un document de synthèse principalement constitué par les objectifs sur lesquels les partenaires acceptent de s'engager et sur un ensemble d'orientations de gestion et de projets qu'ils ont choisi de mettre en œuvre pour les atteindre.

I- CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU SITE NATURA 2000

1- Intérêt naturaliste

La fiche du site Natura 2000 de la DIREN Limousin portant le numéro de référence FR7401123, définit ainsi l'ensemble naturel :

« Un des plus beaux ensembles de fonds tourbeux du Plateau de Millevaches. Ce dernier forme un continuum vers le sud du Plateau de Millevaches de l'ensemble des tourbières ».

Effectivement, vers le sud, on ne rencontre plus dans le Massif des Monédières qui culmine pourtant à plus de 910m (Puy des Monédières et Suc au May) de grands ensembles tourbeux étendus comme ceux du Plateau de Millevaches, à proprement parler. Les tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret Bel Air, constituent donc bien l'extension méridionale de ces formations végétales remarquables.

Il est dit plus loin dans la fiche DIREN :

« Parmi les espèces végétales protégées en France, l'Andromède à feuilles de Polium a été découverte récemment (en 1995) pour la première fois en Corrèze. Cette station n'est que la deuxième connue à ce jour, en Limousin ».

1.1- Composition du site

- | | |
|---|-----|
| - Marais (végétation de ceinture), bas marais, tourbières : | 80% |
| - Landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues, phrygana : | 15% |
| - Eaux douces intérieures (eaux stagnantes et courantes) : | 5% |

1.2- Type d'habitats présents

- | | |
|---|-----|
| - Tourbières hautes dégradées, encore susceptibles de régénération : | 35% |
| - Landes humides atlantiques, septentrionales à Erica tetralix : | 15% |
| - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces sur substrats siliceux : | 15% |
| - Tourbières hautes actives : | 10% |
| - Tourbières de transition et tremblantes : | 5% |
| - Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation à Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Bratrachion : | 2% |

1.3- Espèces présentes

- Loutre (*Lutra lutra*)

Cet ensemble tourbeux est resté très isolé et très méconnu jusqu'à ces dernières années, à la différence d'autres ensembles du Plateau de Millevaches, davantage prospectés, dont la tourbière du Longeyroux. Sa prospection scientifique ne fait que commencer. Dès lors, il n'est pas exclu d'y faire de nouvelles découvertes scientifiques.

2- Cadre administratif et territorial

2.1- Données démographiques communales

Cinq communes se partagent les 506 ha de la zone Natura 2000.

Par rang d'emprise dans la zone Natura :

- Bonnefond : 58%
- Davignac : 20%
- Péret Bel Air : 15%
- Ambrugeat : 4%
- Pérols sur Vézère : 2%

Surfaces communales entières :

- Bonnefond : 4506 ha
- Davignac : 3014 ha
- Péret Bel Air : 1549 ha
- Ambrugeat : 2957 ha
- Pérols sur Vézère : 4698 ha

Population (chiffres actualisés à l'unité, en mars 2003) et densité moyenne par km² :

- Bonnefond : 134 hab 2,9 hab / km²
- Davignac : 277 hab 9,2 hab / km²
- Péret Bel Air : 101 hab 6,5 hab / km²
- Ambrugeat : 250 hab 8,4 hab / km²
- Pérols sur Vézère : 188 hab 4,0 hab / km²

2.2- Dynamiques territoriales

A l'instar du grand strato volcan cantalien, le Plateau de Millevaches organise ses bassins versants de façon remarquablement radiale :

| | |
|--------------------------------|--|
| Creuse : plein nord | Dadabuze, Corrèze : plein sud |
| Taurion : nord-ouest | Soudeillette, Doustre, Luzège, Diège : sud-est |
| Maulde et Vienne : plein ouest | Chavanon : est |
| Vézère : sud-ouest | |

Sur le Plateau de Millevaches, en tête de bassin, il ne faut pas être surpris de rencontrer des territoires communaux écartelés en étoile selon plusieurs bassins versants et souvent selon plusieurs dynamiques territoriales. C'est précisément le cas des cinq communes étudiées.

- Bonnefond : Communauté de communes de Bugeat Sornac
- Davignac : Communauté de communes d'Ussel-Meymac
- Péret Bel Air : Com de communes de Ventadour Doustre Luzège
- Ambrugeat : Canton de Meymac
- Pérols sur Vézère : Communauté de communes de Bugeat Sornac

Carte n°3 :

Cadre administratif et territorial

3- Cadre géophysique

3.1- Situation géographique

Même si l'altitude du vaste plateau tabulaire n'est pas très élevée (984 m au Mont Bessou, point culminant du Limousin, 945 m au Bouzetier et au Puy la Roche à proximité du périmètre, puis 788 m à l'exutoire de la Dadalouze à l'extrémité du territoire d'étude), il n'en possède pas moins toutes les caractéristiques d'une « moyenne montagne » de caractère océanique dégradé par l'altitude.

Millevaches est un plateau parfaitement asymétrique, à l'image de l'asymétrie d'ensemble du Massif Central. Il est constitué de gradins de plus en plus hauts, étagés d'ouest en est et s'achevant par un rebord oriental remarquablement rectiligne, aligné selon l'axe Felletin, Sornac, Meymac, Davignac, Péret.

La zone d'étude se trouve située sur l'axe général de la principale ligne de crête du Plateau de Millevaches constituée des « 900 m » suivants : Mijoie, Audouze, Pendu, Bessou, Mas Cheny, Chabrol, la Roche, Routié, Bessergue, Monédières. Le cœur de la zone se situant deux kilomètres en marge occidentale de cette ligne de crête matérialisée, sur le territoire par la piste forestière de « La Blanche » qui, du sud vers le nord, joint le Puy de la Blanche, au Puy Routié et au Puy de la Roche. Cette ligne méridienne matérialise aussi la ligne de partage des eaux :

- à l'est bassins de la Soudeillette et de la Luzège → Dordogne.
- à l'ouest bassins de la Dadalouze et de la Corrèze → Vézère et Dordogne

La quasi totalité de la zone Natura 2000 appartient au bassin versant de la Corrèze et de la Dadalouze. Seul un tout petit bout de l'extrémité sud du territoire, au-dessus de Péret, est drainé par les sources du ruisseau « des Agneaux », affluent de la rive droite de la Soudeillette, elle même affluent de la rive droite de la Luzège et de la Dordogne.

Toutes les cuvettes tourbeuses constituant le site Natura 2000 se situent donc à l'amont et en tête des bassins versants de la Corrèze et de la Dadalouze, chacun donnant naissance à des ruisseaux à truites, caractérisés par des cours sinueux dans les tourbières, presque aussi profonds que larges, aux eaux courantes, hyper oxygénées, froides en toutes saisons et relativement acides.

3.2- Caractéristiques physiques

Le site couvre une superficie de 506 ha, presque entièrement constitués de fonds tourbeux (contre 255 ha pour la tourbière voisine du Longeyroux, classée en APB).

Carte n°4 : Modèle Numérique de Terrain

Ces deux ensembles remarquables se présentent très différemment. Si le Longeyroux apparaît comme un bloc massif d'un seul tenant, malgré l'alvéole quelque peu excentrée des sources de la Vézère, les tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret Bel Air forment un ensemble très morcelé, juxtaposant des alvéoles bien individualisés les uns des autres, rattachées par endroit par le seul lien que constitue la largeur d'un cours d'eau, en l'occurrence, la Corrèze, la Dadalouze et leurs affluents.

3.3- Climat

Le Plateau barre la route aux masses d'air humides en provenance de l'Atlantique. Il ne faut pas plus de quelques heures pour que ces masses d'air chargées d'une grande quantité d'humidité passent de l'océan à la Montagne Limousine.

Les moyens plateaux occidentaux du Massif Central et du Limousin, se présentent d'ouest en est, comme une série de gradins étagés qui passent de 250m à 400m, puis à 500m environ, sur cette bordure occidentale du Plateau. Pour franchir le dernier gradin, celui de Millevaches et des Monédières, les masses d'air océaniques sont soumises à une ascendance majeure de 200 à 300 m. Il en résulte une pluviométrie très élevée qui culmine bon an mal an à près de 1700 mm de précipitations sur les sommets et donc à peine moins sur la zone d'étude. Ces totaux se rapprochent des maxima français de l'Aigoual (2000 mm), du Sancy, du Puy Mary, ou des Préalpes du nord.

Cette grande quantité d'eau pénètre peu le granite massif et peu diaclasé de Millevaches, qui ne se prête pas à la formation de nappes. Le ruissellement est important et l'essentiel de la rétention d'eau est assuré par les fonds tourbeux et secondairement par les boisements.

L'eau météorique est réceptionnée par les tourbières et fonds tourbeux qui jouent effectivement un rôle d'éponge. Celui-ci est assuré par le pouvoir impressionnant d'imbibition des sphaignes et par les vastes surfaces en jeu. Il est ensuite limité par l'épaisseur des massifs tourbeux, par toujours connue (tourbière de la Ferrière : 6 m)

Ce sont les ruisseaux et rivières qui évacuent ces surplus et qui expliquent, qu'à quelques kilomètres de leurs sources, les rivières du Plateau ont déjà des débits conséquents, caractérisés par une belle constance entre hiver et été, même si des étiages modérés en août et septembre ne sont pas rares et semblent se multiplier (été et canicule 2003).

3.4- Réseau hydrographique

Même si les ruisseaux ont un fort débit, des eaux froides et oxygénées, le réseau hydrographique n'en demeure pas moins fragile. Comme tous les autres milieux de Millevaches, il a subi d'intenses modifications écologiques, dont une des illustrations est la forte régression de la truite fario, espèce emblématique des ruisseaux du Plateau.

Depuis une quinzaine d'années environ, la transformation de nombreuses prairies naturelles et landes en prairies artificielles, y compris en altitude sur les zones de sources, s'est accompagnée d'une augmentation d'intrants dans les sols susceptibles de se retrouver pour partie dans les cours d'eau. Ces apports nouveaux ont très certainement des effets sur le niveau trophique des eaux, habituellement très bas. Les espèces liées à ces eaux oligotrophes, comme la truite fario, sont nécessairement sensibles à ces modifications, notamment dans leurs stades jeunes.

4- Etude du paysage

4.1- Définition

Le paysage est la résultante d'interactions complexes entre espace naturel, historique, social, culturel, économique et politique. La complexité de la notion tient au fait qu'il s'agit à la fois de l'image qu'une société donne à voir d'elle-même, à un moment précis et l'image qu'un observateur se représente en l'interprétant sous le prisme de ses propres représentations.

De nombreuses définitions en ont été données :

A la base de tout paysage, il y a une matrice physique objective : montagne, plateau, plaine, océan, désert, etc. Par-dessus cette matrice se surimpose l'empreinte de l'activité humaine qui marque en profondeur l'occupation du territoire, fruit d'une culture, de pratiques ou de politiques agricoles, forestières, industrielles, urbaines, d'équipement, etc.

Mais le paysage ne serait rien s'il n'était vu. Il manque donc, et c'est peut être l'essentiel, le regard et l'interprétation de l'observateur. Le paysage devient alors une construction mentale faite de ses propres subjectivités, cultures, valeurs et représentations.

La complexité de la notion de paysage vient de ce mélange de données objectives et subjectives.

4.2- Valeur paysagère

La valeur d'un paysage tient à ses caractéristiques intrinsèques, certes, mais il tient tout autant :

- à sa rareté ;
- à la juxtaposition et la diversité des unités qui le composent.

On comprend mieux alors, que l'affront majeur qui puisse lui être fait, est de le soumettre à une banalisation nivellatrice, autrement dit de détruire sa rareté et sa diversité.

En Limousin plus qu'ailleurs, une des caractéristiques paysagères qui contribue à sa valeur est la juxtaposition sur de très courtes distances, d'unités de petites tailles, extrêmement diversifiées, composites, ayant une valeur intrinsèque, mais surtout, associées sous la forme de mosaïque (une haie, un pré, un hameau, un fond humide, une rivière, un bombement, une vallée profonde, un rebord de plateau, une forêt résineuse, une forêt feuillue, une ripisylve, une lisière, etc).

Donc, chaque fois qu'en Limousin on ouvre ou on ferme fortement le paysage (prairies temporaires ou douglassières de grande taille) on banalise le paysage dans sa diversité, sa rareté, son hétérogénéité et son identité limousine.

Même si des centaines d'hectares des sommets de bombements ont perdu toute valeur paysagère, nous sommes dans les fonds tourbeux de Bonnefond et Péret Bel Air dans un registre intimiste rare et d'une qualité exceptionnelle. Rien ne s'impose à l'observateur, favorisant une démarche de découverte, d'analyse et de perception sensible.

4.3- Grandes entités paysagères

Il n'y en a finalement qu'une, c'est le haut plateau tabulaire de Millevaches.

4.4- Identification des unités de paysage

- Généralité :

Le paysage du plateau des Hautes Terres de Millevaches offre de larges horizons plans, pénéplanés et légèrement surcreusés dans les fonds. L'unité morphologique et paysagère constitutive est l'alvéole composée de son fond humide et tourbeux et de ses rebords peu pentus, boisés par des résineux.

Dans le secteur d'étude, excepté durant les deux mois d'été, on a à faire à un « paysage liquide » tant l'eau est omniprésente sous toutes ses formes (ruisseaux, tourbières, neige, pluie, brouillards, forêts humides et profondes....).

Le paysage du Plateau de Millevaches est rare à l'échelle de la France. Il constitue un ensemble de très grande qualité.

- Identification des unités de paysages

Elles sont au nombre de 5 .

- Les bombements sommitaux boisés :
- Les bombements sommitaux couverts de landes sèches
- Les rebords d'alvéoles boisés
- Les rebords d'alvéoles couverts de landes sèches
- Les fonds d'alvéoles tourbeux.

4.5- Dynamique et synthèse de l'évolution paysagère

A Millevaches, comme dans de nombreuses autres régions de France, l'intensification de l'agriculture et de la sylviculture ont engendré une certaine banalisation des paysages, depuis cinquante ans.

Cette banalisation est telle que les « beaux paysages », les « paysages investis » par la population, ceux qui fondent la raison d'être de l'écotourisme, sont souvent les paysages qui n'ont pas encore été transformés, et dont la persistance n'est pas toujours garantie.

L'agriculture et la sylviculture modernes ne sont pas du tout incompatibles avec la survivance et le maintien de paysages de qualité, si l'on évite les pratiques les plus radicales.

A Bonnefond et Péret Bel Air, où d'une façon générale les paysages ont plutôt échappé à ces évolutions les plus radicales, il n'en reste pas moins que :

- la prairie naturelle et la lande sèche (cortèges floristique et faunistique diversifiés) cèdent du terrain devant l'ouverture de prairies temporaires, amendées artificiellement ;
- les mosaïques parcellaires et paysagères cèdent du terrain devant l'agrandissement des parcelles et leur banalisation consécutive ;
- les éléments structurants (murettes, « chapoules », chemins creux, alignements arborés, haies, etc), devant la rationalisation foncière ;
- La forêt feuillue devant la forêt de production résineuse monospécifique
-

Cette banalisation du paysage s'accompagne toujours d'une perte concomitante de biodiversité (grillons, sauterelles, papillons, farios, vairons, écrevisses, oiseaux, fleurs, champignons, etc).

Le secteur Natura 2000 dont le capital à l'échelle du Limousin et à l'échelle nationale est encore exceptionnellement élevé, même s'il apparaît encore bien conservé, n'échappe pas à un risque de banalisation écologique et paysagère.

5- Individualisation des unités alvéolaires

Voir carte n°1 : Individualisation des tourbières et fonds tourbeux par unités alvéolaires

Pour les besoins de l'étude et de l'analyse il a été nécessaire d'individualiser ces fonds tourbeux en unités alvéolaires en les désignant de leur nom cadastral, toponymique local ou d'usage.

L'identification qui suit, fondée sur le découpage géographique des deux bassins versants principaux (Corrèze et Dadalouze) et organisée de l'amont vers l'aval.

5.1- Bassin versant de la Corrèze :

| | |
|----------------------|--------------------------------------|
| Unité alvéolaire A : | Sources de la Corrèze |
| Unité alvéolaire B : | Puy de Régeade et de la Pradotte |
| Unité alvéolaire C : | Corrèze d'Anglard et du Pont du Mier |

5.2- Bassin versant de la Dadalouze :

| | |
|----------------------|--|
| Unité alvéolaire D : | Tourbière de la Ferrière, ruisseaux de Jama et de la Prade |
| Unité alvéolaire E : | Tourbières de la Naucodie |
| Unité alvéolaire F : | Font Mango et de Fontarppa |
| Unité alvéolaire G : | Tourbières des Trois Fonds et de la Font Claire |
| Unité alvéolaire H : | La Prade Grande |
| Unité alvéolaire I : | Du Pont Beau et de la Dadalouze aval |

L'axe principal de l'ensemble de tourbières et de fonds tourbeux est plutôt orienté nord sud, le drainage s'effectue, quant à lui, vers le sud-ouest.

On peut distinguer deux sous-ensembles, celui de la Corrèze et celui de la Dadalouze, ce dernier étant paradoxalement plus étendu en surface.

Toutes les alvéoles tourbeuses sont coalescentes, sauf une, celle de la Dadalouze aval. Leur géométrie est complexe, souvent étoilée où chaque branche remonte aux sources ultimes de chaque ruisseau. On arrive cependant, assez facilement, à organiser des unités alvéolaires reliées les unes aux autres par le fil conducteur que constituent la Corrèze, la Dadalouze et leurs affluents.

II- PATRIMOINE NATUREL

1- Habitats inscrits à l'annexe n°1 de la directive habitat (Voir carte n°5 : Carte des habitats et des alvéoles proposées à l'extension).

9 habitats sont inscrits à l'Annexe n° 1 de la Directive Habitats, dont 2 sont prioritaires.

1.1- Liste des habitats :

| Code N2000 | Code corine | Dénomination | % surface | représentativité | Etat de conservation |
|----------------|---------------------------------|--|-----------|------------------|----------------------|
| 3110 X 3130 | 22.12 X 22.31 | Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea-uniflorae</i> et/ou <i>Isoetobanojuncetea</i> | 3 | significative | bon |
| 4010 | 31.1 31.11 31.13 | <u>Landes humides :</u> Habitats élémentaires - Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i> (Bruyère à 4 angles) et sphaignes - Landes humides à <i>Molinia caerulea</i> (Molinie bleue) | 20 | bonne | bon |
| 4030 | 31.2 31.21 31.22 31.23 | <u>Landes sèches :</u> Habitats élémentaires - Landes submontagnardes à Myrtille et callune - Landes subatlantiques à callune et genêt - Landes subatlantiques à ajonc nain et bruyère cendrée | 15 | significative | bon |
| 6230 | 35.1 | Formations herbeuses à <i>Nardus stricta</i> , riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes et submontagnardes de l'Europe continentale * Habitat prioritaire | 15 | bonne | bon |
| 6410 | 37.312 | Prairies acidiphiles à Molinie | 5 | bonne | bon |
| 7110 | 51.1 | Tourbières hautes actives * Habitat prioritaire | 5 | significative | bon |
| 7120 | 51.2 | Tourbières hautes dégradées (encore susceptibles de restauration) | 30 | excellente | bon |
| 7140 | 54.5 | Tourbière de transition et tremblants | 5 | significative | bon |
| 7150 | 54.6 | Dépressions sur substrat tourbeux | 2 | significative | bon |

Tableau n° 1 : Liste des habitats inscrits à l'annexe n°1 de la directive habitat

Carte n°5 : Carte des habitats et des alvéoles proposées à l'extension

Page 1

Carte n°5 : Carte des habitats et des alvéoles proposées à l'extension

Page 2 : Légende

1.2- Définitions préliminaires

TOURBIERES : définition

Une tourbière est une zone humide possédant une végétation productrice et accumulatrice de tourbe. Véritable roche végétale fossile, la tourbe est un sol organique issu de la dégradation incomplète de débris végétaux dans un milieu saturé en eau.

PELOUSES ET PRAIRIES : définition

Les pelouses sont des formations végétales herbacées rases à mi-hautes, de l'ordre de 0,2 - 0,3 m (ce qui les différencie des prairies avec une strate herbacée haute et dense > 0,5 m), dont la physionomie est assurée par les graminées. Les pelouses sont peu productives (biomasse faible), et reposent sur des sols pauvres en nutriments. Elles ne sont peu ou pas fertilisées, ce qui les distingue également des prairies.

LANDES : définition

Formation végétale ligneuse sempervirente*, composée de sous-arbrisseaux d'une hauteur généralement inférieure à 1 m et caractérisée par la présence d'éricacées (bruyères...) associées à des légumineuses (ajoncs, genêts...). Les landes regroupent plusieurs types en fonction du degré d'humidité du sol (landes sèches, landes humides...).

2- Description des habitats

2.1- Tourbières hautes actives

Nom de l'habitat :

7110/51.1 Tourbières hautes actives

Statut de protection :

Annexe I de la Directive Habitats, habitat prioritaire

Localisation :

Habitat présent généralement de façon fragmentaire sur la Tourbière de la Ferrière et de la Naucodie

Définition :

Cette catégorie de tourbière correspond à l'idée que l'on se fait habituellement de ces milieux. On pourrait les appeler tourbières au sens strict. Les tourbières hautes actives sont également appelées tourbières « ombrogènes »* ou haut-marais, autrement dit elle sont essentiellement alimentées par les précipitations (pluie ou neige). Elles ressemblent à une lentille convexe, car la zone centrale de la tourbière s'exhausse plus rapidement que la périphérie. On les qualifie de tourbières bombées ou semi-bombées. Ce bombement résulte de l'accumulation de sphaignes gorgées d'eau.

Espèces indicatrices de l'habitat :

Sphaignes (nombreuses espèces), Andromède à feuilles de polium, Canneberge, Myrtille, Rossolis à feuilles rondes, Rossolis à feuilles intermédiaires, Narthécie des marais ou Ossifrage

Menaces :

- Assèchement de la tourbière (drainage...)
- Enrésinement
- Surexploitation industrielle de la tourbe
- Abandon du pâturage, surpâturage, brûlis

Evolution :

Colonisation par les ligneux et résineux à la faveur de l'exhaussement de la tourbière (atterrissement) ou de l'abandon des pratiques traditionnelles (pâturage)



Détail d'une tourbière haute active
(source BOURNERIAS
ARNAL G. et BOCK C
2001)

2.2- Tourbières hautes dégradées (encore susceptibles de restauration)

Nom de l'habitat :

7120/51.2 Tourbières hautes dégradées (encore susceptibles de restauration)

Localisation :

Habitat fortement représenté sur les fonds tourbeux du secteur de la forêt domaniale de Larfeuil, Tourbières de la Ferrière et de la Naucodie, Fontarppa, Chadebec

Statut de protection :

Annexe I de la Directive Habitats

Définition :

Tourbières hautes actives ou ombrogènes* qui ont subi des perturbations (généralement anthropiques) dans leur équilibre hydrique entraînant un assèchement de surface et/ou la modification ou la disparition des plantes caractéristiques. Selon l'extrait du *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne*, les sites jugés encore susceptibles de régénération naturelle incluent les zones où l'hydrologie peut-être restaurée et où il est raisonnable d'attendre un rétablissement de la végétation avec capacité de formation de tourbe, dans un délai de 30 an, avec une gestion de restauration appropriée.

Espèces indicatrices de l'habitat :

Sphaignes résiduelles, mousses - Polytric stricte, Molinie bleue, bruyère à 4 angles, Callune, Scirpe gazonnant, Linaigrette engageante, Bouleau pubescent, Pin sylvestre.

Menaces :

- Assèchement de la tourbière (drainage...)
- Enrésinement
- Abandon du pâturage
- Incendies violents (feux d'humus)

Evolution :

Evolution vers des landes humides ou des prairies denses à Molinie (Molinaies) puis vers des formations boisées.



2.3- Tourbières de transition et tremblants

Nom de l'habitat :

7140/54.5 Tourbières de transition et tremblants

Statut de protection :

Annexe I de la Directive Habitats

Localisation

Habitats présents sur les Tourbières de la Naucodie (Nord de Péret-Bel-Air), Tourbières et landes de Ravatier, Chadebèc, Tourbières de la Ferrière...

Définition :

Formations tourbeuses, se développant à la surface d'étendues d'eau, oligotrophes* à mésotrophes*, intermédiaires entre les tourbières hautes actives (ombrogènes) et les tourbières minérotrophes*. Ce type de tourbière inclut les tremblants* ou radeaux flottants*.

Espèces indicatrices de l'habitat :

Tremblants de Sphaignes acidiphiles, Trèfle d'eau, Comaret ou potentille des marais, Linaigrette engainante, Laïche terminée en bec, Lycopode inondé...

Menaces :

- Eutrophisation, pollution
- Assèchement de la tourbière (drainage...)
- Plantations (enrésinement)
- Abandon du pâturage

Evolution :

Evolution par atterrissement* vers des systèmes tourbeux « ombrotrophes » (apparition de buttes à sphaignes signe de l'ombrophisation*)



Au centre du trou d'eau, radeau flottant caractéristique

2.4- Dépression sur substrat tourbeux

Nom de l'habitat :

7150/54.6 Dépressions sur substrat tourbeux

Statut de protection :

Annexe I de la Directive Habitats

Localisation : Habitats présents sur les Tourbières de la Naucodie (Nord de Péret-Bel-Air), Tourbières de la Ferrière, Landes et tourbières du Ravatier

Définition :

Communautés pionnières et très constantes sur des sols tourbeux ou sableux, dénudées par intervention humaine, plus rarement animale (pâturage) ou encore par érosion naturelle (ruissellement, gel).

Espèces indicatrices de l'habitat :

Sphaignes acidiphiles, Rhynchospore blanc, Rossolis à feuilles rondes, Rossolis à feuilles intermédiaires, Lycopode inondé, bruyère à 4 angles

Menaces :

- Eutrophisation forcée, pollution
- Assèchement de la tourbière (drainage...)
- Plantations (enrésinement)
- Abandon de certaines pratiques traditionnelles (pâturage, décapage, étrépage...)

Evolution :

Habitat correspondant aux stades pionniers des landes tourbeuses et humides, se traduisant par une fermeture progressive par les ligneux (éricacées) et diverses graminées (Scirpes, Molinie...)

Dépressions où la tourbe est mise à nue par le passage des animaux dans une tourbière à molinie



2.5- Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea-uniflorae* et/ou *Isoeto-nanojuncetea*

Nom de l'habitat :

3110 X 3130 (22.12x22.31) Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéen des régions atlantiques, des *Littorelletea-uniflorae* et eaux stagnantes oligo-mésotrophe avec végétation des *Littorelletea-uniflorae* et/ou *Isoeto-nanojuncetea*

Localisation :

Tourbière de la Naucodie, Landes et tourbières du Ravatier

Statut de protection :

Annexe I de la Directive Habitats

Définition :

Végétations vivaces, oligotrophes* à mésotrophes* rases, aquatiques flottantes et amphibies (à émerision estivale) des eaux souvent peu profondes, peu minéralisées et acides.

Espèces indicatrices de l'habitat :

Potamot à feuille de renouée, Littorelle à une fleur, Ecuelle d'eau, Elodée des marais, Renoncule de Lenormand...

Menaces :

- Envasement
- Piétinement
- Altération de la qualité des eaux (hypertrophisation*, rejets d'effluents et biocides)
- Stabilisation des niveaux d'eau

Evolution :

Groupement relativement stable sur le plan dynamique
Par eutrophisation forcée*, évolution possible vers des communautés eutrophes*, notamment le groupement à Chanvre d'eau (*Bidens tripartita*)



Ruisseau à végétation du 3110 dominante

2.6- Formations herbeuses à *Nardus stricta*, sur substrat siliceux des zones montagnardes et sub-montagnardes de l'Europe continentale

Nom de l'habitat :

6230/35.1 Formations herbeuses à *Nardus stricta*, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes et sub-montagnardes de l'Europe continentale

Localisation : Secteur à l'Est de la Naucodie à proximité de la réserve en eau, Fontarppa, Font Mango, tourbières et landes de Ravatier

Statut de protection :

Annexe I de la Direct. Habitats, habitat prioritaire

Définition :

Pelouses denses, dominées notamment par une graminée, le Nard raide (*Nardus stricta*), sèches à humides (mésohygrophiles) sur substrat siliceux des basses montagnes atlantiques ou subatlantiques. Pour plus de détails concernant la caractérisation des habitats et leur rattachement aux référentiels européens (Corine Biotores, Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, version Eur 15/2) se reporter au volume diagnostic

On distingue 2 habitats élémentaires que nous intégrerons dans cet habitat 6230 :

- ø 35.1 - Pelouses sèches à mésophiles acidiphiles subatlantiques, variante sèche de l'habitat
- ø 37.32 - Prairie mésohygrophile (humide) à Jonc rude et pelouses à Nard, variante humide

Espèces indicatrices de l'habitat :

ø Habitat 35.1

Nard raide, Féтуque rouge s.l., Arnica des montagnes
Polygala à feuilles de serpolet, Potentille dressée...

ø Habitat 37.32

Nard raide, Gentiane pneumonanthe, Pédiculaire des bois, Jonc squarreux, Carvi verticillé...

Menaces :

- Eutrophisation forcée du milieu par surfertilisation
- Abandon des pratiques traditionnelles (pâturage extensif, brûlis...)

Evolution :

ø Pour l'habitat 35.1

En cas de diminution de la pression pastorale, évolution possible vers des landes sèches à mésophiles, puis stades boisés.

ø Pour l'habitat 37.32

En cas de diminution de la pression pastorale, évolution vers des landes humides à tendance tourbeuse à Gentiane pneumonanthe (protection régionale)

Habitat 6230/35.1



2.7- Prairies acidiphiles à Molinie

Nom de l'habitat :

6410/37.312 prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux

Statut de protection :

Annexe I de la Directive Habitats

Localisation :

Habitat présent sur tout le site de la Tourbière de Bonnefond-Péret-Bel-Air, notamment le long des petits ruisselets et ruisseaux (Tourbière de la Ferrière, landes et tourbières de Ravatier).

Définition :

Prairies humides à Molinie, planitiaires* à montagnardes des stations à humidité variable et sols pauvres en nutriments (azote, phosphore).

Sur le site, on distingue 2 habitats élémentaires que nous intégrerons dans l'habitat 6410 :

ø 37.312A – Bas-marais subatlantiques, à jonc à fleurs aiguës (*Juncus acutiflorus*) et Carvi verticillé (*Carum verticillatum*, à affinité submontagnarde avec la violette des marais (*Viola palustris*))

ø 37.312B – Prairies humides acidiphiles à Molinie bleue (*Molinia caerulea*) sub-atlantiques à précontinentales

Espèces indicatrices de l'habitat :

ø Habitat 37.312A

Jonc à fleurs aiguës, Carvi verticillé, Violette des marais, Walhenbergie à feuilles de lierres...

ø Habitat 37.312B

Molinie bleue, Jonc à fleurs aiguës, jonc aggloméré, Carvi verticillé, Scorzonère humble, Succise des prés...

Menaces :

- Eutrophisation forcée du milieu par surfertilisation
- Boisement naturel ou plantations
- Assèchement par drainage
- Abandon du pâturage extensif

Evolution :

Habitat assez stable en bordure des petits cours d'eau
Evolution possible vers landes hygrophiles à bruyère à 4 angles et Molinie ou vers Molinaies denses, puis vers des boisements humides.



Habitat 6410

2.8- Landes humides

Nom de l'habitat :

4010 /31.1 Landes humides et/ou paratourbeuses

Localisation :

Habitat présent sur tout le site, notamment dans les dépressions des tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond-Péret-Bel-Air.

Statut de protection :

Annexe I de la Directive Habitats

Définition :

Landes humides et/ou paratourbeuses*, autrement dit présentant une couche de tourbe < 40 cm. Cet habitat se différencie de l'habitat 4020 – *landes humides atlantiques méridionales* par l'absence de la bruyère ciliée (*Erica ciliaris*). Le fond de la végétation est dominée par les Ericacées, accompagnées plus ou moins abondamment de la Molinie et de sphaignes mais la turfigenèse* reste modérée contrairement aux tourbières au sens strict. Il existe un continuum écologique entre 4010 et 7110, selon le recouvrement des sphaignes. *Pour plus de détails concernant la caractérisation des habitats et leur rattachement aux référentiels européens (Corine Biotoques, Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, version Eur 15/2) se reporter au volume diagnostic*

On distingue 2 types ou 2 habitats élémentaires :

ø 31.11 – Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* et sphaignes

ø 31.13 – Landes humides à *Molinia caerulea*

Espèces indicatrices de l'habitat :

ø Habitat 31.11

Sphaignes, Bruyère à 4 angles, Callune, Molinie bleue (minoritaire), Gentiane pneumonanthe, Rossolis à feuilles rondes, Scirpe gazonnant ...

ø Habitat 31.13

Cortège floristique identique mais avec Molinie bleue dominante

Menaces :

- Abandon de pratiques traditionnelles (*pâturage, fauche, étrépage...*)
- Enrésinement
- Incendies violents (feux d'humus)
- Assèchement

Evolution :

En l'absence d'entretien, colonisation par les ligneux et installation progressive d'un boisement acidiphile humide



Landes humides à molinie et callune

2.9- Landes sèches européennes

Nom de l'habitat :

4030/31.2 Landes sèches européennes

Statut de protection :

Annexe I de la Directive Habitats

Localisation :

Habitat présent sur tout le site des tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond-Péret-Bel-Air, notamment sur les hauts de pentes et sur les bombements rocheux granitiques.

Définition :

Landes sèches à mésophiles* sur sols siliceux, acides, pauvres en nutriments (oligotrophes), présentant un déficit hydrique plus ou moins marqué.

On distingue 3 habitats élémentaires :

- ø 31.21- Landes submontagnardes à myrtille et callune
- ø 31.22- Landes subatlantiques à Callune et Genêts
- ø 31.23- Landes subatlantiques à ajonc nain et bruyère cendrée

Espèces indicatrices de l'habitat :

ø Habitat 31.21

Callune, Genêt poilu, Myrtille, Arnica des montagnes, Gentiane jaune, Lycopode en massue...

ø Habitat 31.22

Callune, Bruyère cendrée, Ajonc nain, Canche flexueuse, Fougère-Aigle

ø Habitat 31.23

Menaces :

- Enrésinement
- Eutrophisation forcée
- Abandon des pratiques traditionnelles (pâturage extensif, brûlis, fauche...)

Evolution :

Evolution possible selon les conditions écologiques vers des chênaies acidiphiles

Habitat
4030



3- Espèces végétales et patrimoniales signalées et rencontrées sur le site

- Aucune espèce végétale inscrite à l'Annexe II ou IV de la Directive Habitats
- 5 espèces végétales protégées à l'échelle nationale
- 2 espèces végétales protégées à l'échelle régionale
- 11 espèces remarquables : rares, vulnérables, menacées ou en limite de répartition

| | Formulaire standard NATURA 2000 (1998) | Inventaires CERA- Environnement (2002) |
|--|---|--|
| Espèces protégées à l'échelle nationale | | |
| Andromède à feuilles de polium (<i>Andromeda polifolia</i>) | X | X |
| Lycopode inondé (<i>Lycopodium inundatum</i>) (petite fougère) | | X |
| Littorelle à une fleur (<i>Littorella uniflora</i>) | | X |
| Rosolis à feuilles rondes (<i>Drosera rotundifolia</i>) | | X |
| Rosolis à feuilles intermédiaires (<i>Drosera intermedia</i>) | X | X |
| Espèces protégées à l'échelle régionale | | |
| Laïche pauciflore (<i>Carex pauciflora</i>) | X | X |
| Gentiane pneumonanthe (<i>Gentiana pneumonanthe</i>) | | X |
| Autres espèces remarquables : rares, vulnérables, menacées ou en limite de répartition | | |
| Canneberge (<i>Vaccinium oxycoccos</i>) | | X |
| (<i>Vaccinium microcarpum</i>) | | X |
| Arnica des montagnes (<i>Arnica montana</i>) | | X |
| Laïche à bec (<i>Carex rostrata</i>) | | X |
| Linaigrette vaginée (<i>Eriophorum vaginatum</i>) | | X |
| Trèfle trifolié (<i>Menyanthes trifoliata</i>) | | X |
| Ossifrage, Narthécie des marais (<i>Narthecium ossifragum</i>) | | X |
| Potentille des marais (<i>Potentilla palustris</i> = <i>Comarum palustre</i>) | | X |
| Rhynchospore blanc (<i>Rhynchospora alba</i>) | | X |
| Campanille à feuilles de lierre (<i>Walthenbergia hederacea</i>) | | X |
| Sorbier blanc, Alisier (Sorbus aria) | | X |
| Violette des marais (<i>Viola palustris</i>) | | X |



Andromeda polifolia



Drosera intermedia



Drosera rotundifolia

3 des 5 espèces végétales protégées à l'échelle nationale présentes sur le site NATURA 2000



Narthecium ossifragum



Potentilla palustris



Rhynchospora alba



Menyanthes trifoliata



Vaccinium oxycoccos

4- Espèces animales d'intérêt communautaire signalées et rencontrées sur le site

- 4 espèces animales inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats
- 4 espèces animales inscrites à l'Annexe IV de la Directive Habitats

| | | Formulaire standard NATURA 2000 (1998) | Inventaires CERA-Environnement (2002) |
|---------------------------------|--|--|---------------------------------------|
| ANNEXE II | | | |
| Directive Habitats | | | |
| Mammifères | Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) | X | X |
| | Barbastelle (<i>Barbastella barbastella</i>) | | X |
| Amphibiens | Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>) | | X |
| Insectes | Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) | | X |
| Annexe IV Directive Habitats | | | |
| Mammifères | Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) | | X |
| | Oreillard roux (<i>Plecotus auritus</i>) | | X |
| Reptiles | Lézard des souches (<i>Lacerta agilis</i>) | | X |
| Amphibiens | Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>) | | X |

Nom latin : *Lutra lutra*
Nom français : Loutre d'Europe
Famille : Mustélinidés



Statut de protection :

Protection nationale
Annexe II et IV de la Directive Habitats

Ecologie :

La loutre est inféodée aux milieux aquatiques tels que les rivières, les grands lacs, les côtes de l'Atlantique ou les rivières encaissées du Massif Central. Cette espèce nécessite des milieux aquatiques riches en proies toute l'année et des habitats rivulaires ensauvagés et tranquilles pour le repos et l'élevage des jeunes.

Evolution des populations – Menaces potentielles :

Europe : fort déclin
France : fort déclin, en danger. L'espèce progresse depuis quelques années, à partir de ces noyaux durs (Massif Central et façade atlantique).
Limousin / Corrèze : bien implantée dans la région, l'un des secteurs où l'espèce est la plus abondante en France. Elle est localisée en Limousin.

Des indices de présence de l'espèce ont été repérés dans trois secteurs du site, sur les alvéoles A, C et I. Il s'agissait d'épreintes plutôt anciennes trouvées en bordure de cours d'eau dont la Corrèze et la Dadalouze.

Nom latin : *Barbastella barbastella*
Nom français : Barbastelle

Famille : Vespertilionidés



Statut de protection :

Protection nationale
Annexe II et IV de la Directive Habitats

Ecologie :

Terrains de chasse : zones boisées, chemins forestiers, lisières, canopée
Site d'hivernage : variés : entrée de grotte, bâtiments, fissures de roches, arbres creux, ...
Site de reproduction : essentiellement dans les bâtiments et les trous d'arbres

Evolution des populations – Menaces potentielles :

Europe : en déclin (Statut UICN : Vulnérable)
France : vulnérable (Statut UICN : Vulnérable)
Limousin / Corrèze : présente sur l'ensemble du territoire régional, cependant les effectifs de la région sont bas et l'espèce y est considérée comme rare (GMHL, 2000).

L'espèce a été contactée en vol de chasse sur 3 secteurs du site, sur les alvéoles A, G et H.

Sources : GMHL, 2000 ; MAURIN H. et coll., 1994 ; RAMEAU J.-C., GAUBERVILLE C. & DRAPIER N., 2000

Nom latin : *Bombina variegata*
Nom français : **Sonneur à ventre
jaune**

Famille : **Discoglossidés**



Statut de protection :

Protection nationale
**Annexe II et IV de la Directive
Habitats**

Ecologie :

Cette espèce recherche les petits points d'eau, mares, flaques, fossés, ornières forestières. Il hiverne dans des fissures du sol ou dans les galeries de rongeurs.

Evolution des populations – Menaces potentielles :

Europe : **Effectifs** en régression récente
France : **Effectifs** en déclin, vulnérable
Limousin / Corrèze : **espèce proche de sa limite d'aire de répartition occidentale** dans la région. L'espèce est localisée en Limousin mais est considérée comme assez commune (GMHL, 2000).

L'espèce a été contactée sur 3 alvéoles centrées sur la haute vallée de la Corrèze, aux alentours de 850 à 880 m d'altitude environ. L'espèce étant inconnue jusqu'à présent à cette altitude, ces données seraient à confirmer

Nom latin : *Coenagrion
mercuriale*
Nom français : **Agriion de
Mercure**



Statut de protection :

Protection nationale
Annexe II de la Directive

Ecologie :

C'est une espèce qui colonise les eaux courantes permanentes de faible importance, aux eaux claires, bien oxygénées, situées dans des zones bien ensoleillées.

Ses milieux de prédilection sont souvent riches en végétaux aquatiques, dans lesquels l'espèce pond.

Evolution des populations – Menaces potentielles :

Europe : **Effectifs** en régression dans de nombreux pays européens
France : **espèce de libellule protégée la plus commune, malgré des disparités régionales parfois importante**
Limousin / Corrèze : *C. mercuriale* **est régulièrement noté, mais ses stations restent assez rares.**

L'espèce n'a été rencontrée qu'une seule fois lors de nos prospections, sur un petit ruissellement (nord de la Font Mango). L'habitat est caractéristique de l'espèce (eau courante fraîche, végétation aquatique importante).

Sources : GMHL, 2000 ; MAURIN H. et coll., 1994 ; RAMEAU J.-C., GAUBERVILLE C. & DRAPIER N., 2000 ; D'AGUILAR J. & DOMMANGET J.-L., 1998 ; WENDLER A. & NÜß J.-H., 1994

Nom latin : *Myotis nattereri*
Nom français : **Murin de Natterer**

Famille : **Vespertilionidés**

Statut de protection :

Protection nationale
Annexe IV de la Directive Habitats



Ecologie :

Cette espèce fréquente les milieux boisés, feuillus ou résineux, entrecoupés de ruisseaux et étangs. Il chasse souvent dans les allées en sous-bois. En hiver, il occupe des sites souterrains tels que les grottes, mines, aquaducs, ...).

Evolution des populations – Menaces potentielles :

Limousin / Corrèze : l'espèce semble présente un peu partout et est probablement assez commune. Ces milieux de prédilection étant bien représentés dans la région, l'espèce doit être bien répandue malgré des effectifs assez faibles.

Animal contacté dans le nord du site en acte de chasse. La détermination spécifique n'a pas été possible (détecteur ultrasons)

Le Murin de Natterer, considérée comme assez commun dans le Limousin. Fréquentant le même type de milieu que son cousin, préférant néanmoins les forêts âgées de feuillus, le Murin de Bechstein est quant à lui considéré comme rare dans la région (statuts européen et français : vulnérable).

Nom latin : *Plecotus auritus*
Nom français : **Oreillard roux**

Famille : **Vespertilionidés**

Statut de protection :

Protection nationale
Annexe IV de la Directive Habitats

Ecologie :

L'oreillard roux passe pour une espèce plutôt de milieux boisés. La plupart des observations sont hivernales, l'espèce utilisant les fissures de la voûte, les parois souterraines ou les ponts. Les quelques sites de reproductions connus dans la région sont sous des toitures ou entre les poutres d'habitations ou d'églises.



Evolution des populations – Menaces potentielles :

Limousin / Corrèze : l'espèce semble présente un peu partout et est probablement assez commune.

Sources : GMHL, 2000 ; MAURIN H. et coll., 1994

Un Oreillard, a été contacté dans le nord du site, en acte de chasse. La distinction entre les deux espèces d'Oreillard n'est pas possible au détecteur d'ultras sons.

L'Oreillard roux semble être l'espèce la plus courante en Limousin, l'espèce est considérée comme assez commune et passe pour une espèce plus sylvicole que sa cousine, l'Oreillard gris.

Nom latin : *Lacerta agilis*
Nom français : **Lézard agile**
Famille : Lacertidés



Statut de protection :

Protection nationale
Annexe IV de la Directive Habitats

Ecologie :

Ce lézard fréquente des milieux variés et plutôt secs, comme les rocailles broussailleuses, les voies ferrées, les prés, les haies, à condition que l'exposition permette un bon ensoleillement.

Evolution des populations – Menaces potentielles

Limousin / Corrèze : espèce est proche de sa limite d'aire de répartition occidentale dans la région. L'espèce est sporadique en Limousin mais est considérée comme assez commune (GMHL, 2000). Cette espèce est plus fréquemment rencontrée en altitude dans la région

Le Lézard des souches a été rencontré dans deux secteurs du site NATURA 2000, dans des secteurs plus secs de talus de bord de route ou dans des jeunes plantations de conifères, mais il reste peu présent en Limousin (GMHL, 2000). Il est probablement présent sur l'ensemble du site dans les secteurs plus secs.

Nom latin : *Triturus marmoratus*
Nom français : **Triton marbré**

Famille : Salamandridés



Statut de protection :

Protection nationale
Annexe IV de la Directive Habitats

Ecologie :

Il se reproduit dans les mares, les étangs, les fossés surtout situés à proximité de zones boisées. C'est le triton le plus aquatique.

En phase terrestre, les individus se réfugient surtout dans les bois (dans les souches, les galeries de rongeurs, ...).

Evolution des populations – Menaces potentielles

France : vulnérable (statut UICN)
Limousin / Corrèze : l'espèce est présente partout dans la région où l'espèce est commune

Sources : GMHL, 2000 ; MAURIN H. et coll., 1994

Un seul individu a été repéré, écrasé sur une route bordant le site NATURA 2000 dans sa partie nord (Forêt Domaniale de Larfeuill). Plusieurs secteurs en eau (mares temporaires, fossés, ...) de la tourbière peuvent être utilisés par l'espèce en période de reproduction.

5- Description des territoires connexes proposés à l'extension du site Natura 2000

(Voir carte n° 5 : Carte des habitats et alvéoles proposées à l'extension du site Natura 2000)

5.1- Caractéristiques générales des territoires connexes proposés à l'extension

Au cours des inventaires de terrain, plusieurs ombilics tourbeux situés en périphérie immédiate du périmètre Natura 2000 (moins d'un kilomètre) ont été explorés. Plusieurs présentent des caractéristiques très semblables à celles des alvéoles situées sur le site Natura 2000 et sont donc proposés pour un rattachement à ce site (ces extensions ont été reportées en pointillés rouges sur la carte n° 2).

Il s'agit des quatre fonds suivants :

- 1- Au nord : Extension de Larfeuil, dans le prolongement de la Pradotte ;
- 2- Au nord ouest : Extension du Puy de la Force ;
- 3- Au sud-est : Extension des Allègres ;
- 4- Au sud-est : Extension du Gour

Attention, les fonds tourbeux des Allègres et du Gour appartiennent exceptionnellement au bassin hydrographique de La Soudeillette...)

5.2- Caractéristiques naturalistes des territoires connexes proposés à l'extension

Dans le cadre de l'inventaire et de la cartographie des zones humides du Limousin (3^{ème} tranche lancée en 2004), ces zones ont été caractérisées et comportent essentiellement des landes humides (31.1/ 4010), et des landes tourbeuses 51.1 / 7110), des habitats d'intérêt européen comparables à ceux rencontrés dans le périmètre du site Natura 2000 (CHABROL L, 2006).

a) Extension de « Larfeuil » :

Présence d'habitats de landes humides (Code CORINE : 31.1., Code NATURA 2000 : 4010) caractérisés comme étant des "végétations dominées par des arbrisseaux bas ne dépassant guère 50 cm de hauteur. Elles se caractérisent par la présence systématique de la Bruyère à quatre angles. La Molinie est bien représentée et peut devenir envahissante dans certains secteurs. La Callune est également présente. Cette formation est très souvent mêlée aux tourbières, sa délimitation est de ce fait parfois délicate. L'intérêt de cette formation est important, en raison du cortège d'espèces qui s'y développe mais aussi de son attrait paysager." (CHABROL L., 2006). Cet habitat est également très présent sur l'ensemble du site NATURA 2000.

Quelques petits secteurs de tourbières ont également été caractérisés sur la zone, habitats déjà rencontrés dans le périmètre actuel du site NATURA 2000 :

- En bordure Est de l'extension proposée, une petite zone de "tourbière à Molinie bleue" (Code CORINE 51.2., Code NATURA 2000 : 7120), également appelée tourbière haute dégradée, (encore susceptible de restauration) a été identifiée. D'après CHABROL L. (2006) "*les tourbières à Molinie bleue sont des formes d'atterrissement des tourbières. Elles traduisent un stade évolutif préliminaire au boisement naturel. Ce sont des végétations dominées par la Molinie qui est alors quasi-exclusive. L'intérêt floristique strict est limité mais les potentialités de restauration sont importantes. L'intervention humaine peut infléchir cette évolution naturelle par diverses opérations de génie écologique.*" potentiellement mises en place dans le cadre du DOCOB.

- Au Sud de la zone, une petite enclave de "tourbières hautes" (Code CORINE 51.1., Code NATURA 2000 : 7110), également appelée tourbières hautes actives dans le DOCOB, a été observée. CHABROL L. (2006) inclue ces tourbières hautes dans les "tourbières acidiphiles" qu'il définit comme étant des tourbières acides composées "*d'un tapis de bryophytes (essentiellement de sphaignes) formant une alternance de "bombements", colonisés principalement par des plantes de la famille des Ericacées (Callunes, Bruyères, Andromède parfois) et de dépressions colonisées par des Cypéracées (Laïches et Linaïgrettes). L'intérêt floristique est très élevé. Il repose sur la fréquence et l'abondance d'espèces à forte valeur patrimoniale aussi bien du règne végétal qu'animal. Outre cet aspect spécifique, cet habitat oligotrophe est en voie de raréfaction partout en France, ce qui renforce son intérêt patrimonial.*"

Comme les deux habitats précédents, cet habitat est également présent au sein du périmètre actuel du site NATURA 2000. Une autre formation végétale humide, non d'intérêt communautaire, est également citée dans la zone d'extension de Larfeuil : des jonçaises (Code CORINE : 37.241.).

b) Extension du « Puy de la Force » :

Quelques petits secteurs des deux habitats d'intérêt communautaire de tourbières précédemment cités sur l'extension de Larfeuil sont également notés de cette zone géographique :

- "tourbière à Molinie bleue" (Code CORINE 51.2., Code NATURA 2000 : 7120), également appelée tourbière haute dégradée (encore susceptible de restauration) dans le DOCOB,

- "tourbières hautes" (Code CORINE 51.1., Code NATURA 2000 : 7110), également appelée tourbières hautes actives dans le DOCOB.

Une autre formation végétale humide, non d'intérêt communautaire, est également citée de la zone d'extension du Puy de la Force : des magnocariçaises (Code CORINE : 53.2.).

c) Extension « Des Allègres » :

L'essentiel de cette zone proposée pour intégrer le site NATURA 2000 est constituée, d'après CHABROL L. (2006), de landes humides (Code CORINE : 31.1., Code NATURA 2000 : 4010), habitat d'intérêt communautaire (cf. extension "Larfeuil").

En bordure sud de la zone, un petit secteur caractérisé comme étant des "Communautés à *Rhynchospora alba*" (Code CORINE 54.6., Code NATURA 2000 : 7150), également appelée dépressions sur substrat tourbeux dans le DOCOB, est présent.

CHABROL L. (2006), inclue ces Communautés à *Rhynchospora alba* dans les "tourbières acidiphiles" (cf. extension "Puy de la Force").

d) Extension « Du Gour » :

Tout comme la zone précédente, l'essentiel de cette zone proposée pour intégrer le site NATURA 2000 est constitué, d'après CHABROL L. (2006), de landes humides (Code CORINE : 31.1., Code NATURA 2000 : 4010), habitat d'intérêt communautaire (cf. extension "Larfeuil").

D'autres formations végétales humides non d'intérêt communautaire sont également citées de la zone d'extension du Gour, notamment des jonçaias (Code CORINE : 37.241.) et des "formations riveraines de saules" (Code Corine : 44.1.).

L'ensemble des zones proposées à l'extension abrite donc des habitats naturels d'intérêt communautaire de landes humides et de tourbières sur des surfaces parfois importantes. Ceci est donc en faveur de la prise en compte de ces secteurs au sein du périmètre du site NATURA 2000 des tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret Bel-air.

5.3- Conclusions

Il est bien entendu possible de trouver d'autres habitats d'intérêt communautaire sur ces zones. En effet, une échelle de travail plus vaste dans le cadre d'un complément de terrain lors de la mise en œuvre du DOCOB, permettrait de préciser les habitats présents et leurs contours précis. De même, plusieurs espèces animales d'intérêt communautaire fréquentent vraisemblablement ces zones, un travail complémentaire permettrait de les mettre à jour.

En fin de compte, ces extensions apporteraient environ 47 ha supplémentaires. Nous proposons de les inclure dans un périmètre élargi du Site Natura 2000. Dans cette perspective, c'est environ 550 ha de tourbières et de fonds tourbeux avec lesquels il faudrait désormais compter.

III- DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1- Statut de la propriété et typologie des espaces pâturés

1.1- Statut de la propriété

Cette carte permet d'identifier les différents propriétaires, dont ceux à priori plutôt favorables à la signature de contrats de gestion ou, pour certains, à la libre pâture par un berger itinérant.

- Groupements forestiers ;
- Office National des Forêts ;
- Biens de section : communes de Péret, Bonnefond et Davignac.

1.2- Caractéristiques des espaces pâturés avec mise sous SIG

Dans les mairies des 5 communes concernées, un relevé systématique de tous les propriétaires possédant des parcelles au sein du périmètre a été établi à partir des registres et matrices cadastrales. Le listing et les données ont été numérisées ce qui a permis d'obtenir les 5 cartes suivantes :

Voir carte n°7a, b, c, d, e : Exploitations E1, E2, E3, E4, E5: parcelles exploitées dans le périmètre Natura 2000

Tout le secteur Natura 2000 a été digitalisé par le bureau d'études. Les 5 exploitants ont été désignés de E1 à —> E5.

Il en résulte 5 cartes indiquant avec précision :

1. les parcelles exploitées au sein de la zone Natura ;
2. la surface totale exploitée au sein de la zone Natura.

Chaque carte est accompagnée d'une grille d'identification des parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000 qui porte la liste des propriétaires et les régime de déclaration, etc). Cette liste sera fort utile au moment de la contractualisation des contrats Natura 2000 par les exploitants. Initialement, il avait été prévu d'établir une échelle de pression de pâture. Cette dernière aurait compris les 4 classes suivantes :

1. Parcelles abandonnées depuis plus de 10 ans.
2. Parcelles exceptionnellement pâturées ;
3. Parcelles pâturées régulièrement chaque année, entre début juillet et fin août ;
4. Parcelles entretenues (girobroyeur) et pâturées plus d'un mois et demi par an.

En réalité, ces classes ont été impossibles à établir, y compris par les exploitants eux-mêmes, tant la pression de pâture fluctue d'une parcelle à l'autre, d'une année à l'autre et au sein même d'une parcelle. Par contre, ils identifient très précisément les secteurs à l'abandon depuis plus de 10 ans (parfois 30 ans...) comme l'unité alvéolaire des sources de la Corrèze et celle de la Pradotte.

Il est indispensable de se rappeler que, quelle que soit la pression de pâture, même les parcelles de la classe 4 appartiennent à un système très extensif, avec une charge UGB/ha très faible. Seules les parcelles de classe 4 subissent une pression et un entretien de nature à conserver tout juste les paysages et les habitats existants. Les autres s'embruissent inéluctablement.

Carte n°6 : Statut de la propriété au sein du périmètre Natura 2000

Carte n : 7a

Exploitation E1

Parcelles Bordas

Carte n : 7b

Exploitation E2

Parcelles Pestour

Carte n : 7c

Exploitation E3

Parcelles Bernard

Carte n : 7d

Exploitation E4

Parcelles Vinatier

Carte n : 7e

Exploitation E5

Parcelles Virolle

2- Activité agricole

Données issues du RGA 2000 et des données de la PAC 1997.

2.1- Situation générale de l'agriculture dans le périmètre Natura 2000

Dans le strict périmètre qui nous concerne, l'agriculture est en voie de disparition, avec à peine 5 exploitant encore actifs dont 1 proche de la retraite.

Les exploitations se rattachent pour la plupart à la filière bovin-viande limousine, dont les caractéristiques générales sont les suivantes :

- modèle très extensif ;
- exploitations très vastes continuant de s'agrandir (100, 150, 200 ha) ;
- âge moyen des agriculteurs plutôt élevé ;
- agriculteurs célibataires souvent seuls à la tête de leur exploitation ;
- mécanisation élevée ;
- problèmes rémanents de cession/transmission.

Les exploitations du secteur ne se rattachent pas forcément à ce profil-type, car 2 éleveurs ont moins de 40 ans dont un récemment installé avec sa famille en provenance de la région parisienne.

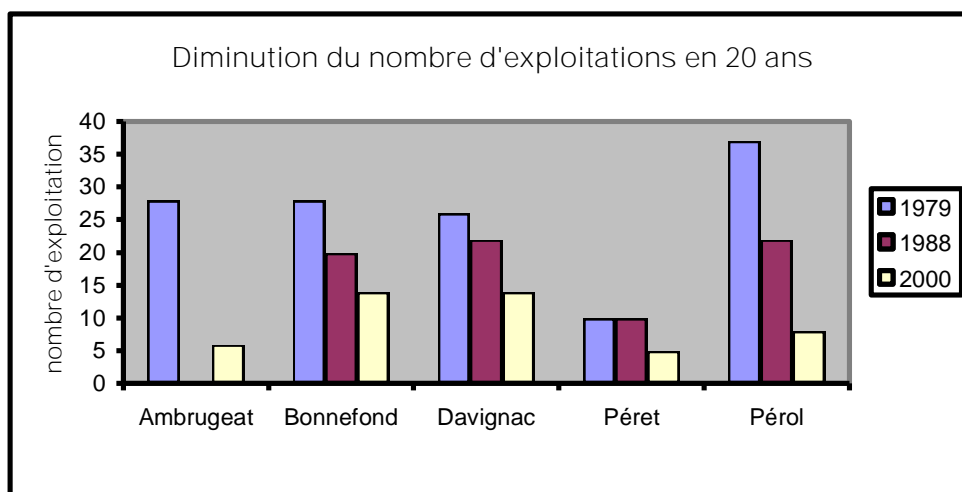
Avant l'ère de la plantation massive des résineux, l'élevage ovin était l'activité principale sur ce territoire, conditionnant le paysage typique du Plateau de Millevaches (landes sèches à callune à perte de vue) mais aussi une véritable organisation de la société axée autour de l'élevage du mouton. Aujourd'hui, l'élevage ovin est toujours présent mais de façon marginale.

Les exploitations de taille moyenne ne suffisent manifestement plus pour conduire une exploitation ovine rentable. On considère que le seuil de viabilité économique est d'environ 150 ha pour 350 brebis, avec une tendance constante à l'augmentation.

2.2- Evolution du nombre des exploitations

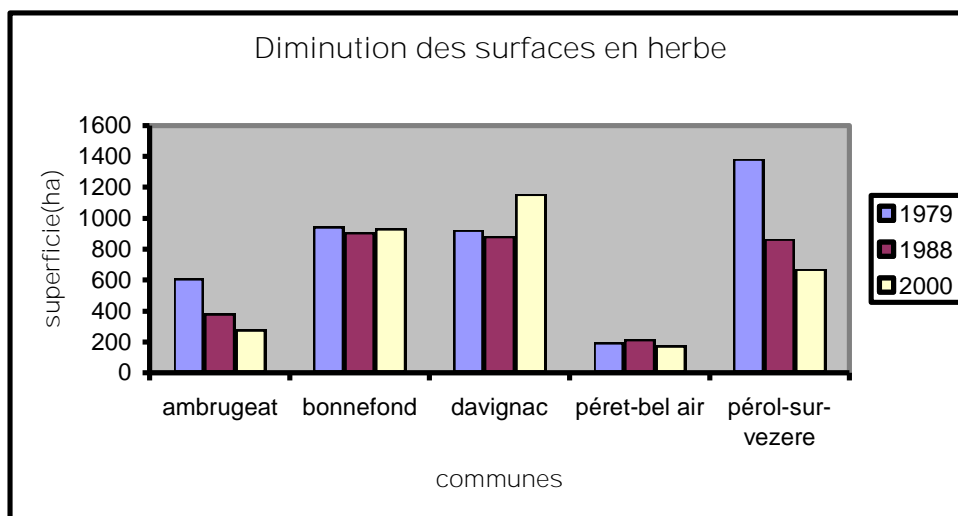
a) Evolution du nombre des exploitations en 20 ans

| Evolution du nombre des exploitations en 20 ans | | | | | |
|---|---|------------|------------|---|--|
| Communes (nomenclature RGA 2000) | Evolution du nombre des exploitations en 20 ans | | | Valeur absolue des disparitions d'exploitations en 20 ans | % de disparition des exploitations en 20 ans |
| | Année 1979 | Année 1988 | Année 2000 | | |
| 027- Bonnefond | 28 | 20 | 14 | 14 | 50 |
| 071- Davignac | 26 | 22 | 14 | 12 | 46 |
| 159- Peret-Bel-air | 10 | 10 | 5 | 5 | 50 |
| 008- Ambrugeat | 28 | 19 | 6 | 22 | 78 |
| 160- Pérols-sur-Vézère | 37 | 22 | 8 | 29 | 78 |



b) Evolution des superficies agricoles toujours en herbe

| Evolution des surfaces toujours en herbe | | | | | |
|--|------------------------------------|------------|------------|-----------------|----------------|
| Communes (nomenclature RGA 2000) | Superficies toujours en herbe (ha) | | | Evolution en ha | Evolution en % |
| | Année 1979 | Année 1988 | Année 2000 | | |
| 027- Bonnefond | 951 | 910 | 938 | -13 | -1.4 |
| 071- Davignac | 927 | 888 | 1161 | +234 | +25.2 |
| 035- Péret-Bel-Air | 201 | 219 | 181 | -20 | -9.9 |
| 008- Ambrugeat | 614 | 387 | 283 | -331 | -53.9 |
| 040- Pérols-sur-Vézère | 1387 | 870 | 675 | -712 | -51.3 |

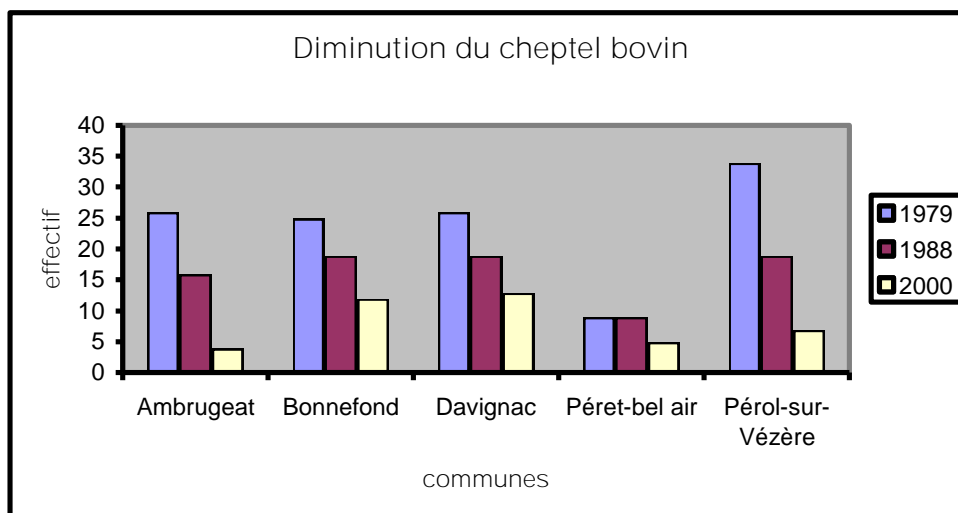


Seule, Davignac a gagné de la surface en herbe. Par ailleurs, c'est celle qui a perdu le moins d'exploitations.

2.3- Evolution quantitative des cheptels ovin et bovin

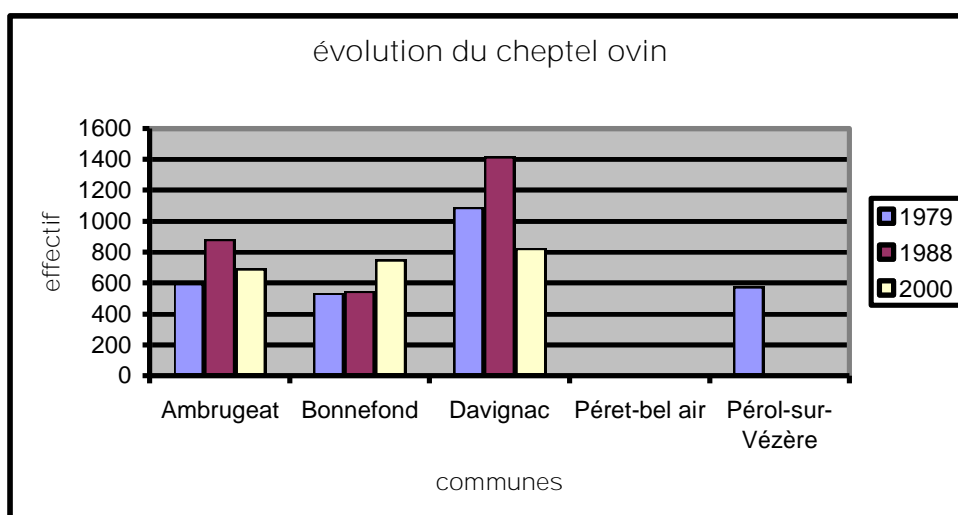
a) Evolution du cheptel bovin

| Evolution du cheptel bovin | | | | | |
|-------------------------------------|---------------------------|---------------|---------------|-----------------------------|----------------|
| Communes (nomenclature RGA 2000) | Effectif du cheptel bovin | | | Evolution en nb de têtes | Evolution en % |
| | Année 1979 | Année 1988 | Année 2000 | | |
| 027- Bonnefond | 25 | 19 | 12 | -13 | - 52 |
| 071- Davignac | 26 | 19 | 13 | -13 | -50 |
| 159- Péret-Bel-Air | 9 | 9 | 5 | -4 | -44 |
| 008- Ambrugeat | 26 | 16 | 4 | -22 | -84 |
| 160- Pérols-sur-Vézere | 34 | 19 | 7 | -27 | -79 |



b) Evolution du cheptel ovin

| Evolution du cheptel ovin | | | | | |
|-------------------------------------|--------------------------|---------------|---------------|-----------------------------|----------------|
| Communes (nomenclature RGA 2000) | Effectif du cheptel ovin | | | Evolution en nb de têtes | Evolution en % |
| | Année 1979 | Année 1988 | Année 2000 | | |
| 027- Bonnefond | 540 | 552 | 755 | +215 | +39.8 |
| 071- Davignac | 1094 | 1423 | 830 | -264 | -24.1 |
| 159- Péret-Bel-Air | 0 | 0 | 0 | 0 | / |
| 008- Ambrugeat | 601 | 887 | 698 | +98 | +16.3 |
| 160- Pérols-Sur Vézère | 580 | 0 | 0 | -580 | -100 |



2.4- Présence agricole et pression pastorale par unités alvéolaires

a) Données générales

La gestion agricole, autrement dit réalisée uniquement par des exploitants à travers l'activité pastorale, ne représente que 244 ha sur les 506 ha constituant le site Natura 2000, soit 48% du territoire Natura 2000

Le reste est en friche, à l'abandon ou boisé.

b) Présence agricole et pression pastorale

Voir carte n°1 : Individualisation des tourbières et fonds tourbeux par unités alvéolaires

Unité alvéolaire A :

Aucune activité agricole depuis près de 30 ans, sur cette alvéole.

Unité alvéolaire B et E :

Un exploitant de la Naucodie travaille de nombreuses parcelles sur ces deux unités alvéolaires (environs de la tourbière de la Naucodie, rives gauche et droite du ruisseau du Bouzelier). L'ensemble de son parcellaire présente un bon niveau de pression de pâture, bien que toujours extensive. En revanche, 3 parcelles de lande sèche en limite nord de l'unité alvéolaire E semblent fortement envahies par la fougère aigle, signe de déprise ou de passage aléatoire des troupeaux.

Les parcelles exploitées sont les suivantes : n°119, 121, 122, 153, 154 et 156 – section C3, n°136 et 137 – section C3 (parcelles qui ne sont plus pacagées depuis 6 ans, problème de contention des animaux).

Un troupeau ovin constitué de 80 à 100 têtes passe également sur ces parcelles, durant 3 mois (août à octobre).

Unité alvéolaire C et H :

Un exploitant gère deux parcelles sur les unités alvéolaires C et H. L'entretien s'effectue sous la forme d'un pâturage par un troupeau de 75 brebis en rotation sur ces deux parcelles. Cet exploitant est à la retraite, il va donc diminuer très prochainement la taille de son troupeau pour ne conserver que 40 brebis.

Un autre exploitant travaille une partie de l'unité alvéolaire C à la sortie Est d'Anglard en bordure de la Corrèze (partie sud de l'unité alvéolaire C). En effet, la parcelle n°74 - section AR (8 ha) est pâturée par un troupeau bovin (13 vaches) sur le fond tourbeux pendant 1,5 mois en période estivale (entretien plus ou moins régulier de ce fond qui a tendance à s'embroussailler).

La partie supérieure (plus plane et sèche) est généralement fauchée, récemment retournée et pâturée pendant 6 semaines en été, comme sur les versants. A proximité, les parcelles n°31, 32, 174 et une partie de 171 - section AR (8 ha) sont pâturées par des bovins (17 vaches) pendant 3 semaines en période estivale.

Unité alvéolaire D :

Un exploitant est actif sur plusieurs parcelles de cette unité. Ainsi, les parcelles n°26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 et 35 situées en bordure de la tourbière de la Ferrière sont pâturées toute l'année par 40 bovins. L'élevage est de type plein air quasiment intégral avec des animaux qui ne sont jamais rentrés à l'étable. Une partie de cette surface est sous convention de gestion avec le Conservatoire des Espaces Naturels Régional pour la réhabilitation et la gestion de la tourbière de la Ferrière.

Unité alvéolaire F :

Une personne exploite deux parcelles (n°460 et 470 – section A feuille 3). Il y laisse son troupeau de 30 vaches durant toute l'année. Cet exploitant recherche de nouvelles pâtures et serait intéressé par une extension de sa zone de pacage à Fontarppa (unité alvéolaire F) et au Bouzetier (unité alvéolaire D).

Unité alvéolaire G :

Un exploitant intervient juste en limite extérieure sud de l'unité alvéolaire G. En effet, les parcelles n°1, 2, 20 (pas entièrement), 44, 45 et 46 – section AD sont pâturées par un troupeau bovin constitué de 20 vaches pendant 1,5 mois (début juillet au 15 août).

Le troupeau pâture en rotation sur l'ensemble de ces parcelles. Cet exploitant envisage de clôturer la parcelle n°1. De plus, de temps en temps, il coupe les jeunes pins sylvestres sur ses parcelles.

Un autre exploitant de Péret Bel Air exploite une très grande partie de l'unité alvéolaire que ce soit en milieux secs ou humides. Ainsi, les parcelles n°25 et 26 – section AC, n°79, 82, 83, 84, 87, 88 et 95 – section AD, n°1 (parcelle sectionnale mais une petite surface est prise), 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 20 (Puy de Bessergue, une partie est en prairie) – section AB sont exploitées par un pâturage extensif du 15 juillet au 15 août par un troupeau de 12 vaches.

Unité alvéolaire I :

Un exploitant de Florentin gère plusieurs parcelles représentant une bonne partie de l'unité alvéolaire I. En effet, les parcelles n°2, 110, 111, 112, 115, 117, 123, 125, 128 et 133 – section D2, n°2, 220, 230 et 234 – section C2, n°13, 14, 15 et 40 – section AW sont entretenues par pâturage de mai à fin août sous forme d'une rotation par lots de 20 vaches. Le maintien de l'ouverture du fond tourbeux de cette unité alvéolaire tient en particulier aux activités de cet exploitant.

| durée | n° de parcelle | Superficie (ha) | Milieux | Intensité de pâturage |
|----------------|---|-----------------|-----------------------------------|-----------------------|
| saines 2003 | AR 74 | 7,9 | Lande sèche | + |
| | | | Fond tourbeux | + |
| l'année | A1 26, 27, 28, 30 et 32 | 5,7 | Lande humide à Bruyère | +(+) |
| | | | Fougeraie + Boisement pionnier | . |
| s d'été | C2 49 et 50 | 12 | Lande humide à Bruyère | ++ |
| | | | Lande sèche | ++ |
| | | | Pelouse xéro-mésophile (Nard) | + |
| | | | Fougeraie | . |
| s d'été | C2 67, 68, 81 et 197 C3 119 (en partie), 121, 122, 136, 153 et 156 | 61,1 | Lande sèche + Fougeraie | . |
| | | | Lande sèche | ./+ |
| | | | Prairie méso-hygrophile à Joncs | + |
| | | | Lande humide à Molinie | + |
| | | | Lande à Génévrier | ./+ |
| | | | Pelouse xéro-mésophile (Nard) | +(+) |
| | | | Prairie humide à Molinie | ++ |
| Boisement | / | | | |
| ois en | D2 115, 117, 123 , 128 et 133 | 12,5 | Lande humide à Molinie | + |
| | | | Fougeraie | . |
| | | | Lande sèche | . |
| s en été | AC 26 AD 79, 82, 83, 84, 88 et 95 AB 1, 2, 5, 6, 7 (en partie), 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 20 (en partie) | 53,6 | Prairie mésoxérophile | +++ |
| | | | Lande humide à Molinie | ++ |
| | | | Lande humide à Molinie Callune | ++ |
| | | | Lande sèche | . |
| | | | Tourbière associée à lande humide | + |
| | | | Pelouse xéro-mésophile (nard) | + |
| | | | Fougeraie | . |
| Boisement | / | | | |

pression de pâture par unité alvéolaire

tourbières de Bonnefond et de Péret Bel Air

2.5- Présence agricole et pression pastorale par commune

a) Commune de Bonnefond :

Le maire de la commune met à paître ses 80 à 100 brebis dans la tourbière de la Naucodie durant 3 mois par an (août, septembre et octobre). Un de ses voisins du même hameau fait de même.

Certains exploitants entretiennent les espaces tourbeux de façon mécanique lorsque les conditions climatiques le permettent et que les sols sont suffisamment fermes pour supporter le passage d'un tracteur avec un girobroyeur. Ceci a pour effet d'écrêter les touradons de molinie et de supprimer les refus. On coupe aussi ou arrache les pins sylvestres. En effet, pour bénéficier de la prime à l'herbe, il est nécessaire de couper régulièrement les tiges de pins sylvestres (pas plus de 150 tiges à l'ha...).

Ses moutons paissent également la rive droite du ruisseau du Bouzetier, en marge de La Ferrière, sur les parcelles des sectionaux de la Naucodie. La parcelle de prairie sèche (point côté 875m) en bordure de route forestière, au nord de l'Auzelou, est pâturée par ce même troupeau.

Secteur Dadalouze aval : deux exploitants sont actifs sur le secteur (brebis et bovins). Au pont de la Dadalouze, le CREN vient de se porter acquéreur de 11 ha.

Secteur de l'Ozeloux : c'est une personne originaire de Meymac qui exploite, et qui possède également des parcelles à la Ferrière. Un autre propriétaire qui possède une maison secondaire à la Naucodie possède aussi de vastes parcelles à la Ferrière, plus de 200 ha. A proximité de la ferme de l'Ozeloux, les Domaines ont acquis 23 ha de très belles prairies sèches qui risquent bien d'être enrésinées, à brève échéance.

La moitié des 12 exploitants de la commune de Bonnefond mettent leurs troupeaux en zone Natura 2000. Incontestablement, c'est l'élevage ovin qui donne les meilleurs résultats en terme d'entretien des secteurs les plus secs (rebords d'alvéoles).

Tous les fonds du Puy de Régeade et de la Pradotte sont domaniaux, englobés dans la Forêt domaniale de Larfeuil. Depuis trente ans, plus aucun pâturage n'a eu lieu dans ces immenses tourbières qui remontent jusqu'à la limite communale de Pérols sur Vézère. Les touradons de Molinie sont nombreux et l'embuissonnement gagne.

b) Commune de Péret Bel Air :

Deux exploitants de la commune de Péret exploitent les tourbières communales (veaux de lait sous la mère). Ces deux exploitations sont situées dans le Bourg de Péret Bel Air. De nombreux exploitants effectuent parallèlement des travaux forestiers.

Globalement, la commune est difficile à exploiter du fait de la pente et le pourcentage de terres cultivées est faible. Les hautes terres sont plus planes mais nettement plus froides (gels tardifs, pousse retardée de l'herbe...).

Les signes de déprise sont patents dans les tourbières du Puy de la Peyrière et du ruisseau de la Font Claire (nombreux touradons, embuissonnement par les pins sylvestres, bouleaux, rigoles non entretenues, etc.). Le pacage est de plus en plus aléatoire et extensif. Les bêtes passent un mois et demi dans les pacages des hautes terres (juillet et août). Bien que non remembrées, les parcelles sont vastes sur le plateau et de superficie réduite autour du village. Autrefois, à la belle saison, les bêtes montaient tous les jours depuis le bourg dans les pacages du haut et redescendaient, le soir, pour allaiter leurs veaux (5 km, aller-retour).

En 1970, il restait deux troupeaux de moutons dans le village, qui pâturaient les sectionnaux de Péret autour du Puy de Bessergue, le long du « chemin des 100 m » ainsi que dans les secteurs du Bois Soubre et du Puy de Péret.

Au nord du Puy de Bessergue, en limite nord de la commune, la tempête de décembre 1999 a anéanti plusieurs hectares de forêt. Ils ont été rendus à l'agriculture et une prairie artificielle de 8 ha a été ouverte. Elle est maintenant pâturée et fauchée.

c) Commune d'Ambrugeat :

La commune est boisée à près de 80% de sorte qu'il ne reste que 4 exploitations sur la commune :

- bovin-viande ;
- moutons ;
- bovins + chevaux ;
- veaux batterie + moutons + bovin-viande.

Un exploitant du hameau du Tournel met ses bêtes dans les tourbières de la Prade et de Jama. Au hameau de Lestat (2km au nord-ouest de Davignac) un exploitant (bovin-viande) négocie une pâture à la Ferrière pour 6 ou 8 ans.

2.6- Evolution et pratiques agricoles actuelles

a) Evolution du champ pastoral : du centre à la périphérie

L'ensemble du complexe fond tourbeux/rebord d'alvéole était autrefois exploité par un pâturage bovin dans les fonds et par un pâturage ovin sur les rebords. Cette pratique permettait aux exploitants de tirer un revenu optimisé de leur territoire, bien que faible, compte tenu des contraintes en présence sur ces hautes terres. Ces pratiques douces participaient, naturellement, de l'entretien du paysage et de la biodiversité.

Jusque dans les années soixante dix, les pratiques agricoles étaient encore largement compatibles avec l'entretien de la biodiversité et des paysages. Depuis, la divergence s'est bien accentuée et l'intensification agricole s'est faite en grande partie au détriment de la qualité écologique et paysagère. Les espaces ont de ce fait vu leur vocation changer : ainsi, les espaces autrefois voués à l'élevage (landes) sont devenus le centre de l'activité sylvicole d'aujourd'hui, et l'élevage ne dispose plus souvent que d'espaces périphériques.

En parallèle, l'abandon de la gestion entraîne le boisement spontané des fonds tourbeux (pins sylvestres, aulnes glutineux, saules,...) mais également des milieux plus secs (pins sylvestres, chênes, genévrier...) entraînant une certaine banalisation biologique et paysagère des territoires. Cependant, la présence de boisements spontanés sous forme isolée (bosquets notamment) maintient une biodiversité de qualité (avifaune et insectes).

b) Pratique de l'élevage bovin

L'activité bovine est devenue plus extensive qu'autrefois, avec des chargements souvent inférieur à 0,6 UGB/ha et une intervention minimale de l'éleveur (disparition des conduites journalières...).

On peut dépeindre une conduite type de cette exploitation : les animaux sont contenus dans des enclos de grande dimension (supérieurs à 15 ha le plus souvent) qui se trouvent à la fois constitués de fonds tourbeux et de versants plus secs. L'utilisation de ces espaces par les bovins est relativement libre. Par ailleurs, ces animaux sont élevés en plein air tout au long de l'année avec pâturage tournant sur d'autres enclos. Cette technique d'élevage répond à une fonction intéressante autorisée par les fonds tourbeux :

- l'exploitant laisse pâturer les parcelles tourbeuses et les versants ouverts, cela permet d'exploiter une végétation encore verte en été et de bénéficier de la présence de points d'eau ;
- cette pratique libère les sommets des bombements pour les valoriser en prairies de fauche disposant ainsi d'une réserve fourragère pour la période hivernale.

La pression de pâture de chaque troupeau, en particulier celle des bovins, est délicate à apprécier. Deux facteurs entrent en compte :

- ü Le temps de pâture n'est jamais exactement connu et devient difficile à évaluer : les animaux circulant librement, il est difficile de calculer un temps de pâture concernant tel ou tel milieu. Certains troupeaux pâturent sur une période plus ou moins déterminée qui s'explique par l'état de la production herbagère mais également par les conditions climatiques en présence ;
- ü La pression de pâture n'est pas homogène au sein d'un même parc : un parc présente le plus souvent une multitude de milieux (landes, pelouse, fougèraie...) avec des pressions de pâturage très différentes d'un bout à l'autre de la parcelle :
 - Landes sèches utilisées comme parcours ;
 - Fond tourbeux assez bien pâturés ;
 - Rebords d'alvéoles moyennement pâturés avec des secteurs envahis par la fougère aigle ;
 - Milieux boisés utilisés comme aire de repos pendant les chaleurs.

La pression de pâture exercée sur ces unités alvéolaires n'est pas connue avec précision. Seule l'observation précise de la végétation nous donne des informations sur cette dernière.

Aujourd'hui, la complémentarité qu'offre la proximité de milieux secs et humides dans un seul et même enclos semble peu valorisée. En effet, on constate :

- des fonds tourbeux parfois fortement pâturés ;
- des rebords d'alvéoles souvent sous-pâturés.

Les fonds tourbeux ont une attractivité beaucoup plus forte pour les bovins car la production herbeuse y est plus élevée. En revanche, les versants souvent occupés par des formations de landes et de pelouses ont un rendement très faible.

Par ailleurs, les versants délaissés voient l'accroissement rapide d'une espèce fortement envahissante et colonisatrice : la fougère aigle. Cette espèce constitue un refus pour les bovins.

Les effets de la déprise agricole sont par ailleurs plus rapidement visibles sur un milieu sec car les conditions stationnelles sont beaucoup plus favorables que dans les fonds (pédologie, topographie et climat). Ces milieux secs ont donc tendance à se banaliser et moins résister que les fonds tourbeux.

Sur un plan écologique, le maintien de landes à callune sur les rebords d'alvéole est recommandé. Il faudrait donc réfléchir à une autre organisation du pâturage en terme de distribution spatiale : augmenter les surfaces pâturées des fonds tourbeux et rendre plus attractifs les versants en luttant contre l'envahissement de la fougère aigle.

c) Pratique de l'élevage ovin

Le pâturage ovin, autrefois omniprésent, a fortement diminué sur le site aujourd'hui. Trois éleveurs le pratiquent encore et parfois, en complément de l'élevage bovin qui reste l'activité pastorale centrale. Actuellement, il se concentre sur les milieux secs des rebords d'alvéoles en perpétuant, de place en place, le paysage si caractéristique de la lande à callune.

d) Pratique de la fauche

Les exploitants valorisent certains espaces relativement plats et secs en prairies de fauche. L'exploitation consiste en une à deux fauches par an. Le plus souvent, il s'agit d'anciennes landes sèches retournées ou d'anciens boisements exploités. Compte-tenu de la pauvreté naturelle des sols, ces prairies ne portent souvent qu'un couvert discontinu de graminées. Pour augmenter leur productivité, des amendements (notamment azotés) sont aujourd'hui souvent effectués. Il est probable que ces apports aient des effets sur l'équilibre physico-chimique des milieux tourbeux et aquatiques voisins

Certaines parcelles (par exemple C3 119, C3 156, AB 20 partie nord), après la fauche de printemps, peuvent être mises ponctuellement au service du pâturage bovin pour exploiter le regain.

2.7- Schéma du degré de valorisation des milieux selon le type d'élevage extensif



Graphique n° 3 : Degré de valorisation des milieux selon le type d'élevage extensif

3- Activité forestière

3.1- Effet tempête et interface forêts / Natura

- Effet tempête

L'activité forestière est omniprésente sur les rebords d'alvéoles du périmètre concerné. Elle a de plus été renforcée par les travaux qui ont fait suite à la tempête du 27 décembre 1999 (bûcheronnage, sortie des chablis, transports par camion, dessouchage, fente, mises en andins, replantation, etc). Début 2005, les forestiers s'accordent à constater que l'« effet tempête » est quasiment terminé.

Aujourd'hui, presque tous les chablis de la tempête ont été traités. Du moins l'ont ils été dans les forêts publiques. Les quelques chablis qui subsistent, ça et là dans les bois privés, ne seront vraisemblablement jamais sortis.

- Forêts présentes au sein du périmètre Natura :

La forêt est quasi absente du périmètre Natura. Ca et là, on trouve quelques bois peu étendus, comme une pinède claire, le long de la D119, trois kilomètres au nord de Péret (unité alvéolaire G). On rencontre aussi, au pont de la Dadalouze, juste en rive droite du ruisseau du Bouzetier, un secteur en voie de replantation avec andins (unité alvéolaire E), ainsi qu'un bombement boisé autour du point côté 910 m, à l'extrémité de l'alvéole du ruisseau de la Prade (unité alvéolaire D).

Ces boisements présents au cœur des tourbières montrent des signes tangibles de difficultés et de retard de croissance dans ces milieux très contraignants pour des ligneux.

- Zones Natura présentes au sein des périmètres des forêts publiques :

Plus intéressantes sont les zones Natura circonscrites dans des périmètres de forêts publiques. C'est le cas d'une vingtaine d'hectares, au sein de la forêt domaniale de Larfeuil, au bout de l'unité alvéolaire D, au lieu dit la « Pradotte ». Cette tourbière, une des plus vastes de l'ensemble Natura, n'a, semble t-il, pas été pâturée de puis une vingtaine d'années. Elle présente un faciès d'emboisement avancé et mériterait qu'un plan de gestion spécifique soit mis en œuvre en partenariat avec l'ONF.

3.2- Gestion et statut des forêts publiques

La forêt domaniale de Larfeuil (166,6 ha) a été achetée en 1960 par l'Etat. Les plus vieux arbres ont 80 ans. Tous les 13 ans, la forêt domaniale de Larfeuil est soumise à un plan de gestion, tout comme l'ensemble des forêts publiques. Le dernier a été réalisé fin 2004. La forêt en est à son 4^{ème} plan. Ils se sont organisés dans le temps, comme suit :

- Premier plan de gestion : 1967-1976
- Deuxième plan de gestion : 1977-1990
- Troisième plan de gestion : 1991-2004
- Quatrième plan de gestion : 2004-2017

A l'intérieur et à la périphérie du périmètre concerné, un responsable ONF gère les trois forêts publiques suivantes :

- Forêt domaniale de Larfeuil-Naucodie ;
- Forêt sectionale de la Naucodie ;
- Sections de Commerly, près de Florentin.

CARTE N° 8 : Forêts publiques gérées par l'ONF

La forêt domaniale de Larfeuil est divisée en trois grands lots. Le responsable ONF de ce secteur gère 787 ha au total, soit :

- Larfeuil-Naucodie : 147 ha ;
- Larfeuil-Clédats : 575 ha ;
- Larfeuil-Fonchaunade : 65 ha, aux sources de la Corrèze.

Un autre responsable ONF, actif sur le secteur de Meymac, gère :

- Forêt sectionnelle de Davignac, près de la tourbière de la Ferrière ;
- Sections du Bourg de Péret bel Air, au sud du périmètre, en bordure du Natura.

Il se trouve que dans le secteur Natura 2000 de Bonnefond et Péret Bel Air, la forêt publique est très bien représentée par rapport au reste du Limousin dominé largement par la forêt privée. Ce fait laisse augurer des ouvertures probables dans le sens d'une gestion écologique des tourbières contenues au sein de ces massifs forestiers.

3.3- Application de la loi forestière

Une parcelle au bord de la route, près de la forêt domaniale de Larfeuil a brûlé (point côté 875 m, à un km au nord de l'Auzelou). L'ONF a racheté cette parcelle en 1995 pour l'intégrer à la forêt domaniale en vue d'une plantation prévue en 1998. La circulaire commune Ministère de l'environnement / DNP transmise aux préfets exigeait que les Orientations Régionales Forestières excluent les plantations en zone tourbeuse. Finalement, la DDA et la DIREN se sont opposées au boisement parce que la parcelle se trouve en zone Natura 2000. Aujourd'hui, elle reste en lande sèche et présente un intérêt écologique évident. Par contre le triangle, au sud-ouest du point côté 875 m, a été replanté en mélèzes.

3.4 - Pratiques forestières et facteurs d'évolution

Il y a vingt ans, on plantait 2500 épicéas par hectares. Aujourd'hui, surtout après la tempête de 1999 qui a beaucoup donné à réfléchir sur les méthodes sylvicoles, on est redescendu à 1200 ou 1300 douglas/ha. Leur enracinement est bien meilleur car on pratique davantage d'éclaircies. A maturité, le nombre idéal est de 300 à 400 douglas par ha (contre 80 pins par ha dans la forêt des landes de Gascogne).

Avant plantation, le terrain est débarrassé des souches qui sont mises en andins, puis préparé (sous-solage) avec un bulldozer muni d'une griffe fouillant le sol (25 cm) parallèlement à la pente. Les plants peuvent alors être installés dans les sillons où la terre a été ameublie, avec un faible apport d'engrais. Du fait des risques d'érosion pluviale liés à cette technique, elle a tendance à être aujourd'hui remplacée par une plantation plus classique sans ameublissement préalable.

Le broyage des souches et le brûlage sont aujourd'hui largement remplacés par une mise en andins, avec fendage des souches. Les andins se décomposent beaucoup plus vite avec des souches fendues, et il ne reste plus grand chose au bout de cinq ans.

Les parcelles forestières sont généralement monospécifiques et d'âge homogène. La tendance actuelle est pourtant à la diversification des peuplements ; ainsi, le ratio actuel moyen de plantation sur des parcelles ONF est le suivant :

- Douglas : 55 % ;
- Mélèze : 30 % ;
- Pectiné : 15 % ;
- Reste : érable, frêne, hêtre.

Les pratiques actuelles sont largement conditionnées par les possibilités mécaniques des engins, qui s'accommodent assez mal des pentes et occasionnent des dégradations parfois sévères et/ou durables sur les sols.

Ces pratiques connaissent aussi, comme d'autres secteurs industriels, une évolution liée aux normes de qualité environnementale (ISO 9002 et ISO14001, PEFC). Ces normes commencent à s'appliquer à des coopératives forestières, des entreprises de sciage voire des exploitants.

4- Tourisme

4.1- Pratique de l'écotourisme

Comme l'ensemble des pratiques humaines en prise sur le territoire de Millevaches, le tourisme y est pratiqué de façon très extensive. Il se borne à la randonnée pédestre, équestre et à ski de fond et s'apparente à une forme d'écotourisme diffus, de qualité et de découverte. Il faut reconnaître que les Hautes Terres s'y prêtent très bien.

Il n'existe pas sur la zone d'étude de sites touristiques majeurs (Gorges du Tarn, Massif du Sancy, etc) mais justement, ce n'est pas ce que recherchent les randonneurs du Plateau de Millevaches qui préfèrent la densité des territoires (milieux naturels et humains.), le charme de la vacuité de l'espace Millevaches, les tourbières, les paysages peu altérés, les grands espaces de liberté et le petit patrimoine vernaculaire (chapelles ou églises romanes, ponts, murs en pierres sèches, fours, croix de chemin nombreuses et magnifiques sur le Plateau, etc).

Sur la zone, les touristes sont des marcheurs, carte IGN à la main qui empruntent les GR ou les boucles de randonnées créées à l'instigation de quelques municipalités.

4.2- Profil des randonneurs

Ces randonneurs appartiennent à une nouvelle catégorie de touristes nourrissant un rapport interactif au territoire. Leurs aspirations peuvent être résumées ainsi :

- une quête éthique : pratique responsable se traduisant par l'adoption de règles de bonne conduite dans le lien aux populations résidentes et aux milieux naturels ;
- la notion de tourisme durable : volonté de protection et de gestion à long terme des ressources naturelles et paysagères, recherche d'une harmonie durable entre touristes et résidents ;
- une pratique de l'écologie : mobilisation pour défendre les milieux naturels, la biodiversité, les paysages, l'agriculture durable ou les cultures autochtones ;
- une pratique dynamique du territoire : au travers de la notion de « tourisme de découverte » qui se fait à pied, à cheval ou à ski et qui sous-entend une volonté d'éducation, d'interprétation et d'interactivité aux territoires pratiqués ;
- une finalité avouée de développement local : en privilégiant systématiquement les productions de terroir et de qualité pour que l'acte de l'achat serve l'économie locale.

Carte n 9

Chemins de randonnée (GR, PR, CREN Limousin et boucles municipales)

4.3- Types de sentiers

Les chemins cités passent dans le périmètre Natura 2000 ou le joutent (GR 440 et GR 440 bis et futur chemin du CREN à la tourbière de La Ferrière). L'activité randonnée est prépondérante. Certaines associations (Chamina, entre autres...), le Comité Départemental du Tourisme et certaines mairies ont édité des plans de sentiers. Ces chemins peuvent être empruntés à pieds, à vélo, à cheval et à ski, comme c'est le cas du côté du foyer de ski de fond de Chadebec (hameau le plus haut du Plateau de Millevaches, 915m) quand la neige est là, ce qui fut le cas des hivers 2002-2003 et 2004-2005).

Par ces sentiers, le touriste peut accéder à des sites ayant un intérêt touristique ou vernaculaire, tels la Croix de la Naucodie ou, simplement, embrasser le merveilleux paysage sur les Monts d'Auvergne (Puy de Dôme, Banne d'Ordanche, Cézalier, Puy Mary, Plomb, etc).

Le site Natura 2000 est très peu fréquenté, mais les labels « Natura 2000 » et « PNR Millevaches en Limousin » devraient faire croître cette fréquentation.

Sur la carte n°10 ne sont reportés que les sentiers joutant ou traversant le périmètre Natura 2000 et le projet de sentier du CREN, autour de la tourbière de Ferrière.

| Communes | Titre | Km de circuits pédestres |
|----------------------|-------------------------------|--------------------------|
| 012-Bonnefond | Circuit des croix | 28 |
| | Circuit de l'eau et des ponts | 9,5 ou 13 |
| | Circuit de la forêt | 11 ou 7 |
| | Circuit des crêtes | 20 |
| | Circuit des pistes | 3,4 ou 7,8 ou 11,2 |
| | Le Menhir du Pilard | 12 |
| 032-Péret Bel Air | Piste de la Justice | 8,5 |
| 035-Davignac | Circuit des crêtes | 7 |
| 040-Pérol sur Vézère | | |
| Ambrugeat | | |

Tableau n° 4 : Chemins de randonnée

4.4- Campings

Aucun camping n'est situé dans ou à proximité de la zone d'étude. Les 5 communes riveraines possèdent cependant des campings, des gîtes ruraux, ou des chambres d'hôtes, mais pas sur le haut plateau.

5- Chasse et pêche

5.1- La pêche

a) Pratiques halieutiques et situation actuelle

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le chevelu des têtes de bassins de la Corrèze et de la Dadalouze est peu pêché. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène :

- diminution constante des cartes de pêche ;
- prises peu nombreuses, même si la situation semble s'être légèrement améliorée, ces dernières années ;
- entretien de plus en plus aléatoire des bords de rivière avec embuisonnement des berges (saules et vergnes) compliquant la pêche au lancer, au coup ou à la mouche ;
- baisse de l'intérêt de pêche par excès d'alevinage exogène.

La population résidente de truites farios est pourtant bien là. La qualité des eaux prédisposent les têtes de bassin à une bonne reproduction. Les ruisseaux de Millevaches sont réputés « maigres », comme les truites elles-mêmes, malgré une bonne présence des macro-invertébrés (diptères, larves aquatiques, etc) mais en biomasse limitée.

b) Menaces sur le milieu

Même si les ruisseaux ont un fort débit, des eaux froides et bien oxygénées, le milieu n'en demeure pas moins fragile. Leurs eaux oligotrophes et leurs conditions habituellement très stables sont en effet par nature sensibles à de faibles modifications (apports azotés ou phosphatés même faibles ou ponctuels).

L'action éventuelle des bovins sur le piétinement des berges et cours d'eau est plutôt en baisse du fait d'un élevage aujourd'hui très extensif. La biomasse d'insectes liés aux bovins est elle-aussi en baisse et peut représenter une perte de ressource pour les poissons.

Le développement récent de prairies temporaires y compris sur les zones de source s'accompagne d'apports (notamment azotés) pouvant par infiltration ou ruissellement se retrouver dans les cours d'eau. Des effets sur la qualité des eaux et sur les espèces qui y vivent, comme la truite fario, sont dès lors probables.

Aujourd'hui, dans le périmètre Natura, le risque écologique le plus important est lié surtout à l'activité forestière, de par ses pratiques et de par son emprise. La mécanisation en particulier est devenue très importante, en nombre, taille et capacités des engins utilisés. Les sols maigres et sous-sols grenus ne résistent pas à cette pression mécanique et sont érodés en grande quantité et à grande vitesse : la perte des sols est une perte durable d'habitat et de substrat pour la biodiversité locale en général, et les apports de particules dans les cours d'eau est une cause de colmatage (arénisation) et de perturbations plus ou moins fortes pour la faune et la flore aquatique.

5.2- La chasse

a) Evolution des pratiques cynégétiques dans le secteur de Millevaches

En Corrèze, comme ailleurs dans notre pays, le nombre des permis de chasse diminue d'année en année, ce qui allège globalement la pression cynégétique sur les milieux. Historiquement, jamais les landes humides et les fonds tourbeux du Plateau de Millevaches n'ont été intensivement chassés.

Le contexte cynégétique connaît aussi des évolutions plus particulières :

- ∅ L'enrésinement massif (pins sylvestres, épicéas, aujourd'hui douglas et mélèzes) de centaines de milliers d'hectares de landes sèches, conduit à la transformation de milieux ouverts (landes à callunes) en milieux fermés (bois et forêts) induisant corrélativement un bouleversement des espèces inféodées à l'un ou l'autre de ces milieux, écologiquement opposés.
- ∅ L'érosion démographique a été très sensible sur le Plateau et s'est accompagnée d'une disparition de certaines cultures vivrières (céréales) favorables à certaines espèces chassables (alouette des champs, caille des blés, perdrix, etc.).

On comprend que les espèces cynégétiques forestières (sanglier, chevreuil, cerfs) aient été largement favorisées par ces bouleversements et qu'à contrario, les espèces des milieux ouverts aient été beaucoup affectées.

b) Dates d'ouverture et dynamique des espèces cynégétiques :

Ouverture du grand gibier : sangliers, chevreuils, cerfs : chassés uniquement le week-end.
Sanglier : du troisième week-end d'août au début janvier.
Chevreuils : de la mi-septembre au 28 février.
Les chevreuils peuvent être chassés sélectivement (uniquement les brocards mâles) à l'approche ou à l'affût, dès le premier juillet.

Ouverture du petit gibier : De la troisième semaine d'octobre jusqu'au 20 février.

Le lièvre revient après des années noires où on en voyait quasiment plus. Ce retour s'explique, outre les questions de maladies, par une pression de chasse moindre qu'il y a quelques années : 3 jours sur 7 aujourd'hui, alors qu'avant on le chassait 5 jours sur 7.

La bécasse est en légère diminution. Il semblerait que les années 2002-2003 aient été désastreuses pour sa reproduction en Russie, Norvège, Finlande.

La perdrix, également, a souffert de la diminution drastique des cultures de céréales, ainsi que l'alouette et la caille des blés.

Le chevreuil et le cerf, quant à eux, sont en augmentation constante. Désormais on établit des plans de chasse pour réguler leurs populations. Pour le sanglier, du fait de sa dynamique de reproduction extrêmement variable d'une année à l'autre, la régulation par plans de chasse n'est pas encore à l'ordre du jour.

c) Mesures susceptibles de favoriser les espèces cynégétiques :

La reprise du pâturage extensif des tourbières et des fonds tourbeux est presque toujours suivie d'une recrudescence des populations de bécassine et de bécasse des bois. Si la première passe tout son temps en milieu ouvert, la seconde se cache en forêt le jour et fréquente les tourbières à la tombée du soir et la nuit. Le retour du pâturage bovin dans les fonds tourbeux de Bonfond et Péret Bel Air ne peut qu'améliorer les conditions d'accueil de ces deux espèces.

IV- CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Au terme de la partie diagnostic, quatre enjeux généraux émergent. Ils seront traduits en objectifs de préservation et de gestion, dans les chapitres suivants.

- 1- Préservation des habitats et des espèces et engagement d'une gestion durable et écologique du territoire ;
- 2- Soutien à l'activité pastorale existante et initiation de nouvelles expériences dans ce domaine ;
- 3- Proposition d'extension de la zone Natura 2000 à des territoires connexes ;
- 4- Encouragement des bonnes pratiques environnementales dans les domaines agricoles et forestiers par un engagement des syndicats professionnels au travers de la signature de contrats ou de chartes de bonnes pratiques (Ce dernier enjeu ne fait pas l'objet de fiches).

V- OUTILS DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

1- Outils réglementaires :

Tous les outils réglementaires concernant les espaces naturels sont susceptibles de s'appliquer sur le périmètre du site Natura 2000 : réglementation sur la Protection de la Nature de 1976 et ses mises à jour (protection des espèces), loi sur l'eau n°92-3 de 1992, protection des paysages...Il n'y a pas sur le site de zones protégées au titre des biotopes (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope). Compte-tenu de la dimension hydrologique forte du site Natura 2000, la loi sur l'eau y prend une importance particulière. Elle confère une valeur patrimoniale à l'eau et au réseau hydrographique, en tant que bien commun. Elle vise une gestion équilibrée de la ressource en vue de la protection des écosystèmes aquatiques et des zones humides. En ce sens, elle s'applique en priorité aux têtes de bassin et aux zones tourbeuses telles que les landes humides de Bonnefond.

2- Stratégies de gestion :

Différentes stratégies de gestion peuvent être envisagées sur un site tel que celui-ci.

2.1- Approche individuelle

Cette approche repose sur la signature de CAD par les exploitants sur la base du volontariat. Le financement des mesures Natura 2000 pour les agriculteurs sera assuré par les seuls C.A.D. Dans le cadre d'un site NATURA 2000, une majoration de 20% du montant financier est prévu. Les mesures intéressant potentiellement les agriculteurs locaux sont, en premier lieu, les mesures de gestion des milieux contraignants humides et secs (landes et tourbières, 18.06 c01, g03, g04, g05) ainsi que les mesures d'ouverture de parcelles plus ou moins embroussaillées (19.01 et 19.02).

2.2- Approche collective

Dans le cas où l'approche individuelle n'est pas adaptée, une approche collective peut être envisagée. C'est le cas lorsque le morcellement de la propriété rend difficile la mise en œuvre d'une mesure, ou quand les moyens individuels sont insuffisants, ou encore lorsqu'un intérêt commun est plus important que des intérêts individuels. Sur les zones tourbeuses du site Natura 2000, ces cas se rencontrent notamment concernant l'entretien des tourbières par le bétail. La propriété y est morcelée, les exploitants rares (ne couvrent pas toute la surface), leurs moyens souvent faibles, et un intérêt collectif de préservation d'un patrimoine naturel y est apparu de manière forte avec le classement en zone Natura 2000.

La solution d'un entretien assuré par la collectivité se pose sur ce territoire, et l'idée d'un berger itinérant a émergé et a été débattue à plusieurs reprises en groupe de travail avec les exploitants locaux et les acteurs du monde agricole. La forme que pourrait prendre cette solution et ses modalités techniques et financières font l'objet d'une réflexion qui se poursuit au-delà du cadre du seul Document d'objectifs.

2.2- Autres approches

De par le faible impact financier du CAD, il apparaît opportun de chercher d'autres financements pour aider à la gestion de ces espaces. Les sources peuvent se matérialiser par des programmes européens, nationaux, régionaux d'aménagement de l'espace (PAM, EPI, Docup, projets globaux des conseils généraux, aide zone de montagne...).

3- Outils contractuels :

Ils comprennent :

- ü Les contrat d'agriculture durable (CAD) uniquement contractualisables par les exploitants agricoles et financés par le FFCAD ;
- ü Les contrat Natura 2000 prenant la forme de mesures agroenvironnementales hors CAD pour les acteurs autres que paysans (collectivités, associations, personnes privées). Ils sont financés par le FGMN.
- ü Contrat Natura 2000 comprenant des mesures forestières récemment créées à destination des propriétaires forestiers.

A titre indicatif il est rappelé, ci-après, les mesures CAD départementales pour la Corrèze. Mesures applicables au périmètre Natura 2000 de Bonnefond et décidées en commission CDOA du 28 janvier 2004.

Il est bien évident qu'il s'agit là du socle minimum. D'autres mesures du cahier des charges régional pourraient être mobilisées.

| N° de la mesure | Intitulé | Montant retenu/an | Marge Natura 2000 |
|-----------------|--|-------------------|-------------------|
| 2001A01 | Gestion extensive des prairies par la fauche et/ou le pâturage | 91,47€/ha/an | 20% |
| 2001B01 | Gestion extensive des prairies par la fauche et/ou le pâturage - Option suppression de la fertilisation azotée organique | 180,65 €/ha/an | 20% |
| 2001D01 | Gestion extensive des prairies par la fauche et/ou le pâturage - Option suppression de la fertilisation azotée minérale | 195,13 €/ha/an | 20% |
| 2001D03 | Gestion extensive des prairies par la fauche et/ou le pâturage - Option suppression de la fertilisation (minérale et organique) | 199,71 €/ha/an | 20% |
| 2002B01 | Gestion extensive des prairies par pâturage obligatoire – Option suppression de la fertilisation azotée organique | 195,90 €/ha/an | 20% |
| 1903A | Maintien de l'ouverture des espaces à la gestion extensive | 92,99€/ha/an | 20% |
| 1806C01 | Gestion contraignante d'un milieu remarquable – Option tourbières et prairies tourbeuses | 268,92 €/ha | 0% |
| 1806C03 | Gestion contraignante d'un milieu remarquable – Option tourbières et prairies tourbeuses – préservation des zones tourbeuses actives | 243,92 €/ha/an | 0% |

| | | | |
|---------|--|-------------|-----|
| 1806G03 | Utilisation de landes sèches à bruyères : Maintien d'habitats naturels remarquables | 214 €/ha/an | 20% |
| 1806G04 | Utilisation de landes sèches à bruyères : Limitation des ligneux | 292 €/ha/an | 20% |
| 1806G05 | Utilisation de landes sèches à bruyères : Limitation des fougères | 364 €/ha/an | 20% |

Tableau n° 5 : Mesures CAD départementales pour la Corrèze

« Courbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air » : mesure li_1123_LS2 , Gestion
CS

| | |
|--|---|
| r surpâturage | <p>Habitats concernés: Dans le document d'objectifs, secteurs homogènes ou en mosaïque des habitats :</p> <ul style="list-style-type: none">- Landes sèches atlantiques et montagnardes, pelouses acidiphiles atlantiques, fourrés à Genévrier, Ourlets à Gentiane, Prairies à jonc rude. |
| e : des surfaces en | <p>Conditions d'éligibilité:</p> <ul style="list-style-type: none">§ Faire élaborer un <u>diagnostic</u> d'exploitation par une structure agréée (Chambre d'Agriculture, A.D.A.S.E.A.), en lien avec la structure animatrice du Document d'objectifs.§ Conserver les documents de contrôle (carnet d'enregistrement, double du R.P.G avec localisation de la M.A.E.) |
| s tions mécaniques on minérale et quables e pâturage sur | <p>Engagements du contractant :</p> <p>Socle :</p> <ul style="list-style-type: none">§ SOCLE H01 : respect du cahier des charges de la P.H.A.E.<ul style="list-style-type: none">o Recouvrement ligneux indifférento Pas de renouvellement du couvert au cours des 5 anso Brûlage non autorisé |
| : r hectare r hectare A.E. plafonnés à | <p>Engagements :</p> <ul style="list-style-type: none">§ Herbe 01 : Tenir un carnet d'enregistrement des pratiques qui précisera notamment,<ul style="list-style-type: none">o Les N° d'îlot, parcelle, partie de parcelles ou groupes de parcelles engagéeso Les dates d'entrée et de sortie des bêtes par parcelle. Leur nombre et les U.G.B. correspondanteso Les dates de fauche, le matériel utilisé pour la fauche, les modalités de faucheo Dupliquer le Relevé Parcellaire Graphique sur lequel a été reportée la localisation de l'engagement§ Herbe 03 :<ul style="list-style-type: none">o Ne pas apporter de fertilisation minérale ou organique (hors déjections des bêtes au pâturage)o Ne pas apporter de magnésium et de chaux§ Herbe 04 :<ul style="list-style-type: none">o Chargement annuel maximal : 0,8 U.G.B/hao Absence de pâturage du 15/11 au 15/03 |
| ond et | <ul style="list-style-type: none">§ CI 14 : Faire élaborer un <u>diagnostic d'exploitation</u> par une structure agréée |

« Courbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air » : mesure Li_1123_TO2, Entretien des

| | |
|--|--|
| t favoriser herbacée | <p>Habitats concernés: Dans le document d'objectifs, secteurs homogènes ou en mosaïque des habitats: Landes humides à tourbeuses à <i>Erica tetralix</i>, pelouses acidiphiles atlantiques, Molinaie hygrophile acidiphile atlantique, végétation des tourbières hautes actives, végétation des tourbières hautes actives susceptible de restauration.</p> |
| e : n des surfaces en és | <p>Conditions d'éligibilité:</p> <ul style="list-style-type: none">§ Faire élaborer un <u>diagnostic d'exploitation</u> par une structure agréée (Chambre d'Agriculture, A.D.A.S.E.A.), en lien avec la structure animatrice du Document d'objectifs.§ Conserver les documents de contrôle (carnet d'enregistrement, double du R.P.G avec localisation de la M.A.E.)§ Respect de la Loi sur l'Eau |
| ntions mécaniques on minérale et bles de pâturage sur | <p>Engagements du contractant :</p> <p>Socle :</p> <ul style="list-style-type: none">§ SOCLE H01 : respect du cahier des charges de la P.H.A.E.<ul style="list-style-type: none">○ Recouvrement ligneux indifférent○ Pas de renouvellement du couvert au cours des 5 ans○ Brûlage non autorisé <p>Engagements :</p> <ul style="list-style-type: none">§ Herbe 01 : Tenir un carnet d'enregistrement des pratiques qui précisera notamment,<ul style="list-style-type: none">○ Les N° d'îlot, parcelle, partie de parcelles ou groupes de parcelles engagées○ Les dates d'entrée et de sortie des bêtes par parcelle. Leur nombre et les U.G.B. correspondantes○ Les dates de fauche, le matériel utilisé pour la fauche, les modalités de fauche○ Dupliquer le Relevé Parcelaire Graphique sur lequel a été reportée la localisation de l'engagement§ Herbe 03 :<ul style="list-style-type: none">○ Ne pas apporter de fertilisation minérale ou organique (hors déjections des bêtes au pâturage)○ Ne pas apporter de magnésium et de chaux§ Herbe 04 : Ajuster la pression de pâturage sur certaines périodes<ul style="list-style-type: none">○ Chargement annuel maximal de 0,8 U.G.B./ha○ Présence des bêtes obligatoire au moins 3 années sur 5○ Chargement instantané maximal de 5 U.G.B. par hectare○ Conseil : prêter attention aux risques d'enlèvement des bêtes |
| ar hectare ar hectare A.E. plafonnés à | nd et d |
| | <ul style="list-style-type: none">§ CI 14 : Faire élaborer un <u>diagnostic d'exploitation</u> par une structure agréée |

« tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air » : mesure li_1123_LS1,
 ou manuelle pour le maintien de l'ouverture des habitats

| | |
|---|--|
| <p>e surpâturage s voisines.</p> | <p>Habitats concernés: Dans le document d'objectifs, secteurs homogènes ou en mosaïque des habitats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Landes sèches atlantiques et montagnardes, tourbières de transition et tremblants, dépressions sur substrats tourbeux, surfaces en herbe - Surface minimale contractualisable de 20 ares |
| <p>des surfaces en</p> <p>§</p> <p>n minérale et es pâturage sur</p> <p>élimination autres végétaux</p> | <p>Conditions d'éligibilité:</p> <ul style="list-style-type: none"> § Faire élaborer un <u>diagnostic</u> d'exploitation par une structure agréée (Chambre d'Agriculture, A.D.A.S.E.A.), en lien avec la structure animatrice du Document d'objectifs. § Conserver les documents de contrôle (carnet d'enregistrement, double du R.P.G avec localisation de la M.A.E.) <p>Engagements du contractant :</p> <p>Socle :</p> <ul style="list-style-type: none"> § SOCLE H01. : respect du cahier des charges de la P.H.A.E. <ul style="list-style-type: none"> o Recouvrement ligneux indifférent o Pas de renouvellement du couvert au cours des 5 ans o Brûlage non autorisé <p>Engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> § Herbe 03 : <ul style="list-style-type: none"> o Ne pas apporter de fertilisation minérale ou organique (hors déjections des bêtes au pâturage) o Ne pas apporter de magnésium et de chaux § Herbe 04 : <ul style="list-style-type: none"> o Pâturage non obligatoire o Chargement annuel maximal : 1 U.G.B./ha § Ouvert 02: <ul style="list-style-type: none"> o Végétaux à broyer, bûcheronner ou débroussailler, sans exportation obligatoire des résidus: bourdaine, fougère aigle, genêt à balais, Pin sylvestre, saules. o Entre le 15/06 et le 15/08 pour la fougère aigle, entre le 15/09 et le 15/03 pour les autres espèces, procéder à un broyage de la végétation comme précisé dans le diagnostic d'exploitation. o Pour le broyage des espèces indésirables sur lande sèche, broyer à plus de 15 cm de haut. o 1 passage d'entretien mécanique par an o Consigner l'ensemble des interventions mécaniques ou manuelles dans un carnet d'enregistrement (type d'intervention, localisation, dates, outils) |
| <p>r hectare</p> <p>r hectare</p> <p>A.E. plafonnés à</p> | <p>§ CI 14 : Faire élaborer un <u>diagnostic d'exploitation</u> par une structure agréée</p> |
| <p>ond et</p> | |

« Courbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air » : mesure li_1123_LS2 , Gestion
CS

| |
|--|
| er surpâturage |
| s. |
| e : |
| n des surfaces en |
| és |
| ntions mécaniques |
| on minérale et quables le pâturage sur |
| e : |
| ar hectare ar hectare |
| A.E. plafonnés à |
| |
| |
| |

nd et a

| |
|---|
| Habitats concernés: Dans le document d'objectifs, secteurs homogènes ou en mosaïque des habitats : <ul style="list-style-type: none">- Landes sèches atlantiques et montagnardes, pelouses acidiphiles atlantiques, fourrés à Genévrier, Ourlets à Gentiane, Prairies à jonc rude. |
| Conditions d'éligibilité: <ul style="list-style-type: none">§ Faire élaborer un <u>diagnostic</u> d'exploitation par une structure agréée (Chambre d'Agriculture, A.D.A.S.E.A.), en lien avec la structure animatrice du Document d'objectifs.§ Conserver les documents de contrôle (carnet d'enregistrement, double du R.P.G avec localisation de la M.A.E.) |
| Engagements du contractant : <u>Socle</u> : <ul style="list-style-type: none">§ SOCLE H01 : respect du cahier des charges de la P.H.A.E.<ul style="list-style-type: none">o Recouvrement ligneux indifférento Pas de renouvellement du couvert au cours des 5 anso Brûlage non autorisé <u>Engagements</u> : <ul style="list-style-type: none">§ Herbe 01 : Tenir un carnet d'enregistrement des pratiques qui précisera notamment,<ul style="list-style-type: none">o Les N° d'îlot, parcelle, partie de parcelles ou groupes de parcelles engagéeso Les dates d'entrée et de sortie des bêtes par parcelle. Leur nombre et les U.G.B. correspondanteso Les dates de fauche, le matériel utilisé pour la fauche, les modalités de faucheo Dupliquer le Relevé Parcelaire Graphique sur lequel a été reportée la localisation de l'engagement§ Herbe 03 :<ul style="list-style-type: none">o Ne pas apporter de fertilisation minérale ou organique (hors déjections des bêtes au pâturage)o Ne pas apporter de magnésium et de chaux§ Herbe 04 :<ul style="list-style-type: none">o Chargement annuel maximal : 0,8 U.G.B/hao Absence de pâturage du 15/11 au 15/03§ CI 14 : Faire élaborer un <u>diagnostic d'exploitation</u> par une structure agréée |

x de Bonnefond
TO1,

nés et favoriser

ure :

lés

ation minérale et
ables

de pâturage sur

déprise

e :

par hectare

M.A.E. plafonnés à

eres de Bonnefond et

Habitats concernés: Dans le document d'objectifs, secteurs homogènes ou en mosaïque des habitats :
Landes humides à tourbeuses à *Erica tetralix*, prairies acidiphiles à Molinie, végétation des tourbières hautes actives et végétation des tourbières hautes actives susceptible de restauration.

Conditions d'éligibilité:

- § Faire élaborer un diagnostic d'exploitation par une structure agréée (Chambre d'Agriculture, A.D.A.S.E.A.), en lien avec la structure animatrice du Document d'objectifs.
- § Conserver les documents de contrôle (carnet d'enregistrement, double du R.P.G avec localisation de la M.A.E.)

Engagements du contractant :

- § Herbe 03 :
 - Ne pas apporter de fertilisation minérale ou organique (hors déjections des bêtes au pâturage)
 - Ne pas apporter de magnésium et de chaux
- § Herbe 04 :
 - Chargement annuel maximal : 0,8 U.G.B./ha
- § Ouvert 01:
 - Ouverture
Diagnostic parcellaire et programme d'ouverture réalisés par la structure animatrice
Bûcheronner la Bourdaine, les saules, le Bouleau verruqueux et les pins
Pas de régénération de la parcelle par implantation d'une prairie
Minimum de 0,3 ha à ouvrir par tranche d'un an et par hectare contractualisé
Interventions à réaliser en année 1, 2 ou 3 du Contrat.
Interventions d'ouverture à réaliser entre le 15/08 et le 15/04
Techniques de bûcheronnage et mise en tas ou broyage seront employées
 - Entretien
Lutter contre l'envahissement par la Bourdaine, les saules, le Bouleau verruqueux et les pins, ces espèces ne devant pas au final couvrir plus de 10 % de la surface de la parcelle (hors rejets)
Au minimum un an après les travaux de restauration, coupe des rejets ligneux une fois au moins sur la durée restante du contrat.
Lutte contre les rejets ligneux de moins de 7 cm de diamètre, par débroussaillage et bûcheronnage manuel
Interventions d'entretien mécanique entre le 15/08 et le 15/04
Maintien sur place des rémanents autorisé
Pâturage possible
 - Tenir un carnet d'enregistrement des pratiques qui précisera notamment :
Les N° d'îlot, parcelle, partie de parcelles ou groupes de parcelles engagées
Les dates d'entrée et de sortie des bêtes par parcelle. Leur nombre et les U.G.B. correspondantes
Les dates de fauche, le matériel utilisé pour la fauche, les modalités de fauche
Dupliquer le Relevé Parcellaire Graphique sur lequel a été reportée la localisation de l'engagement

- § CI 14 : Faire élaborer un diagnostic d'exploitation par une structure agréée

VI- ACTEURS DE LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL

1- Exploitants agricoles actifs sur le site

Ils sont au nombre de cinq. Ce nombre ne paraît pas devoir diminuer dans un avenir proche, bien qu'un exploitant nous fasse part de sa volonté de contractualisation comme une condition *sine qua non* pour maintenir son troupeau dans les alvéoles G et H.

Dans l'ensemble, ces cinq actifs sont tout à fait ouverts aux propositions de signature de Contrat d'Agriculture Durable (CAD) financés par le FFCAD et les attendent avec impatience. Certains d'entre eux ont déjà signé, quelques années auparavant des CTE.

Même s'ils sont engagés dans le syndicalisme agricole et résolument partie prenante dans la filière bovine limousine, leur niveau de conscience écologique est relativement élevé, persuadés qu'ils sont d'avoir à jouer un rôle éminent dans la protection et la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

2- ONF

Ils se trouve que dans le périmètre de ce site Natura, les espaces boisés publics (forêts domaniales, sectionales, communales) sont très étendus et surreprésentés par rapport à la moyenne habituelle de la forêt limousine, très majoritairement privée.

La plupart de ces forêts publiques occupent les rebords d'alvéoles et se trouvent presque toujours en marge des fonds d'alvéoles. Cependant, dans le périmètre, la Forêt domaniale de Larfeuil couvre à la fois des espaces boisés et des fonds d'alvéoles, dont l'unité B, dite de « La Pradote ». Les techniciens ONF rencontrés nous ont fait part de leur ouverture et de leur à priori très favorable, rapport à la signature de contrats de gestion et d'entretien des parties humides relevant de leur gestion. Il pourrait s'agir alors de contrats Natura 2000, prenant la forme de mesures agroenvironnementales hors CAD, financés par le FGMN.

3- Le CREN Limousin

Il constitue un acteur incontournable par son expérience et son implantation ancienne en Limousin, et notamment sur le Plateau de Millevaches. Il est propriétaire et/ou gestionnaire (grâce à des conventions ou baux) de terrain présentant un intérêt écologique majeur. Dans ce cadre, il intervient pour la restauration de sites soit directement grâce à son équipe technique, soit indirectement en faisant appel à des sous-traitants locaux. Dans tous les cas, la gestion des sites est ensuite menée en partenariat avec des éleveurs locaux par le biais de contrats de pâturage.

Sa capacité de gestion « en direct » est d'autant plus intéressante que le potentiel de gestion de la population active agricole est faible. Par ailleurs, il est déjà impliqué dans la gestion de la tourbière de la Ferrière (41 ha dans l'unité alvéolaire D), sous la forme de conventions de gestion signées avec la Commune de Davignac et l'ONF d'une part mais également de location ou de convention avec des privés d'autre part.. Un plan de gestion avait été réalisé sur ce site, il est actuellement en cours de renouvellement par le PNR de Millevaches en Limousin et le CREN. Récemment, en 2003, il s'est porté acquéreur de plusieurs parcelles de landes sèches et fonds tourbeux (quelques hectares) à proximité de la Naucodie (unité alvéolaire E). Ces parcelles seront prochainement intégrées dans un système de gestion par le conservatoire faisant appel aux éleveurs locaux. Là encore, le CREN travaille à l'élaboration d'un plan de gestion qui débutera en 2007.

La stratégie du CREN est de toujours privilégier les actions de gestion par les éleveurs présents sur les sites.

| N° | Surface (ha, a, ca) | | | Propriétaire | Adresse | Contrat | Début | Fin | Autre contractant |
|---|---------------------------------|----|----|---------------------|----------------------|--------------------------------|--------------|-----------|------------------------|
| Commune de Davignac Section A – Unité alvéolaire D | | | | | | | | | |
| 30 | 1 | 38 | 60 | Commune de Davignac | 19 Davignac | Convention de gestion 10 ans | Août 1998 | Août 2008 | ONF gestionnaire |
| 510 | 19 | 05 | 71 | | | | | | |
| 511 | 6 | 15 | 64 | | | | | | |
| | 26 | 59 | 95 | | | | | | |
| 28 | 2 | 48 | 91 | Propriétaire privé | Charenton le Pont 94 | Location 12 ans | 1999 | 2011 | - |
| 25 | environ 50 a (partie tourbeuse) | | | | | | | | |
| | 3 | 00 | 00 | | | | | | |
| 509 | 6 | 15 | 69 | Propriétaire privé | 19 Davignac | Convention de gestion de 5 ans | Mars 1998 | Mars 2003 | Exploitant agricole E4 |
| 512 | 4 | 76 | 39 | | | | | | |
| 26 | | 45 | 31 | | | | | | |
| | 11 | 37 | 39 | | | | Reconduction | | |
| Commune de Bonnefond Section AV – Unité alvéolaire H | | | | | | | | | |
| 27 | | 15 | 30 | CREN Limousin | 87 St Gence | | | | |
| 28 | | 76 | 05 | | | | | | |
| 61 | | 54 | 60 | | | | | | |
| 65 | 02 | 29 | 10 | | | | | | |
| 68 | 03 | 15 | 10 | | | | | | |
| 71 | | | 38 | | | | | | |
| 77 | | 29 | 52 | | | | | | |
| 79 | 01 | 00 | 17 | | | | | | |
| 85 | | 66 | 01 | | | | | | |
| 86 | 02 | 87 | 54 | | | | | | |
| | 11 | 73 | 77 | | | | | | |
| Total | 52 | 71 | 11 | | | | | | |

Tableau n° 6 : Synoptique : Gestion de la tourbière de la Ferrière (Doc. CREN)

La tourbière de la Ferrière a fait l'objet d'une restauration hydraulique de certaines parcelles (bouchage de drains, parcelle 31), réhabilitation du ruisseau, coupe de jeunes ligneux (parcelle 29), pose de clôtures... mais aussi d'une gestion agricole réalisée par un exploitant à l'aide de son troupeau bovin grâce à la signature d'un contrat de pâturage.

Le CREN a acquis récemment des parcelles dans l'unité alvéolaire H pour une surface totale de 11,7 ha. La gestion future de ces parcelles dépendra notamment des futurs contacts pris avec les éleveurs qui sont présents sur le secteur.

4- PNR de Millevaches

Le Parc Naturel Régional (P.N.R.) de Millevaches en Limousin a été classé le 18/05/2004, sur proposition du Conseil Régional du Limousin, par Décret du Premier Ministre. Il couvre 314 000 hectares, se compose de 113 communes qui sont réparties sur les trois départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne et sur la seule Région du Limousin. 38 905 habitants vivaient sur le territoire du P.N.R. de Millevaches en 1999 (Source : INSEE, RGP 1999).

Comme tout Parc Naturel Régional, celui de Millevaches en Limousin est organisé autour d'une Charte qui dresse un diagnostic du territoire et lui donne des axes de développement. La Charte porte sur l'ensemble des collectivités territoriales l'ayant approuvée. Elle est

soumise à révision tous les dix ans, suite à quoi la Région peut proposer à l'Etat le reclassement du P.N.R. pour une nouvelle période de dix ans.

La Charte du P.N.R. accorde une large place à la valorisation des espaces naturels et à la protection de leur richesse ainsi qu'à la préservation et à la valorisation de la ressource en eau.

Pour satisfaire à ces objectifs, elle prévoit des mesures qui peuvent concerner tout ou partie du site Natura 2000 des tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond-Péret-Bel-Air:

- Proposition à l'Etat d'une labellisation « Ramsar » pour certaines zones humides du territoire,
- rédaction de plans d'action territoriaux pour les milieux tourbeux et les landes sèches,
- gestion patrimoniale des Sites d'Intérêt Ecologique Majeur (parmi lesquels figure la Tourbière de la Ferrière),
- soutien à la démarche Natura 2000,
- établissement d'un Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux à l'échelle du P.N.R. qui sera affiné sur les rivières d'intervention prioritaire (dont fait partie la vallée de la Corrèze).

De plus, la Charte du P.N.R. détaille dans son chapitre sur l'organisation et la gestion de l'espace une série de mesures qui peuvent compléter et soutenir le dispositif Natura 2000 : la mise en œuvre d'un Programme Local Agri-Environnemental et la réalisation de chartes paysagères sont de celles-ci.

VII- ENJEUX ET OBJECTIFS DE GESTION

1- Enjeux de gestion

Les enjeux de gestion proposés dans le cadre de ce Document d'Objectifs, visent :

- E1 : Restauration du milieu physique et des habitats ;
- E2 : Entretien des landes humides et sèches de grande valeur ;
- E3 : Création de milieux pionniers et reconstitution de milieux de grande valeur ;
- E4 : Encouragement aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ;
- E5 : Effort de communication, sensibilisation et animation du site et des documents ;
- E6 : Connaissance scientifique de l'évolution secteurs couverts par mesures de gestion ;
- E7 : Promotion de la maîtrise foncière ;
- E8 : Soutien à l'activité pastorale.

2- Objectifs de gestion

Les enjeux identifiés, ci-dessus, se déclinent en objectifs (E101, E102...) et en actions de gestion :

- E1 : Restauration du milieu physique et des habitats
 - E101 : Restauration hydraulique de la tourbière
 - E102 : Restauration des landes humides et tourbeuses et des prairies humides
 - E103 : Restauration des habitats tourbeux pionniers
 - E104 : Restauration des landes sèches, pelouses à nard et formations à genévrier
- E2 : Entretien des landes humides et sèches de grande valeur
 - E201 : Entretien des tourbières, landes humides et tourbeuses et des prairies humides
 - E202 : Entretien des landes sèches, pelouses à nard et formations à genévrier
- E3 : Création de milieux pionniers et reconstitution de milieux de grande valeur
 - E301 : Réalisation de gouilles
 - E302 : Création ou rétablissement de claières ou de landes
- E4 : Encouragement aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
 - E401 : Limitation de l'apport d'intrants sur les prairies temporaires
- E5 : Effort de communication, sensibilisation et animation du site et des documents
 - E501 : Développement de la communication autour du site NATURA 2000. Sensibilisation et animation du document d'objectifs
- E6 : Connaissance scientifique de l'évolution des secteurs couverts par des mesures de gestion
 - E601 : Réalisation d'un suivi scientifique se rapportant à l'évolution des secteurs couverts par des mesures de gestion
- E7 : Promotion de la maîtrise foncière
 - E701 : Promotion de la maîtrise foncière ou d'usage des secteurs délaissés remarquables
- E8 : Soutien à l'activité pastorale
 - E801 : Installation d'un berger itinérant

et actions

| Dénomination de l'action | Priorité d'intervention |
|---|-------------------------|
| Restauration hydraulique de la tourbière | ¶ ¶ ¶ |
| Restauration des landes humides et tourbeuses et des prairies humides | ¶ ¶ ¶ |
| Restauration des habitats tourbeux pionniers | ¶ ¶ ¶ |
| Restauration des landes sèches, pelouses à nard et formations à genévrier | ¶ ¶ ¶ |
| Entretien des tourbières, landes humides et tourbeuses et des prairies humides | ¶ ¶ ¶ |
| Entretien des landes sèches, pelouses à nard et formations à genévrier | ¶ ¶ ¶ |
| Réalisation de gouilles | ¶ ¶ |
| Création ou rétablissement de clairières ou de landes | ¶ ¶ |
| Limitation de l'apport d'intrants sur les prairies temporaires | |
| Développement de la communication autour du site NATURA 2000. Sensibilisation et animation Document d'objectifs | ¶ ¶ |
| Réalisation d'un suivi scientifique se rapportant à l'évolution des secteurs couverts par des mesures de gestion | ¶ ¶ |
| Promotion de la maîtrise foncière ou d'usage des secteurs délaissés remarquables | ¶ ¶ |
| Installation d'un berger itinérant | ¶ ¶ ¶ |

et actions

VIII- PROPOSITIONS D' ACTIONS

Avant-propos :

Les prescriptions de gestion sont des propositions faites aux exploitants agricoles, forestiers, et gestionnaires, propriétaires, concernant les modes de gestion. Elles sont inspirées des recommandations établies nationalement dans les cahiers d'habitats.

Les actions proposées, ci-après, répondent à 4 objectifs principaux :

- 1- Préservation des habitats et des espèces et engagement d'une gestion durable et écologique du territoire ;
- 2- Soutien à l'activité pastorale existante et initiation de nouvelles expériences dans ce domaine ;
- 3- Proposition d'extension de la zone Natura 2000 à des territoires connexes ;
- 4- Encouragement des bonnes pratiques environnementales dans les domaines agricoles et forestiers par un engagement des syndicats professionnels au travers de la signature de contrats ou de chartes de bonnes pratiques (Ce dernier est un enjeu ne fait pas l'objet de fiches).

- Extension du périmètre du site NATURA 2000

L'extension du périmètre Natura 2000 sera proposée au Comité de pilotage. Elle devra résulter d'une consultation locale (communes et EPCI) menée par le Préfet, conformément au décret du 8 novembre 2001.

Cette mesure se situe hors de la procédure DOCOB et de ce fait ne fait pas l'objet d'une fiche action.

La surface du site Natura 2000 serait augmentée d'environ 50 ha (mesure SIG bureau d'études) et passerait de 506 ha à environ 556 hectares.

Voir chapitre : Patrimoine naturel, paragraphe 5.1.

Voir carte n°5 : Carte des habitats et des alvéoles proposées à l'extension

Dès l'instant où cette extension sera validée, les actions stipulées dans les 13 fiches suivantes s'appliqueront également aux territoires connexes, soit :

- 1- Au nord : Extension de Larfeuil, dans le prolongement de la Pradotte ;
- 2- Au nord ouest : Extension du Puy de la Force ;
- 3- Au sud-est : Extension des Allègres ;
- 4- Au sud-est : Extension du Gour

Fiche n°1

Restauration hydraulique de la tourbière

Dénomination de l'action : RH

Priorité de l'action : ~ ~ ~

OBJECTIFS : Restaurer le fonctionnement hydraulique des secteurs qui ont été modifiés par drainage afin de permettre la restauration des habitats d'intérêt communautaire.

HABITATS CONCERNES : Code 4010, 7120, 7140 et les complexes d'habitats comportant ces formations.

PERIMETRE DE LA MESURE : Secteurs de landes humides à tourbeuses, de tourbières hautes dégradées et de tourbières de transition d'intérêt communautaire cartographiés dans le cadre du DOCOB (cartographie des habitats et cartographie des unités de gestion) et concernés par la présence de drains (notamment au niveau de l'alvéole A). Seuls les drainages récents peuvent être compensés (< 3 ans environ)

SUPERFICIE APPROXIMATIVE : à préciser (plusieurs alvéoles potentiellement concernées).

ACTION : Mise en place de barrages-seuils sur les drains afin de compenser l'assèchement des zones tourbeuses.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE : Les parcelles doivent être dans le périmètre du site NATURA 2000 FR 7401123 "Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond – Péret Bel Air". Le contractant doit être propriétaire ou titulaire d'un droit (bail, convention, location) couvrant la durée du contrat (5 ans). Les parcelles ne doivent pas être déclarées en S.A.U. Conformité aux prescriptions de la Loi sur l'eau.

PARCELLES NON DECLAREES EN S.A.U. : Contrat NATURA 2000 (via la mesure : aide à l'investissement)

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENTS :

Engagements non rémunérés :

- Réaliser un diagnostic initial de la parcelle avec un encadrement par des scientifiques spécialistes des tourbières (démarche à suivre, surface et secteurs d'intervention, localisation de l'emplacement et du nombre de barrages à mettre en place, type de barrage à mettre en place, échancier d'intervention, outillage nécessaire, site d'exportation et d'élimination des matériaux extraits, précautions particulières).
- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
- Pas de travaux de drainage.
- Traitements phytocides interdits.
- Fertilisation organique et minérale interdite.
- Plantation de ligneux interdite.
- Elimination des résidus des matériaux sans usage de produits combustibles (essence, pneus ou autres).
- Intervention en période d'étiage.

Engagements rémunérés :

- Mise en place des barrages-seuils sur les drains - 3 types de barrages-seuils sont possibles selon les conclusions du diagnostic initial :

barrage en tourbe :

- Retrait et conservation de la végétation sur le site d'emplacement du drain.
- Retrait de la tourbe minéralisée du fond et des parois du drain à l'aide d'outillages manuels ou mécaniques.
- Mise en place du bouchon de tourbe (tourbe provenant d'un étrépage ou de la création d'une gouille dans les environs).
- Repositionnement de la végétation sur le bouchon de tourbe.

barrage en panneau de bois :

- Enfoncer le panneau de bois imputrescible dans le fond et les parois du drain sur une profondeur suffisante pour atteindre la couche de tourbe de bonne qualité (meilleure étanchéité).

barrage en planches de bois :

- Mise en place de montants verticaux (métal ou bois imputrescible) de chaque côté du drain sur une profondeur suffisante pour atteindre la couche de tourbe de bonne qualité (meilleure étanchéité).
- Insertion des planches de bois imputrescible dans les montants verticaux

- Exportation et élimination des matériaux extraits en dehors des habitats d'intérêt communautaire en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).

- Les travaux de restauration devront être réalisés sur les 2 premières années du contrat en fonction du linéaire de drain à traiter (cf. diagnostic initial).

CONTRACTANT : propriétaire, locataire ou titulaire du droit

REALISATION DES OPERATIONS : contractant ou prestataire

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION :

| Opérations | Justification des coûts | Coût unitaire | Coût global |
|---|--|--|---|
| <i>Diagnostic initial</i> | Pris en charge par la structure animatrice | | |
| <i>Mise en place de barrages-seuils</i> | | | |
| Travaux de fauche + exportation | Accès et portance difficiles Milieux fragiles/sensibles Outillage variable en fonction de l'option choisie | Voir fiches précédentes | Travaux entrepris seulement si besoin avéré |
| Barrage en tourbe (installation + déplacements) | | 40 à 80 €/bouchon | |
| Barrage en bois (achat + installation + déplacements) | | 10 à 25 €/m ² bois | |
| Contrat RH | | Variable en fonction de la ou des options choisies | |

FINANCEMENTS PREVISIONNELS :

Financements nationaux : 50 % maximum

Cofinancements européens : 50 % maximum

Modalités de paiement : mesure d'investissement, subvention accordée sur devis et payée sur facture.

POINTS DU CAHIER DES CHARGES QUI FERONT L'OBJET D'UN CONTROLE :

- Respect des préconisations du diagnostic initial.
- linéaire prévu traité.
- Carnet d'enregistrement.
- Dates d'intervention.

INDICATEURS PERMETTANT LE SUIVI ET L'EVALUATION DE LA MESURE :

- Photos avant et après intervention.
- Suivi écologique des parcelles restaurées.

Fiche n°2

Restauration des landes humides et tourbeuses et des prairies humides

Dénomination de l'action : RLH

Priorité de l'action : ~ ~ ~

OBJECTIFS : Restaurer les formations végétales tourbeuses et humides abandonnées (landes et prairies) d'intérêt communautaire en voie de fermeture par progression des ligneux et de la molinie (en raison de l'absence d'entretien) afin de favoriser le retour du pâturage et la diversification des formations végétales tourbeuses.

HABITATS CONCERNES : Code 4010, 6410, 6230/37.32, 7120 et les complexes d'habitats comportant ces formations.

PERIMETRE DE LA MESURE : Secteurs de landes humides à tourbeuses abandonnées, de formations prairiales humides et mésohygrophiles, de tourbières hautes dégradées d'intérêt communautaire cartographiés dans le cadre du DOCOB (cartographie des habitats et cartographie des unités de gestion).

SUPERFICIE APPROXIMATIVE : surface maximale pouvant bénéficier d'une restauration : environ 193 ha.

| Alvéole A | Alvéole B | Alvéole C | Alvéole D | Alvéole E | Alvéole F | Alvéole G | Alvéole H | Alvéole I |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Jusqu'à environ 23 ha | Jusqu'à environ 28 ha | Jusqu'à environ 10 ha | Jusqu'à environ 35 ha | Jusqu'à environ 15 ha | Jusqu'à environ 17 ha | Jusqu'à environ 10 ha | Jusqu'à environ 35 ha | Jusqu'à environ 20 ha |

ACTION : Réaliser une coupe sélective des ligneux et une fauche/débroussaillage sur les habitats d'intérêt communautaire fortement envahis par les ligneux, la molinie et la callune.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE : Les parcelles doivent être dans le périmètre du site NATURA 2000 FR 7401123 "Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond – Péret Bel Air". Le contractant doit être propriétaire ou titulaire d'un droit (bail, convention, location) couvrant la durée du contrat (5 ans). Le taux de boisement doit être inférieur à 100 tiges / ha. Sinon, la zone est considérée comme du boisement et donc hors SAU (voir alors Parcelles non déclarées en SAU)

PARCELLES DECLAREES EN S.A.U. : Contrat d'Agriculture Durable (via la mesure f : aide à la surface ou à l'année)

MODALITE D'INTERVENTION / ENGAGEMENTS :

Mesure agri-environnementale issue du catalogue régional :

- 1806C01 : Gestion contraignante d'un milieu remarquable – Option : tourbières et prairies tourbeuses.

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION :

| Mesure agri-environnementale | Aide CAD | Aide supp. NATURA 2000 |
|------------------------------|----------------|------------------------|
| 1806C01 | 268,92 €/ha/an | 0 % |

PARCELLES NON DECLAREES EN S.A.U. : Contrat NATURA 2000 (via la mesure t : aide à l'investissement)

MODALITE D'INTERVENTION / ENGAGEMENTS :

Coupe sélective des ligneux :

Engagements non rémunérés :

- Réaliser un diagnostic initial de la parcelle avec la structure animatrice du Document d'Objectifs (surface d'intervention, échéancier d'intervention (conservation de zones refuge), outillage nécessaire, site d'exportation et d'élimination des résidus de coupe et de fauche, précautions particulières).
- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
- Pas de travaux de drainage.
- Traitements phytocides interdits.
- Fertilisation organique et minérale interdite.
- Plantation de ligneux interdite.
- Elimination des résidus de coupe et de fauche sans usage de produits combustibles (essence, pneus ou autres).
- Intervention en dehors des périodes de reproduction de la faune, notamment des oiseaux et des amphibiens (septembre à mars).

Engagements rémunérés :

- Abattage et/ou dessouchage sélectif des ligneux à l'aide d'outillages manuels ou mécaniques en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Exportation et élimination (brûlage) des produits de coupe en dehors des habitats d'intérêt communautaire en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Les travaux de restauration devront être réalisés sur les 2 ou 3 premières années du contrat en fonction de la superficie à traiter et de la préservation de zones refuge (cf. diagnostic initial).

Gestion de la strate herbacée haute et de la végétation semi-ligneuse :

Engagements non rémunérés :

Idem

Engagements rémunérés :

- Fauche, débroussaillage ou girobroyage de la strate herbacée (touradons de molinie en particulier) et des semi-ligneux (callune notamment) à l'aide d'outillages manuels ou mécaniques en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Exportation et élimination (brûlage) des produits de fauche, débroussaillage ou girobroyage en dehors des habitats d'intérêt communautaire en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Les travaux de restauration devront être réalisés sur les 2 ou 3 premières années du contrat en fonction de la superficie à traiter et de la préservation de zones refuge (cf. diagnostic initial).

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION :

| Opérations | Justification des coûts | Coût unitaire | Coût global |
|--|---|--------------------|--|
| <i>Diagnostic initial</i> | Pris en charge par la structure animatrice | | |
| <i>Coupe sélective des ligneux</i> | | | |
| Abattage/dessouchage Exportation/élimination | Accès et portance difficiles Milieux fragiles/sensibles Outillage variable Taux de recouvrement par les ligneux variable | 1 000 à 2 500 €/ha | Hypothèse moyenne en ha et en coût 350 000 € |
| <i>Gestion de la strate herbacée et des semi-ligneux</i> | | | |
| Fauche/débroussaillage/giobroyage Exportation/élimination | Accès et portance difficiles Milieux fragiles/sensibles Outillage variable | 1 000 à 2 500 €/ha | |
| Contrat RLH | | 2 000 à 5 000 €/ha | |

FINANCEMENTS PREVISIONNELS :

Financements nationaux : 50 % maximum
Cofinancements européen : 50 % maximum

Modalités de paiement : mesure d'investissement, subvention accordée sur devis et payée sur facture.

POINTS DU CAHIER DES CHARGES QUI FERONT L'OBJET D'UN CONTROLE :

- Respect des préconisations du diagnostic initial.
- Superficie prévue traitée.
- Carnet d'enregistrement.
- Dates d'intervention.
- + modalités de contrôle des mesures agri-environnementales.

INDICATEURS PERMETTANT LE SUIVI ET L'EVALUATION DE LA MESURE :

- Photos avant et après intervention.
- Suivi écologique de certains habitats.

CONTRACTANT : propriétaire, locataire ou titulaire du droit

REALISATION DES OPERATIONS : contractant ou prestataire

Fiche n°3

Restauration des habitats tourbeux pionniers

Dénomination de l'action : RHTP

Priorité de l'action : ~ ~ ~

OBJECTIFS : Favoriser le développement des habitats tourbeux pionniers d'intérêt communautaire (habitats 7110, 7150) sur les secteurs favorables du site NATURA 2000 afin de rajeunir le cortège spécifique turficole.

HABITATS CONCERNES : Code 4010, 7120, 7140 et les complexes d'habitats comportant ces formations.

PERIMETRE DE LA MESURE : Secteurs de landes humides à tourbeuses, de tourbières hautes dégradées et de tourbières de transition d'intérêt communautaire cartographiés dans le cadre du DOCOB (cartographie des habitats et cartographie des unités de gestion).

SUPERFICIE APPROXIMATIVE : superficie variable en fonction de la taille de la placette restaurée.

ACTION : Réaliser un décapage ou un étrépage des formations végétales tourbeuses afin de recréer des conditions écologiques favorables au développement de groupements pionniers.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE : Les parcelles doivent être dans le périmètre du site NATURA 2000 FR 7401123 "Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond – Péret Bel Air". Le contractant doit être propriétaire ou titulaire d'un droit (bail, convention, location) couvrant la durée du contrat (5 ans). Les parcelles ne doivent pas être déclarées en S.A.U.

PARCELLES NON DECLAREES EN SAU : Contrat NATURA 2000 (via la mesure t : aide à l'investissement)

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENTS :

Engagements non rémunérés :

- Réaliser un diagnostic initial de la parcelle avec la structure animatrice du Document d'Objectifs (surface et secteurs d'intervention, délimitation des placettes d'intervention, profondeur du décapage, échancier d'intervention, outillage nécessaire, site d'exportation et d'élimination des résidus de décapage/étrépage, précautions particulières).
- Surface d'intervention minimale de 10 m².
- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
- Pas de travaux de drainage.
- Traitements phytocides interdits.
- Fertilisation organique et minérale interdite.
- Plantation de ligneux interdite.
- Elimination des résidus de fauche et de décapage/étrépage sans usage de produits combustibles (essence, pneus ou autres).
- Intervention avant le printemps pour ne pas perturber le cycle phénologique des végétaux et permettre aux graines de germer et de ce développer avant l'hiver suivant.
- Faciliter le suivi écologique de la zone décapée (marquage visuel de la placette).

Engagements rémunérés :

- Réalisation d'une fauche au ras du sol de la végétation à l'aide d'outillages manuels ou mécaniques sur la placette à décapage/étrépage en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Exportation et élimination (brûlage) des produits de fauche en dehors des habitats d'intérêt communautaire en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Retrait de la première couche de sol à l'aide d'outillages manuels ou mécaniques (profondeur définie dans le cadre du diagnostic initial).
- Exportation et élimination des matériaux retirés en dehors des habitats d'intérêt communautaire en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Les travaux de restauration devront être réalisés sur les 2 premières années du contrat en fonction de la superficie à traiter et du nombre de placettes d'intervention prévu (cf. diagnostic initial).
- Obligation de mettre en place un entretien extensif par pâturage de la parcelle concernée suite à la restauration en veillant au respect des habitats créés (milieux très fragiles/très sensibles) (possibilité de mises en défens localisées).

CONTRACTANT : propriétaire, locataire ou titulaire du droit

REALISATION DES OPERATIONS : contractant ou prestataire

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION :

| Opérations | Justification des coûts | Coût unitaire | Coût global |
|---|--|--|--|
| <i>Diagnostic initial</i> | Pris en charge par la structure animatrice | | |
| <i>Décapage/étrépage</i> | | | |
| Fauche de la végétation Décapage/étrépage Exportation/élimination | Accès et portance difficiles Milieux fragiles/sensibles Outillage variable en fonction de la surface à traiter | 1 à 5 €/m ² (décapage/étrépage manuel) 3 à 10 €/m ² (décapage/étrépage mécanique) | Hypothèse moyenne mécanique pour 5 ha 500 000 € |
| Contrat RHTP | | 1 à 5 €/m ² (décapage/étrépage manuel) 3 à 10 €/m ² (décapage/étrépage mécanique) | |

FINANCEMENTS PREVISIONNELS :

Financements nationaux : 50 % maximum
Cofinancements européens : 50 % maximum

Modalités de paiement : mesure d'investissement, subvention accordée sur devis et payée sur facture.

POINTS DU CAHIER DES CHARGES QUI FERONT L'OBJET D'UN CONTROLE :

- Respect des préconisations du diagnostic initial.
- Superficie prévue traitée.
- Carnet d'enregistrement.
- Dates d'intervention.

INDICATEURS PERMETTANT LE SUIVI ET L'EVALUATION DE LA MESURE :

- Photos avant et après intervention.
- Marquage visuel de la placette (piquets, ...).
- Suivi écologique des placettes décapées/étrépagées.

Fiche n°4

Restauration des landes sèches

Dénomination de l'action : RLS

Priorité de l'action : ~ ~ ~

OBJECTIFS : Restaurer les formations végétales sèches de landes sèches d'intérêt communautaire en voie de fermeture par progression des ligneux et de la fougère-aigle en raison de l'absence d'entretien afin de favoriser le retour du pâturage.

HABITATS CONCERNES : Code 4030, 5130, 6230/35.1A, 6230/35.1B et les complexes d'habitats comportant ces formations.

PERIMETRE DE LA MESURE : Secteurs de landes sèches d'ourlets mésophiles à Gentiane jaune et Dent de chien d'intérêt communautaire cartographiés dans le cadre du DOCOB (cartographie des habitats et cartographie des unités de gestion).

SUPERFICIE APPROXIMATIVE : surface maximale pouvant bénéficier d'une restauration : environ 88 ha.

| Alvéole A | Alvéole B | Alvéole C | Alvéole D | Alvéole E | Alvéole F | Alvéole G | Alvéole H | Alvéole I |
|----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| Jusqu'à environ 2 ha | Jusqu'à environ 10 ha | Jusqu'à environ 8 ha | Jusqu'à environ 3 ha | Jusqu'à environ 20 ha | Jusqu'à environ 13 ha | Jusqu'à environ 3 ha | Jusqu'à environ 23 ha | Jusqu'à environ 6 ha |

ACTION : Réaliser une coupe sélective des ligneux et une fauche/débroussaillage sur les habitats d'intérêt communautaire fortement envahis par les ligneux et la fougère-aigle.

Réaliser un décapage additionnel des secteurs fortement dégradés par une épaisse litière (résineux, fougère-aigle) afin de restaurer les habitats d'intérêt communautaire.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE : Les parcelles doivent être dans le périmètre du site NATURA 2000 FR 7401123 "Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond – Péret Bel Air". Le contractant doit être propriétaire ou titulaire d'un droit (bail, convention, location) couvrant la durée du contrat (5 ans).

PARCELLES DECLAREES EN S.A.U. : Contrat d'Agriculture Durable (via la mesure f : aide à la surface ou à l'année)

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENTS :

Mesures agri-environnementales issues du catalogue régional :

- 1806G04 : Utilisation des Landes sèches à bruyères : Limitation des ligneux
- 1806G05 : Utilisation des Landes sèches à bruyères : limitation des fougères

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION :

| Mesure agri-environnementale | Aide CAD | Aide supp. NATURA 2000 |
|------------------------------|-------------|------------------------|
| 1806G04 | 292 €/ha/an | + 20 % |
| 1806G05 | 364 €/ha/an | + 20 % |

Aide de 20 % supplémentaire au titre de NATURA 2000 dans le périmètre du site à l'exception de mesures bénéficiant déjà d'incitations financières non cumulables.

PARCELLES NON DECLAREES EN S.A.U. : Contrat NATURA 2000 (via la mesure : aide à l'investissement)

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENTS :

Coupe sélective des ligneux :

Engagements non rémunérés :

- Réaliser un diagnostic initial de la parcelle avec la structure animatrice du Document d'Objectifs (surface d'intervention, échéancier d'intervention (conservation de zones refuge), outillage nécessaire, site d'exportation et d'élimination des résidus de coupe et de fauche, précautions particulières).
- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
- Pas de mise en culture (prairies, cultures diverses) des habitats d'intérêt communautaire.
- Traitements phytocides interdits.
- Fertilisation organique et minérale interdite.
- Plantation de ligneux interdite.
- Elimination des résidus de coupe et de fauche sans usage de produits combustibles (essence, pneus ou autres).
- Intervention en dehors des périodes de reproduction de la faune, notamment des oiseaux et des amphibiens (septembre à mars).

Engagements rémunérés :

- Abattage et/ou dessouchage sélectif des ligneux à l'aide d'outillages manuels ou mécaniques en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Exportation et élimination (brûlage) des produits de coupe en dehors des habitats d'intérêt communautaire en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Les travaux de restauration devront être réalisés sur les 2 ou 3 premières années du contrat en fonction de la superficie à traiter et de la préservation de zones refuge (cf. diagnostic initial).

Gestion de la strate herbacée haute et de la végétation semi-ligneuse :

Engagements non rémunérés :

Idem

Engagements rémunérés :

- Fauche, débroussaillage ou girobroyage de la strate herbacée (fougère-aigle en particulier) et des semi-ligneux (genêts, boisements pionniers) à l'aide d'outillages manuels ou mécaniques en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Exportation et élimination (brûlage) des produits de fauche, débroussaillage ou girobroyage en dehors des habitats d'intérêt communautaire en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Les travaux de restauration devront être réalisés sur les 2 ou 3 premières années du contrat en fonction de la superficie à traiter et de la préservation de zones refuge (cf. diagnostic initial).

+ Option : Décapage :

Engagements non rémunérés :

- Réaliser un diagnostic initial de la parcelle avec la structure animatrice du Document d'Objectifs (surface et secteurs d'intervention, délimitation des placettes d'intervention, profondeur du décapage, échancier d'intervention, outillage nécessaire, site d'exportation et d'élimination des résidus de décapage, précautions particulières).
- Surface d'intervention minimale de 100 m².
- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
- Pas de mise en culture (prairies, cultures diverses) des habitats d'intérêt communautaire.
- Traitements phytocides interdits.
- Fertilisation organique et minérale interdite.
- Plantation de ligneux interdite.
- Elimination des résidus de décapage sans usage de produits combustibles (essence, pneus ou autres).
- Intervention avant le printemps pour ne pas perturber le cycle phénologique des végétaux et permettre aux graines de germer et de ce développer avant l'hiver suivant.
- Faciliter le suivi écologique de la zone décapée (marquage visuel de la placette).

Engagements rémunérés :

- Réalisation d'une fauche au ras du sol de la végétation à l'aide d'outillages manuels ou mécaniques sur la placette à décapier.
- Exportation et élimination (brûlage) des produits de fauche en dehors des habitats d'intérêt communautaire en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Retrait de la première couche de sol à l'aide d'outillages manuels ou mécaniques.
- Exportation et élimination des matériaux retirés en dehors des habitats d'intérêt communautaire en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Les travaux de restauration devront être réalisés sur les 2 premières années du contrat en fonction de la superficie à traiter et du nombre de placettes d'intervention prévu (cf. diagnostic initial).
- Obligation de mettre en place un entretien extensif par pâturage de la parcelle concernée suite à la restauration (possibilité de mises en défens localisées).

CONTRACTANT : propriétaire, locataire ou titulaire du droit

REALISATION DES OPERATIONS : contractant ou prestataire

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION :

| Opérations | Justification des coûts | Coût unitaire | Coût global |
|--|---|--|--|
| <i>Diagnostic initial</i> | Pris en charge par la structure animatrice (possibilité de combiner le diagnostic initial de la phase de restauration avec celui de la phase de décapage) | | |
| <i>Coupe sélective des ligneux</i> | | | |
| Abattage/dessouchage Exportation/élimination | Accès parfois difficiles Milieux fragiles/sensibles Outillage variable Taux de recouvrement par ligneux variable | 350 à 2 000 €/ha | Hypothèse moyenne pour 44 ha (soit la moitié de la surface) 110 000 € |
| <i>Gestion de la strate herbacée et des semi-ligneux</i> | | | |
| Fauche/débroussaillage/giobroyage Exportation/élimination | Accès parfois difficiles Milieux fragiles/sensibles Outillage variable Taux de recouvrement par la fougère et lsemi-ligneux variable | 500 à 2 000 €/ha | |
| Contrat RLS + Option Décapage | | 850 à 4 000 €/ha | |
| Décapage | Accès parfois difficiles Milieux fragiles/sensibles Outillage variable en fonction de la surface à traiter | 0,5 à 3 €/m ² (décapage manuel) 3 à 8 €/m ² (décapage méca) | |
| Option Décapage | | 0,5 à 3 €/m ² décapage manu. 3 à 8 €/m ² décapage méca. | |

FINANCEMENTS PREVISIONNELS :

Financements nationaux : 50 % maximum
Cofinancements européens : 50 % maximum

Modalités de paiement : **mesure d'investissement, subvention accordée sur devis et payée sur facture.**

POINTS DU CAHIER DES CHARGES QUI FERONT L'OBJET D'UN CONTROLE :

- Respect des préconisations du diagnostic initial.
- Superficie prévue traitée.
- Carnet d'enregistrement.
- Dates d'intervention.
- + modalités de contrôle des mesures agri-environnementales.

INDICATEURS PERMETTANT LE SUIVI ET L'EVALUATION DE LA MESURE :

- Photos avant et après intervention.
- Suivi écologique de certains habitats.
- Marquage visuel de la placette décapée (piquets, ...).
- Suivi écologique des placettes décapées.

Fiche n°5

Entretien des tourbières, landes humides et tourbeuses et des prairies humides

Dénomination de l'action : ELH

Priorité de l'action : ~ ~ ~

OBJECTIFS : Entretenir les formations végétales tourbeuses et humides (landes et prairies) d'intérêt communautaire, ayant ou non bénéficié d'une restauration, afin de conserver, dans des conditions favorables ces habitats et les espèces associées.

HABITATS CONCERNES : Code 4010, 6410, 6230/37.32, 7110, 7120, 7140, 7150 et les complexes d'habitats comportant ces formations.

PERIMETRE DE LA MESURE : Secteurs de landes humides à tourbeuses, de formations prairiales humides et mésohygrophiles, de tourbières hautes actives, de tourbières hautes dégradées, de tourbières de transition et de dépressions sur substrat tourbeux d'intérêt communautaire cartographiés dans le cadre du DOCOB (cartographie des habitats et cartographie des unités de gestion), ayant ou non été restaurés au préalable.

SUPERFICIE APPROXIMATIVE : environ 314 ha

| Alvéole A | Alvéole B | Alvéole C | Alvéole D | Alvéole E | Alvéole F | Alvéole G | Alvéole H | Alvéole I |
|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| environ 37 ha | environ 35 ha | environ 13 ha | environ 80 ha | environ 34 ha | environ 23 ha | environ 17 ha | environ 37 ha | environ 38 ha |

ACTION : Mise en place d'un entretien des habitats par pâturage et/ou gestion mécanique.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE : Les parcelles doivent être dans le périmètre du site NATURA 2000 FR 7401123 "Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond – Péret Bel Air". Le contractant doit être propriétaire ou titulaire d'un droit (bail, convention, location) couvrant la durée du contrat (5 ans).

PARCELLES DECLAREES EN S.A.U. : Contrat d'Agriculture Durable (via la mesure f : aide à la surface ou à l'année et la mesure t : aide à la dépense et à l'investissement)

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENTS :

Mesures agri-environnementales issues du catalogue régional :

- 1806C01 : Gestion contraignante d'un milieu remarquable – Option : Tourbières et prairies tourbeuses

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION :

| Mesure agri-environnementale | Aide CAD | Aide supp. NATURA 2000 |
|------------------------------|----------------|------------------------|
| 1806C01 | 268,92 €/ha/an | 0 % |

PARCELLES NON DECLAREES EN S.A.U. : Contrat NATURA 2000 (via la mesure t : aide à la surface ou à l'année et aide à l'investissement)

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENTS :

Entretien par pâturage :

Engagements non rémunérés :

- Réaliser un diagnostic initial de la parcelle avec la structure animatrice du Document d'Objectifs (surface d'intervention, échancier d'intervention (conservation de zones refuge), outillage et aménagements nécessaires, site d'exportation et d'élimination des résidus de coupe et de fauche, précautions particulières).
- Période et pression de pâturage à définir chaque année avec la structure animatrice du DOCOB.
- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
- Pas de travaux de drainage.
- Traitements phytocides interdits.
- Fertilisation organique et minérale interdite.
- Plantation de ligneux interdite.
- Elimination des résidus de coupe et de fauche sans usage de produits combustibles (essence, pneus ou autres).
- Intervention mécanique en dehors des périodes de reproduction de la faune, notamment des oiseaux et des amphibiens (septembre à mars).

Engagements rémunérés :

- Mise en place d'un pâturage bovin et/ou ovin pendant la période comprise entre le 1^{er} juin et le 30 novembre de chaque année.
- Gestion et surveillance du troupeau.
- Contrôle manuel du développement des ligneux par un débroussaillage 2 fois durant la durée du contrat.
- Exportation et élimination (brûlage) des produits de coupe en dehors des habitats d'intérêt communautaire en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Mise en défens permanente ou temporaire de certains secteurs (habitats très fragiles/sensibles) selon les conclusions du diagnostic initial.
- Acquérir et installer des parcs mobiles au sein des parcelles contractualisées afin de limiter les phénomènes de refus et gérer de manière plus cohérente les milieux.

Entretien par fauche :

Engagements non rémunérés :

Idem

Engagements rémunérés :

- En absence de pâturage, fauche/débroussaillage annuel de la strate herbacée et des semi-ligneux à l'aide d'outillages manuels ou mécaniques en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Exportation et élimination (brûlage) des produits de fauche/débroussaillage en dehors des habitats d'intérêt communautaire en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Mise en défens permanente ou temporaire de certains secteurs (habitats très fragiles/sensibles) selon les conclusions du diagnostic initial.

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION :

| Opérations | Justification des coûts | Détail | Coût unitaire | Coût global |
|-------------------------------|---|--|--|---|
| <i>Diagnostic initial</i> | Pris en charge par la structure animatrice | | | |
| <i>Entretien par pâturage</i> | Accès et portance difficiles Milieux fragiles/sensibles Outillage variable Taux de recouvrement par les ligneux variable | Gestion du troupeau, transport, surveillance | 100 à 200 €/ha/an | Hypothèse moyenne pour 157 ha (soit la moitié de la surface) 384 050 € |
| | | Gestion sélective des ligneux | 1 000 à 2 000 €/ha/an | |
| <i>Entretien par fauche</i> | Accès et portance difficiles Milieux fragiles/sensibles Outillage variable | | 150 à 1 500 €/ha/an | |
| Contrat ELH | | | Variable en fonction de l'option choisie | |

| Opération | Justification des coûts | Coût unitaire | Coût global |
|---|--------------------------|--|--|
| Acquisition du matériel nécessaire à la création d'enclos mobiles, mise en place des enclos | Achat du matériel + pose | 3 à 5 €/ml | Hypothèse pour 5000 m de clôture 20 000 € |
| Coût achat + pose clôtures mobiles | | 3 à 5 €/ml | |
| Coût achat + pose clôtures fixes | | 4 à 6 €/ml (grillage mouton ou barbelé bovins) | 40-60.000 € pour 10.000 ml (besoin estimé) |

FINANCEMENTS PREVISIONNELS :

Financements nationaux : 50 % maximum
Cofinancements européens : 50 % maximum

Modalités de paiement :

- pâturage et fauche d'entretien : mesure d'entretien à la surface et à l'année : paiement annuel.
- achat et pose des clôtures : mesure d'investissement : subvention accordée sur devis et payée sur facture.

POINTS DU CAHIER DES CHARGES QUI FERONT L'OBJET D'UN CONTROLE :

- Respect des préconisations du diagnostic initial.
- Superficie prévue traitée.
- Carnet d'enregistrement.
- Dates d'intervention.
- + modalités de contrôle des mesures agri-environnementales.

INDICATEURS PERMETTANT LE SUIVI ET L'EVALUATION DE LA MESURE :

- Photos avant et après intervention.
- Suivi écologique de certains habitats.

CONTRACTANT : propriétaire, locataire ou titulaire du droit

REALISATION DES OPERATIONS : contractant ou prestataire

Fiche n°6

Entretien des landes sèches, pelouses à nard et formations à genévrier

Dénomination de l'action : ELS

Priorité de l'action : ~ ~ ~

OBJECTIFS : Entretenir les formations végétales sèches de landes et pelouses d'intérêt communautaire, ayant ou non bénéficié d'une restauration, afin de conserver, dans des conditions favorables ces habitats et les espèces associées.

HABITATS CONCERNES : Code 4030, 5130, 6230/35.1A, 6230/35.1B et les complexes d'habitats comportant ces formations.

PERIMETRE DE LA MESURE : Secteurs de landes sèches, de formations à genévrier commun, de pelouses xéro-mésophiles acidiphiles siliceuses à Nard stricte, d'ourlets mésophiles à Gentiane jaune et Dent de chien d'intérêt communautaire cartographiés dans le cadre du DOCOB (cartographie des habitats et cartographie des unités de gestion), ayant ou non été restaurés au préalable.

SUPERFICIE APPROXIMATIVE : environ 133 ha

| Alvéole A | Alvéole B | Alvéole C | Alvéole D | Alvéole E | Alvéole F | Alvéole G | Alvéole H | Alvéole I |
|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| environ 6 ha | environ 17 ha | environ 11 ha | environ 5 ha | environ 37 ha | environ 12 ha | environ 5 ha | environ 32 ha | environ 8 ha |

ACTION : Mise en place d'un entretien des habitats par pâturage et/ou gestion mécanique.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE : Les parcelles doivent être dans le périmètre du site NATURA 2000 FR 7401123 "Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond – Péret Bel Air". Le contractant doit être propriétaire ou titulaire d'un droit (bail, convention, location) couvrant la durée du contrat (5 ans).

PARCELLES DECLAREES EN S.A.U. : Contrat d'Agriculture Durable (via la mesure f : aide à la surface ou à l'année et la mesure t : aide à la dépense et à l'investissement)

Mesures agri-environnementales issues du catalogue régional :

- 1806G03 : Utilisation des landes sèches à Bruyères : Maintien d'habitats naturels remarquables
- 1806G04 : Utilisation des landes sèches à Bruyères : Limitation des ligneux
- 1806G05 : Utilisation des landes sèches à Bruyères : Limitation des fougères
- 1903A : Maintien de l'ouverture des espaces à la gestion extensive **mesure à modifier afin de se conformer au cahier des charges NATURA 2000.**
- 2003B : Gestion extensive des pelouses (calciholes, sèches...) – Option : interdiction de fertilisation minérale et organique

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION :

| Mesure agri-environnementale | Aide CAD | Aide supp. NATURA 2000 |
|------------------------------|----------------|------------------------|
| 1806G03 | 214 €/ha/an | + 20 % |
| 1806G04 | 292 €/ha/an | + 20 % |
| 1806G05 | 364 €/ha/an | + 20 % |
| 1903A | 92,99 €/ha/an | + 20 % |
| 2003B | 152,45 €/ha/an | + 20 % |

PARCELLES NON DECLAREES EN S.A.U. : Contrat NATURA 2000 (via la mesure t : aide à la surface ou à l'année et aide à l'investissement)

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENTS :

Entretien par pâturage :

Engagements non rémunérés :

- Réaliser un diagnostic initial de la parcelle avec la structure animatrice du Document d'Objectifs (surface d'intervention, échancier d'intervention (conservation de zones refuge), outillage et aménagements nécessaires, site d'exportation et d'élimination des résidus de coupe et de fauche, précautions particulières).
- période et pression de pâturage à définir chaque année avec la structure animatrice du DOCOB.
- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
- Pas de mise en culture (prairies, cultures diverses) des habitats d'intérêt communautaire.
- Pas de travaux de drainage.
- Traitements phytocides interdits.
- Fertilisation organique et minérale interdite.
- Plantation de ligneux interdite.
- Elimination des résidus de coupe et de fauche sans usage de produits combustibles (essence, pneus ou autres).
- Intervention mécanique en dehors des périodes de reproduction de la faune, notamment des oiseaux et des amphibiens (septembre à mars).

Engagements rémunérés :

- Mise en place d'un pâturage ovin pendant la période comprise entre le 1^{er} juin et le 30 novembre de chaque année.
- Gestion et surveillance du troupeau.
- Contrôle manuel du développement des ligneux et de la fougère-aigle par un débroussaillage 2 fois durant la durée du contrat.
- Exportation et élimination (brûlage) des produits de coupe en dehors des habitats d'intérêt communautaire en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Mise en défens permanente ou temporaire de certains secteurs (habitats très fragiles/sensibles) selon les conclusions du diagnostic initial.
- Acquérir et installer des parcs mobiles au sein des parcelles contractualisées afin de limiter les phénomènes de refus et gérer de manière plus cohérente les milieux.

Entretien par fauche :

Engagements non rémunérés :

Idem

Engagements rémunérés :

- En absence de pâturage, fauche/débroussaillage annuel de la strate herbacée et des semi-ligneux à l'aide d'outillages manuels ou mécaniques en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Exportation et élimination (brûlage) des produits de fauche/débroussaillage en dehors des habitats d'intérêt communautaire en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Mise en défens permanente ou temporaire de certains secteurs (habitats très fragiles/sensibles) selon les conclusions du diagnostic initial.

CONTRACTANT : propriétaire, locataire ou titulaire du droit

REALISATION DES OPERATIONS : contractant ou prestataire

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION :

| Opérations | Justification des coûts | Détails | Coût unitaire | Coût global |
|-------------------------------|--|---|--|--|
| <i>Diagnostic initial</i> | Pris en charge par la structure animatrice | | | |
| <i>Entretien par pâturage</i> | Accès difficiles Milieux fragiles/sensibles Outillage variable | Gestion du troupeau, transport, surveillance, ... | 100 à 200 €/ha/an | Hypothèse moyenne pour 66 ha (soit la moitié de la surface) 161 800 € |
| | | Gestion sélective des ligneux | 1 000 à 2 000 €/ha/an | |
| <i>Entretien par fauche</i> | Accès difficiles Milieux fragiles/sensibles Outillage variable | | 150 à 1 500 €/ha/an | |
| Contrat ELS | | | Variable en fonction de l'option choisie | |

| Opération | Justification des coûts | Coût unitaire | Coût global |
|---|--------------------------|---------------|----------------------------------|
| Acquisition du matériel nécessaire à la création d'enclos mobiles, mise en place des enclos | Achat du matériel + pose | 3 à 5 €/ml | Hypothèse pour 2500 m de clôture |
| Coût achat + pose clôtures mobiles | | 3 à 5 €/ml | 10 000 € |

FINANCEMENTS PREVISIONNELS :

Financements nationaux : 50 % maximum
Cofinancements européens : 50 % maximum

Modalités de paiement :

- pâturage et fauche d'entretien : mesure d'entretien à la surface et à l'année : paiement annuel.
- achat et pose des clôtures : mesure d'investissement : subvention accordée sur devis et payée sur facture.

POINTS DU CAHIER DES CHARGES QUI FERONT L'OBJET D'UN CONTROLE :

- Respect des préconisations du diagnostic initial.
- Superficie prévue traitée.
- Carnet d'enregistrement.
- Dates d'intervention.
- + modalités de contrôle des mesures agrienvironnementales.

INDICATEURS PERMETTANT LE SUIVI ET L'EVALUATION DE LA MESURE :

- Photos avant et après intervention.
- Suivi écologique de certains habitats.

Fiche n°7

Réalisation de gouilles

Dénomination de l'action : RG

Priorité de l'action : ~ ~ ~

OBJECTIFS : Favoriser le développement des habitats tourbeux pionniers d'intérêt communautaire (habitats 7110, 7150) sur les secteurs favorables du site NATURA 2000 afin de rajeunir le cortège spécifique turficole et créer des habitats complémentaires pour la faune et la flore aquatique.

HABITATS CONCERNES : Code 7110, 7120, 7140 et les complexes d'habitats comportant ces formations.

ESPECES CONCERNEES : *Luronium natans*, amphibiens, odonates.

PERIMETRE DE LA MESURE : Secteurs de landes humides à tourbeuses, de tourbières hautes dégradées et de tourbières de transition d'intérêt communautaire cartographiés dans le cadre du DOCOB (cartographie des habitats et cartographie des unités de gestion).

SUPERFICIE APPROXIMATIVE : superficie variable en fonction de la taille de la gouille restaurée.

ACTION : Réaliser une gouille dans les habitats favorables afin de recréer des conditions écologiques propices au développement de groupements pionniers et de la faune et la flore aquatique.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE : Les parcelles doivent être dans le périmètre du site NATURA 2000 FR 7401123 "Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond – Péret Bel Air". Le contractant doit être propriétaire ou titulaire d'un droit (bail, convention, location) couvrant la durée du contrat (5 ans). Les parcelles ne doivent pas être déclarées en S.A.U.

PARCELLES NON DECLAREES EN S.A.U. : Contrat NATURA 2000 (via la mesure t : aide à l'investissement)

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENTS :

Engagements non rémunérés :

- Réaliser un diagnostic initial de la parcelle avec la structure animatrice du Document d'Objectifs (surface et secteurs d'intervention, délimitation des placettes d'intervention, profondeur de la gouille, profil de la gouille, échéancier d'intervention, outillage nécessaire, site d'exportation et d'élimination des matériaux extraits, précautions particulières).
- La gouille doit être aménagée dans un secteur permettant sa pérennisation (rétention et alimentation en eau, zone exempte de flux de pollutions, ...).
- Surface d'intervention minimale de 10 m².
- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
- Pas de travaux de drainage.
- Traitements phytocides interdits.
- Fertilisation organique et minérale interdite.
- Plantation de ligneux interdite.
- Elimination des résidus de fauche et des matériaux extraits sans usage de produits combustibles (essence, pneus ou autres).
- Intervention avant le printemps pour ne pas perturber le cycle phénologique des végétaux et permettre aux graines de germer et de ce développer avant l'hiver suivant.

Engagements rémunérés :

- Réalisation d'une fauche au ras du sol de la végétation à l'aide d'outillages manuels ou mécaniques sur la placette à creuser.
- Exportation et élimination (brûlage) des produits de fauche en dehors des habitats d'intérêt communautaire en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Réalisation de l'excavation à l'aide d'outillages manuels ou mécaniques (surface et profondeur définies dans le cadre du diagnostic initial).
- La gouille devra présenter :
 - une forme irrégulière afin de créer des microhabitats.
 - un profil en pente douce sur au moins un versant pour favoriser la colonisation végétale et animale, éviter que la gouille se transforme en piège (petits mammifères, certains amphibiens et reptiles). Possibilité de concevoir la pente par paliers successifs.
 - une profondeur variable, alliant des secteurs peu profonds (cf. profil en pente douce), et des zones de profondeur plus importante, une profondeur comprise entre 80 cm et 1 m permettra d'éviter un assèchement trop rapide l'été et le gel total de la gouille en hiver.
 - une superficie suffisante : prévoir une superficie comprise entre 10 et 100 m², permettant d'avoir une diversité d'habitats et d'espèces (NB : au-delà de 1000 m², une déclaration Loi sur l'eau serait nécessaire).
- Exportation et élimination des matériaux retirés en dehors des habitats d'intérêt communautaire en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Mise en défens de la gouille en cas de pâturage de la parcelle.

CONTRACTANT : propriétaire, locataire ou titulaire du droit

REALISATION DES OPERATIONS : contractant ou prestataire

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION :

| Opérations | Justification des coûts | Coût unitaire | Coût global |
|--|--|---|--|
| Diagnostic initial | Pris en charge par la structure animatrice | | |
| Décapage/étrépage | | | |
| Fauche de la végétation Creusement de la gouille Exportation/élimination | Accès et portance difficiles Milieux fragiles/sensibles Outillage variable en fonction de la surface à traiter | 45 à 55 €/m ² (creusement manuel) 20 à 50 €/m ² (creusement mécanique) | Hypothèse pour 2000 m ² de creusement 70 000 € |
| Contrat RG | | 45 à 55 €/m ² (creusement manuel) 20 à 50 €/m ² (creusement mécanique) | |

| Opération | Justification des coûts | Coût unitaire | Coût global |
|---|--------------------------|---------------|---|
| Acquisition du matériel nécessaire à la création d'enclos mobiles, mise en place des enclos | Achat du matériel + pose | 3 à 5 €/ml | Hypothèse pour 1000 m de clôture 4 000 € |
| Coût achat + pose clôtures mobiles | | 3 à 5 €/ml | |

FINANCEMENTS PREVISIONNELS :

Financements nationaux : 50 % maximum

Cofinancements européens : 50 % maximum

Modalités de paiement :

- création de la gouille : mesure d'investissement : subvention accordée sur devis et payée sur facture.
- achat et pose des clôtures : mesure d'investissement : subvention accordée sur devis et payée sur facture.

POINTS DU CAHIER DES CHARGES QUI FERONT L'OBJET D'UN CONTROLE :

- Respect des préconisations du diagnostic initial.
- Superficie prévue traitée.
- Caractéristiques de la gouille respectées (profondeur, profil, ...).
- Carnet d'enregistrement.
- Dates d'intervention.

INDICATEURS PERMETTANT LE SUIVI ET L'EVALUATION DE LA MESURE :

- Photos avant et après intervention.
- Suivi écologique des gouilles creusées.

Fiche n°8

Création ou rétablissement de clairières ou de landes

Dénomination de l'action : B/T

Priorité de l'action : - - -

OBJECTIFS : Préserver les habitats d'intérêt communautaire du site NATURA 2000 au contact boisements / tourbières. Un espace tampon dont la largeur varie au gré de la topographie et des circonstances pourrait avoir une vingtaine de mètres de largeur. Il sera principalement pâturé extensivement par les brebis et servirait de corridor de migration aux espèces végétales et animales. Au contact des boisements, on pourrait laisser, çà et là, des lambeaux de lisières.

HABITATS CONCERNES : code 4030, 6230/35.1 et les complexes d'habitats comportant ces formations.

PERIMETRE DE LA MESURE : Périphérie des alvéoles cartographiées dans le cadre du DOCOB (cartographie des habitats et cartographie des unités de gestion), au contact boisements / fonds tourbeux, sur une largeur de 20 m, environ. Cette bande pourrait objectivement mesurer des kilomètres de long.

SUPERFICIE APPROXIMATIVE : à définir et gérer avec un SIG (éventuellement, celui du PNR, après avoir recueilli le consentement du PNR).

ACTION : Lors des reboisements, s'entendre avec les forestiers pour ménager une bande herbeuse, en périphérie des alvéoles, au contact bas de pente / tourbière. Cette bande tampon herbacée devrait être pâturée.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE : Les parcelles doivent être dans le périmètre du site NATURA 2000 FR 7401123 "Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond – Péret Bel Air". Le contractant doit être propriétaire ou titulaire d'un droit (bail, convention, location) couvrant la durée du contrat (5 ans).

MODALITE D'INTERVENTION / ENGAGEMENTS :

Engagements non rémunérés :

- Réaliser un diagnostic initial de la parcelle avec la structure animatrice du Document d'Objectifs (surface et secteurs d'intervention, choix d'une bande tampon herbeuse, précautions particulières).
- Largeur minimale de la bande tampon : 20 m.
- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
- Pas de travaux de drainage.
- Pas de mise en culture (prairies, cultures diverses) de la bande tampon.
- Traitements phytocides interdits.
- Fertilisation organique et minérale interdite.
- Plantation ou replantation de ligneux interdite.
- Elimination des résidus de coupe et de fauche sans usage de produits combustibles (essence, pneus ou autres).
- Intervention en dehors des périodes de reproduction de la faune, notamment des oiseaux et des amphibiens (septembre à mars).

Engagements rémunérés :

- Lors de la replantation de la parcelle boisée, conserver une bande non plantée à l'interface entre la parcelle et les habitats d'intérêt communautaire adjacent du fond de l'alvéole.

Selon les circulaires DERF n° 3021 du 18 août 2000 "Actualisation des conditions de financement des projets de boisement, reboisement, ..." et DERF n° 3022 du 31 août 2000 "Aides exceptionnelles aux travaux de nettoyage et de reconstitution...." : possibilité de prendre en compte des actions de diversification environnementale et/ou paysagère dans les dossiers présentés à l'administration (pour un maximum de 20 % de la superficie pour la première circulaire citées, et 30 % pour la seconde).

La circulaire DERF n° 3010 du 7 mai 2001 "Conditions de financement ... des projets d'investissements forestiers ... à caractère protecteur, environnemental et social" comporte un chapitre 9 intitulé "Protection ou restauration de la biodiversité" qui prévoit la création et la restauration de clairières.

- Si installation d'une bande tampon boisée par colonisation naturelle d'espèces autochtones : absence d'exploitation.
- Si aménagement d'une bande herbeuse ou semi-ligneuse (pelouse à nard, lande sèches) : mise en place d'un entretien extensif par pâturage (cf. mesure BI : Mise en place d'un berger itinérant) + décapage éventuel si la parcelle était déjà exploitée (cf. mesure RLS : Restauration des landes sèches, pelouses à Nard et formations à Genévrier).

CONTRACTANT : propriétaire, locataire ou titulaire du droit

REALISATION DES OPERATIONS : contractant ou prestataire

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION :

| Opérations | Justification des coûts | Coût unitaire | Coût global |
|-----------------------------------|--|---------------|-----------------------------|
| Financement de la diversification | jusqu'à 20 % de la surface de la parcelle maxi | ? | Hypothèse moyenne pour 2 ha |
| Contrat BT | | | 10 000 € |

FINANCEMENTS PREVISIONNELS :

Financement national : 50 % maximum

Cofinancement européen : 50 % maximum

Modalités de paiement : mesure d'investissement

POINTS DU CAHIER DES CHARGES QUI FERONT L'OBJET D'UN CONTROLE :

- largeur minimale de la bande tampon respectée
- non mise en culture de la bande tampon
- Carnet d'enregistrement
- Dates d'intervention

INDICATEURS PERMETTANT LE SUIVI ET L'EVALUATION DE LA MESURE :

- Photos avant et après intervention.

Fiche n°9

Limitation de l'apport d'intrants sur les prairies temporaires

Dénomination de l'action : LIP

Priorité de l'action : ~ ~

OBJECTIFS : Limiter les effets des eaux d'origine agricole sur la qualité des milieux aquatiques des habitats tourbeux d'intérêt communautaire (3110 et/ou 3110 x 3130) et aux espèces animales et végétales associées.

HABITATS CONCERNES : Code 3110 et/ou 3110 x 3130 en priorité.

ESPECES CONCERNEES : *Lurionium natans*

PERIMETRE DE LA MESURE : Prairies temporaires et notamment les prairies mésoxérophiles pâturées cartographiées dans le cadre du DOCOB (cartographie des habitats et cartographie des unités de gestion).

SUPERFICIE APPROXIMATIVE : environ 11 ha (certaines parcelles de prairies ne sont recoupées qu'en partie par le périmètre du site)

| Alvéole A | Alvéole B | Alvéole C | Alvéole D | Alvéole E | Alvéole F | Alvéole G | Alvéole H | Alvéole I |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------|-----------|--------------|--------------|
| / | / | / | / | | environ 1 ha | / | environ 6 ha | environ 4 ha |

ACTION : Réduire l'apport de substances destinées à augmenter la fertilité des sols (engrais et chaux) sur les prairies temporaires situées sur le rebord des alvéoles, afin de préserver la qualité des eaux.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE : Les parcelles doivent être dans le périmètre du site NATURA 2000 FR 7401123 "Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond – Péret Bel Air". Le contractant doit être propriétaire ou titulaire d'un droit (bail, convention, location) couvrant la durée du contrat (5 ans). Les parcelles doivent être déclarées en S.A.U.

PARCELLES DECLAREES EN S.A.U. : Contrat d'Agriculture Durable (via la mesure f : aide à la surface ou à l'année)

MODALITE D'INTERVENTION / ENGAGEMENTS :

Mesures agri-environnementales issues du catalogue régional : 1 mesure concernant les apports azotés. NB : les taux d'azote utilisés en Corrèze sont déjà en-dessous du seuil de la mesure. Il n'y a pas de mesure prévue concernant les apports de chaux.

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION :

| Mesure agri-environnementale | Aide CAD | Aide supp. NATURA 2000 |
|------------------------------|---------------|------------------------|
| 0901A02 | 85,37 €/ha/an | 20% |
| Total | | 1120 € |

Aide de 20 % supplémentaire au titre de NATURA 2000 dans le périmètre du site à l'exception de mesures bénéficiant déjà d'incitations financières non cumulables.

CONTRACTANT : propriétaire, locataire ou titulaire du droit

REALISATION DES OPERATIONS : contractant ou prestataire

Fiche n°10

Développement de la communication autour du site NATURA 2000 Sensibilisation et animation du Document d'Objectifs

Dénomination de l'action : CSA

Priorité de l'action : ~ ~

OBJECTIFS : Pour réussir l'appropriation symbolique du lieu, par le public aussi bien que par les élus, il est indispensable de communiquer sur l'unicité paysagère et écologique de l'ensemble de tourbières et de fonds tourbeux du périmètre Natura 2000.

La structure chargée de la communication pourrait être la même que celle chargée de la communication pour un autre site majeur : la tourbière du Longeyroux.

Il pourrait y avoir mutualisation des moyens et être envisagé un chargé de mission à mi-temps, impliqué sur les deux sites.

Son cahier des charges de poste pourrait comprendre des actions de sensibilisation en direction du public, des élus et également, l'animation du document d'objectifs.

Le PNR pourrait avoir un rôle à jouer dans l'organisation de la mission.

Au plan budgétaire, il est raisonnable de prévoir un quart de poste évalué (salaire + frais de fonctionnement) à 12 000 € / an.

PERIMETRE DE LA MESURE : Ensemble du site NATURA 2000.

SUPERFICIE APPROXIMATIVE : 500 ha

ACTION : Communiquer autour de l'unicité paysagère et écologique du site. Animer le document d'objectif. Valoriser le site NATURA 2000 dans les documents d'informations touristiques et pédagogiques à venir concernant le Plateau de Millevaches et réaliser une brochure d'information spécifique au site NATURA 2000.

CONTRACTANT : structure animatrice

REALISATION DES OPERATIONS : structure animatrice ou prestataire

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION :

| Opérations | Justification des coûts | Coût unitaire | Coût global |
|---------------------------|-------------------------|---------------|-------------|
| Communication sur le site | Poste à mi temps | | 20 000 €/an |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

FINANCEMENTS PREVISIONNELS :

Financements nationaux : 50 % maximum

Cofinancements européens : 50 % maximum

Fiche n°11

Réalisation d'un suivi scientifique se rapportant à l'évolution des secteurs couverts par des mesures de gestion

Dénomination de l'action : SSMG

Priorité de l'action : ~ ~

OBJECTIFS : Suivre l'évolution des secteurs couverts par des mesures de gestion et réévaluer le site et les actions au bout de 5 ans.

HABITATS CONCERNES : Fonds tourbeux et rebords d'alvéoles.

PERIMETRE DE LA MESURE : Ensemble du périmètre.

SUPERFICIE APPROXIMATIVE : Secteurs faisant l'objet de mesures de gestion au sein des 506 ha du site NATURA 2000.

ACTION : Mettre en place et réaliser un suivi scientifique de l'évolution des secteurs couverts par des mesures de gestion.

MODALITE D'INTERVENTION / ENGAGEMENTS :

Suivi des habitats tourbeux pionniers des zones décapées/étrépées et des gouilles (SSH3) :

Objectif : Evaluer l'évolution des habitats tourbeux pionniers, qui sont généralement de taille réduite et d'un haut intérêt écologique et patrimonial, l'impact de la gestion développée sur la parcelle sur ces microhabitats, et surveiller les mutations rapides de ces formations pionnières. Evaluer l'intérêt faunistique des zones en eau créées (gouilles).

Parcelles de suivis : Parcelles présentant des formations de tourbières, de dépressions tourbeuses d'intérêt communautaire, des zones décapées/étrépées et de gouilles choisies au préalable par le maître d'œuvre en concertation avec la structure animatrice.

Technique utilisée : Quadrat pour la végétation, observation visuelle, avec ou sans capture, pour les espèces animales.

Paramètres relevés/mesurés :

- Relevé des différentes espèces végétales présentes sur le quadrat.
- Attribution d'un coefficient d'abondance/dominance pour chaque espèce végétale relevée.
- Réflexion sur l'écologie et l'indication des espèces présentes : espèces patrimoniales, espèces indicatrice du pâturage (surpâturage), espèces indicatrice de l'embroussaillage, espèces indicatrice de l'eutrophisation du milieu.
- Hauteur moyenne de la végétation.
- Taux de recouvrement moyen de la végétation.
- Relevé des espèces animales caractéristiques des milieux en eau et notamment des amphibiens (Triton marbré, ...) et des odonates patrimoniaux (*Coenagrion hastulatum*, *Leucorrhinia dubia*, ...).

Période d'intervention : 2 passages minimum entre mai et août lors de chaque campagne de suivi.

Fréquence de suivi : Tous les ans ou tous les 2 ans en fonction du nombre de zones à suivre en débutant à l'année n+1 de la mise en œuvre du DOCOB.

CONTRACTANT : structure animatrice

REALISATION DES OPERATIONS : structure animatrice ou prestataire

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION :

| Opérations | Coût unitaire | Coût global |
|--|--|-------------|
| Suivi de l'évolution des habitats et des espèces dans les secteurs couverts par des mesures de gestion | 20 journées de terrain + rédaction d'un rapport de réévaluation | 15 000 € |
| Suivi des habitats tourbeux pionniers, des zones décapées/étrépeés et des gouilles | | |

FINANCEMENTS PREVISIONNELS :

Financements nationaux : 50 % maximum
Cofinancements européens : 50 % maximum

Fiche n°12

Promotion de la maîtrise foncière ou d'usage des secteurs délaissés remarquables

Dénomination de l'action : MF

Priorité de l'action : ~ ~

OBJECTIFS : Permettre la restauration et/ou l'entretien d'habitats naturels ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire de certains secteurs du site NATURA 2000 délaissés par leurs propriétaires ou exploitants pour des raisons économiques ou autres.

PERIMETRE DE LA MESURE : Tous les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, en priorité sur la tourbière de la Ferrière afin d'avoir une meilleure cohérence des actions entreprises sur le secteur par le CREN.

SUPERFICIE APPROXIMATIVE : à définir.

ACTION : Favoriser, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, la maîtrise foncière ou d'usage de secteurs de haut intérêt patrimonial dont l'avenir est menacé par une absence d'entretien par les ayant-droit.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE : Les parcelles doivent être dans le périmètre du site NATURA 2000 FR 7401123 "Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond – Péret Bel Air".

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENTS :

Favoriser, dans le cadre de l'action et du périmètre d'intervention du CREN, la signature de conventions de gestion ou l'acquisition de parcelles entre le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels du Limousin et les propriétaires intéressés.

CONTRACTANT : structure territoriale, CREN Limousin

REALISATION DES OPERATIONS : structure territoriale, CREN Limousin

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION :

| Opérations | Coût unitaire | Coût global |
|-----------------------|---------------|-------------|
| Convention de gestion | gratuit | gratuit |
| Acquisition | ? | Forfait |
| Coûts acquisition | | 1500 € |

FINANCEMENTS PREVISIONNELS :

A définir

Fiche n°13

Installation d'un berger itinérant

Dénomination de l'action : BI

Priorité de l'action : ~ ~ ~

Objectifs et concept : Devant la carence de la prégance agricole sur le territoire et l'impossibilité de gérer l'ensemble du périmètre, une stratégie s'est petit à petit imposée, celle de l'introduction de nouveaux exploitants, sous la forme d'un berger itinérant. En compagnie de responsables de la profession agricole, il a été identifié.

- une fonction pastorale : déclinant économie et écologie, avec comme finalité l'entretien des territoires remarquables de Millevaches ;
- une fonction sociale : visant à réinsuffler de la substance humaine dans une société rurale exsangue, susceptible également de créer de nouvelles synergies professionnelles, humaines et de tisser de nouveaux liens sociaux ;
- une fonction expérimentale : si le concept se développe, s'il démontre sa pertinence humaine et économique, s'il rencontre l'assentiment de tous les acteurs impliqués, il pourrait être exporté en d'autres lieux, dont : le Longeyroux, le Plateau de Gentioux, les Monédières, le Massif des Agriens ;
- une niche économique et un marché : une niche et un marché non encore occupés, non exploités et surtout non concurrentiels vis à vis des éleveurs déjà présents ;
- un champ territorial à l'expérimentation : celui des marges, des territoires interstitiels, des friches et des terres à l'abandon.

Le berger itinérant se déplacerait de place en place, de fonds en fonds, de lande en lande, conduisant son troupeau sur des surfaces préalablement autorisées. Au printemps, on pourrait envisager, au gré de la croissance végétale, que le troupeau commence par pâturer des prairies, en situation d'adret, vers 700 m d'altitude, avant de « monter » sur les hautes terres pour pâturer les fonds tourbeux, et ainsi au fur et à mesure de croissance végétale.

Le troupeau pourrait compter 300 ou 400 brebis de race limousine. Il aurait valeur de vitrine pour la race et pour l'UPRA. Les bêtes appartiendraient à un groupement de producteurs, tel que : CAPEL, CCBE ou autre. Le troupeau servirait de stock de reproductrices, vendus à cette fin, par le Groupement de producteurs et l'UPRA, au mois de septembre (femelles non saillies de race pure limousine).

Cette orientation économique (femelles reproductrices...) correspond à un réel besoin commercial évalué et confirmé tous les ans, par les techniciens de l'UPRA.

Ce concept, après la vente des femelles reproductrices, en septembre, à l'immense intérêt de s'affranchir du besoin en fourrage pour nourrir un troupeau de 400 bêtes en période hivernale. Il serait prévu un parc permanent clôturé, de 4 ou 5 ha, pour les moments où le berger devrait s'absenter (maladie, congés...), contigu à une bergerie ayant de préférence une valeur patrimoniale (bergerie à voûte, etc.) dont le propriétaire reste à définir (associations, PNR, Communautés de communes...). Cette bergerie pourrait être traitée sous la forme d'un écomusée (voir expériences similaires : PNR Livradois-Forez, etc).

PROFIL DU POSTE : Le berger devrait posséder les diplômes d'une école nationale de bergerie ou équivalent. Il devrait en outre être porteur de l'histoire pastorale de Millevaches, donc « berger de terroir ».

« Berger itinérant » en période estivale, du 1 mai au 30 septembre, il deviendrait « berger remplaçant », en période hivernale auprès du Groupement d'employeurs.

Pendant l'été, il devrait accepter la dimension didactique et pédagogique de la conduite de son troupeau et tolérer, à certains moments préalablement définis, la présence de public à ses côtés.

Il pourrait être amené à faire visiter sa bergerie, si elle a vocation d'écomusée.

Ce profil de poste doit être défini avec beaucoup de rigueur car il comporte de nombreuses facettes.

CONCLUSIONS SUR LE MONTAGE ET L'ORGANISATION DE L'OPERATION

On pourrait obtenir l'organisation suivante :

- Un groupement d'employeurs met un berger à disposition pour le gardiennage.
- Une structure économique achète les brebis reproductrices aux éleveurs afin de constituer une « banque de brebis reproductrices » à la disposition des éleveurs qui souhaitent créer des cheptels ovins sur la région.
- Une association coordonnerait cette action (ex : l'Association : Brebis Limousine du Plateau de Millevaches).

HABITATS CONCERNES : Ensemble des habitats d'intérêt communautaire et les complexes d'habitats renfermant ces formations, dont les landes sèches et humides.

PERIMETRE DE LA MESURE : Tous les habitats d'intérêt communautaire cartographiés dans le cadre du DOCOB et territoires connexes.

SUPERFICIE APPROXIMATIVE : A définir.

ACTION : Installation d'un berger itinérant.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE : Les parcelles doivent être dans le périmètre du site NATURA 2000 FR 7401123 "Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond – Péret Bel Air". Le contractant doit être propriétaire ou titulaire d'un droit (bail, convention, location) couvrant la durée du contrat (5 ans).

MODALITE D'INTERVENTION / ENGAGEMENTS :

MAITRE D'OUVRAGE : Eventuellement le PNR

MAITRE D'ŒUVRE : C'est un réseau qui serait activé dans le cadre de cette expérimentation.

- *Le berger* : Par le simple fait que l'expérimentation lui procure un emploi. Par l'aspect expérimental de son installation et enfin, par la dimension didactique qu'il pourrait être appelé à jouer, dans le cadre d'un partenariat avec le PNR.
- *L'UPRA Limousine* : Le maître d'œuvre technique voit dans l'expérimentation une promotion de la race « limousine » en même temps qu'une vitrine remarquable mettant en scène les capacités et l'adaptation naturelles de la race Limousine dans le cadre de l'entretien et la pérennisation de milieux naturels remarquables ;
- *Le Groupement de producteurs* : Il s'agit en fait de l'employeur du berger. Il s'agit également du propriétaire du troupeau de brebis constituant un « stock de reproductrices », vendu à cette fin, par les responsables des groupements et de l'UPRA, au mois de septembre. On sait que cette orientation économique (production de femelles reproductrices...) correspond à un réel besoin commercial évalué et confirmé tous les ans par les techniciens de l'UPRA et les responsables des groupements.
- *Le PNR* : Il pourrait endosser, à terme, la responsabilité scientifique de l'expérimentation. Des discussions avec le PNR ont déjà eu lieu. Rien n'a encore été validé par son comité syndical. Son appui définitif et son niveau d'engagement restent donc à préciser. Au niveau de l'état d'avancement actuel du projet, seule son expression d'intérêt est acquise.
- *Les propriétaires de parcelles* : La prospection dans leur direction n'a pas encore été établie, mais la liste est connue. Certains de ces propriétaires sont en outre exploitants des parcelles. Il est indispensable qu'à terme, pour permettre l'expérience, ils deviennent signataires de contrats Natura 2000 de mise à disposition des parcelles. La gestion de toutes ces parcelles sur la base d'un SIG serait, assurément, une excellente idée. La proposition sera faite au PNR, en temps opportun.

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION : La mise en place économique du poste de « berger itinérant » ferait faire appel à différentes formes de financements.

La première nécessité serait la création d'un Groupement d'employeurs couvrant la zone du plateau de Millevaches (Corrèze, Creuse), employant un berger en élevage ovin et donc compétent pour remplacer les éleveurs en cas de besoin (maladie, représentation professionnelle etc...)

Le berger pourrait également être employé pour des travaux spécifiques de l'élevage ovin.

Les besoins spécifiques pour le pâturage estival ne permettent pas de financer un berger pendant toute l'année. Il serait donc nécessaire de mobiliser des financements complémentaires pour le reste de l'année.

CALCUL DU SALAIRE :

Salaire et temps de travail :

Le coût salarial du berger pourrait être le suivant sur la base du SMIC: soit 151 heures / mois.

- 1 154 € brut / mois, soit 13 850 € par an.

Montant des charges sociales :

- 6 260 € / an de charges sociales.

- Soit un total de 20 110 € / an pour 200 jours de travail.

Nous avons un coût direct salarial lié au pâturage de 1 676 € / mois pour une durée de 5 mois soit une dépense de 8 380 €

Calcul des recettes :

Les recettes liées au gardiennage peuvent être estimées avec un troupeau de brebis de 400 têtes, grâce à la plus-value dégagée par le vieillissement à 6.10€ / mois /brebis.

Nous obtenons une recette de $6,10 \text{ €} \times 5 \times 400 = 12\,200 \text{ €}$

Prise en compte des frais divers :

Nous devons prendre en compte différents frais liés à la conduite du troupeau :

- Traitement des animaux (parasites internes) $1,5 \text{ €} / \text{ têtes} \times 400 = 600 \text{ €}$
- Déplacement du troupeau en camion : 300 €
- Mortalité 3% : 1 368 €

Soit un sous-total : 17 000 € par an

Le coût de gardiennage par le berger des troupeaux du groupement est fixé à 100 €/jour, pour autant que le pâturage des parcelles soit gratuit. Donc en 100 jours d'activité, la marge dégagée pourrait être de 10 000 € qui viendraient se soustraire au 17 000 €

Il ne resterait donc à financer que 7000 euros par une autre activité dégagée au sein du groupement d'employeurs.

Total de l'opération : installation d'un berger itinérant : environ 7 000 € par an

Ce montage financier mérite encore des approfondissements. Dans la mesure où l'installation du berger est totalement expérimentale, la maîtrise financière globale de l'opération est difficile à cerner au point de lancement de l'opération.

Cependant, plus de 60 % du coût global de l'expérimentation est auto financé.

Nul doute qu'avec le temps, de nouvelles formes d'auto financement soient découvertes.

POINTS DU CAHIER DES CHARGES QUI FERONT L'OBJET D'UN CONTROLE :

- Le cahier des charges sera à établir si la mesure est retenue.
- Superficie prévue traitée.
- Carnet d'enregistrement.
- Dates d'intervention.
- Modalités de contrôle des mesures agrienvironnementales.

INDICATEURS PERMETTANT LE SUIVI ET L'EVALUATION DE LA MESURE :

- Suivi économique de l'expérimentation
- Photos avant et après intervention
- Suivi écologique de certains habitats
- Enquête auprès des autres éleveurs ovin pour évaluer l'intégration sociologique de l'expérimentation.

FINANCEMENTS PREVISIONNELS :

Financements : EPCI, département de la Corrèze
Cofinancements européens : Envisageable

Bibliographie

- BOURNERIAS M., ARNAL G. et BOCK C., 2001. – Guide des groupements végétaux de la région parisienne, Bassin parisien – Nord de la France (Ecologie et Phytogéographie). Belin, Paris. 639 p.
- CHABROL L., 2006. – Inventaire et cartographie des zones humides du Limousin : bilan des prospections 2002 à 2005. DIREN Limousin / CBN Massif Central. Rapport 27 p + annexes + CD-Rom.
- D'AGUILAR J. & DOMMANGET J.-L., 1998. – Guide des Libellules d'Europe et d'Afrique du Nord. Delachaux et Niestlé. 463 p.
- GMHL, 2000. – Mammifères, Reptiles, Amphibiens du Limousin. GMHL, Limoges. 215 p.
- GUERBAA K., 2002. – Les espèces d'Odonates "remarquables" du Limousin. *Martinia*, 8 (1) : 3-12.
- MAURIN H. et coll., 1994. – Le Livre rouge Inventaire de la faune menacée en France. Editions Nathan, Muséum national d'histoire naturelle et Fonds mondial pour la nature (WWF), Paris France. 176 p.
- RAMEAU J.-C., GAUBERVILLE C. et DRAPIER N., 2000. – Gestion forestière et diversité biologique. Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire. France Domaine Atlantique. Institut pour le développement forestier, Paris.
- WENDLER A. & NÜß J.-H., 1994. – Libellules – Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale. Traduction et adaptation française HEIDEMANN H. & DOMMANGET J.-L. Société Française d'Odonatologie, Bois-d'Arcy. 130 p.

Source des illustrations et photos utilisées

- BOURNERIAS M., ARNAL G. et BOCK C., 2001. – Guide des groupements végétaux de la région parisienne, Bassin parisien – Nord de la France (Ecologie et Phytogéographie). Belin, Paris. 639 p.
- D'AGUILAR J. & DOMMANGET J.-L., 1998. – Guide des Libellules d'Europe et d'Afrique du Nord. Delachaux et Niestlé. 463 p.
- GMHL, 2000. – Mammifères, Reptiles, Amphibiens du Limousin. GMHL, Limoges. 215 p.
- GUERBAA K., 2002. – Les espèces d'Odonates "remarquables" du Limousin. *Martinia*, 8 (1) : 3-12.
- MAURIN H. et coll., 1994. – Le Livre rouge Inventaire de la faune menacée en France. Editions Nathan, Muséum national d'histoire naturelle et Fonds mondial pour la nature (WWF), Paris France. 176 p.
- RAMEAU J.-C., GAUBERVILLE C. et DRAPIER N., 2000. – Gestion forestière et diversité biologique. Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire. France Domaine Atlantique. Institut pour le développement forestier, Paris.
- WENDLER A. & NÜß J.-H., 1994. – Libellules – Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale. Traduction et adaptation française HEIDEMANN H. & DOMMANGET J.-L. Société Française d'Odonatologie, Bois-d'Arcy. 130 p.

Glossaire des mots utilisés

- Atterrissement : passage progressif d'un milieu aquatique vers un milieu terrestre par comblement, dû à la sédimentation minérale et à l'accumulation de débris végétaux.
- Eutrophe : milieu relativement riche en éléments nutritifs minéraux
- Faciès : Physionomie ou forme particulière d'un milieu végétal due à la dominance d'une espèce.
- Géotrophe = minérotrophe : type d'alimentation hydrique par des eaux plus ou moins riches en sels minéraux récupérés sur ou dans le substrat minéral où elles ont circulé.
- Hypertrophisation = eutrophisation forcée : enrichissement excessif du milieu en composés azotés et phosphorés due à diverses activités humaines
- Mésophile : conditions d'humidité modérées intermédiaires entre xérophile (sec) et hygrophile (humide)
- Mésotrophe : type trophique de tourbière intermédiaire entre eutrophe et oligotrophe
- Oligotrophe : qualifie un milieu pauvre en éléments nutritifs minéraux (exemple : azote)
- Ombrogène : tourbière dont l'origine est due exclusivement aux précipitations
- Ombrotrophe : type d'alimentation par les eaux météoriques (neige et pluie) acides et très pauvres en éléments minéraux, donc oligotrophes.
- Paratourbeux : habitats faisant la transition entre les tourbières *sensu stricto* et les autres milieux, ayant moins de 20 à 40 cm de tourbe
- Planitiaire : relatif aux plaines
- Relicte glaciaire : espèces réfugiées dans certains biotopes froids comme les tourbières d'Europe moyenne après le réchauffement postglaciaire
- Végétation sempervirente : végétation pérenne
- Tourbe : cette matière organique provient de l'accumulation et de la dégradation plus ou moins poussée sur de longues périodes, de l'ordre du siècle ou du millénaire, de résidus végétaux (sphaignes, mousses, cypéracées, joncacées,...)
- Tourbeuses (zones) : désignant à la fois les tourbières actives et les anciennes tourbières où la turfigénèse s'est arrêtée pour des raisons naturelles ou anthropiques
- Tourbière : zone humide possédant une végétation productrice et accumulatrice de tourbe
- Tourbière de transition : tourbière minéro-ombrotrophe, alimentée à la fois par les eaux phréatiques et les eaux météoriques (pluie, neige)
- Tremblant ou radeau flottant : zone instable gorgée d'eau et formée par les racines et les débris des végétaux qui colonisent plans d'eau et dépressions aquatiques
- Turficole : espèce ou groupement végétal présent surtout sur la tourbe ; turfigénèse, production de tourbe par la végétation alors turfigène

Cahiers des charges relatifs
aux contrats Natura 2000 actualisés

Validation en comité de pilotage le 25 novembre 2008



Cahier des charges pour un Contrat Natura 2000



Périmètre d'application :

Site des « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air »
Bûcheronnage-débroussaillage

Code

« Bonnefond 1 »

Références P.D.R.H.

A32301P

Objectifs

Favoriser le maintien et la restauration d'habitats d'intérêt communautaire: eaux oligotrophes pauvres en bases, landes sèches, landes tourbeuses et tourbières tous faciès confondus.
Freiner la dynamique des espèces ligneuses afin de maintenir l'ouverture des milieux concernés.

Périmètre d'application et Habitats d'Intérêt Communautaire concernés

A l'intérieur du périmètre Natura 2000 N°1104 « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air», au sein des habitats suivants, entiers ou en mosaïques: 4010, 4030, 6230, 6410, 7110, 7120, 7140, 7150.

Période d'intervention

15/09 au 31/03.

Conditions d'éligibilité

Sur toute la durée du contrat (5 ans minimum), le contractant doit être propriétaire des parcelles engagées ou y être titulaire d'un droit (bail, convention, location).
Les terrains ne doivent pas être déclarés en Surface Agricole Utile ni être inscrits au Registre Parcellaire de la M.S.A.

Engagements

§ Non rémunérés

Diagnostic initial en relation avec la structure animatrice du DOCOB.

Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.

Intégration des remarques d'un diagnostic complémentaire (si jugé indispensable par la structure animatrice, par exemple : éviter une espèce protégée).

Fertilisation(s) organique et/ou minérale interdite (s).

Respecter les réglementations en vigueur et s'assurer de l'obtention des autorisations si nécessaire (défrichage, brûlage, loi sur l'eau ...).

Drainage interdit des zones humides (fossés et rigoles inclus).

Traitements phytocides interdits.

Appliquer une démarche globale respectueuse de l'environnement. Exemple : Utiliser des huiles végétales biodégradables.

Engagement à ne pas boiser ou laisser boiser la parcelle engagée.

Conformité à l'avis de la structure animatrice du DOCOB.

§ Rémunérés

Limitation sélective des ligneux colonisateurs suivant les indications apportées par le diagnostic initial. Il est intéressant de conserver les arbres à baies (ex : sorbiers, genévriers, houx...).

Le diagnostic initial établira selon l'habitat concerné les méthodes à appliquer. Le dessouchage sans évacuation peut être envisagé dans certains cas.

Le brûlage n'est pas obligatoire et il n'interviendra qu'en l'absence de solutions de valorisation, et en application des règles en vigueur.

Des gros bois peuvent être stockés afin de favoriser l'entomofaune.

Montant estimatif des aides proposées

| | |
|--|---|
| Limitation des jeunes ligneux, débroussaillage | Débroussailleuse portée, intervention ciblée Ou Girobroyeur forestier (les interventions peuvent être complémentaires) |
| Bûcheronnage | Abattage / tronçonneuse 20 à 40 €/heure Conduite au pied par pied Elimination des branchages par brûlage |
| Montant estimatif | De 1000 à 2000 € T.T.C./ha/5 ans |

Variabilité du coût d'exécution liée aux conditions d'accès et de la mise en œuvre des opérations (proximité de voiries, portance du terrain, type de matériel utilisé).

Durée et modalités

Travaux d'investissement.

Contrat de 5 ans L'aide sera attribuée à la surface concernée effectivement par les travaux.

La subvention est accordée au vu des devis joints au dossier et versée au vu des justificatifs des travaux réalisés.

80 % maximum versés sur service fait, le solde (20 % minimum) sur présentation de justificatifs.

Points qui feront l'objet d'un contrôle

Contrôles de terrain : superficie traitée.

Carnet d'enregistrement.

Indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mesure

Superficies traitées / Etat visible de la parcelle / et/ou Photo avant après.



Cahier des charges pour un Contrat Natura 2000



Périmètre d'application :

Site des « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air »
Evacuation des résidus de bûcheronnage-débroussaillage

Code

« Bonnefond 2 »

Références P.D.R.H.

A32301P

Objectif

Favoriser l'oligotrophie des habitats par évacuation de la matière organique.

Périmètre d'application et Habitats d'Intérêt Communautaire concernés

A l'intérieur du périmètre Natura 2000 « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air », sur toutes les parcelles d'habitats d'intérêt communautaire (milieux ouverts).

Code des habitats d'intérêt communautaire concernés: 4010, 4030, 6230, 6410, 7110, 7120, 7140, 7150.

Période d'intervention

Toute l'année pour le débardage, l'empilement et le broyage.

Période autorisée par arrêté préfectoral pour le brûlage.

Conditions d'éligibilité

Sur toute la durée du contrat (5 ans minimum), le contractant doit être propriétaire des parcelles engagées ou y être titulaire d'un droit (bail, convention, location).

Les terrains ne doivent pas être déclarés en Surface Agricole Utile ni être inscrits au Registre Parcellaire de la M.S.A.

Engagements

Débardage et traitement des rémanents par empilement et/ou broyage et/ou brûlage, hors des habitats d'intérêt communautaires.

Dans le cas où est choisi la méthode de l'empilement, opération doit s'effectuer dans des milieux non favorables à la diffusion des espèces parasites telles que l'hylobe, le chalocographe, le dendroctone...

§ Non rémunérés

Diagnostic initial en relation avec la structure animatrice du DOCOB.

Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.

Intégration des remarques d'un diagnostic complémentaire (si jugé indispensable par la structure animatrice, par exemple : éviter une espèce protégée).

Fertilisation(s) organique et/ou minérale interdite(s).
 Respecter les réglementations en vigueur et s'assurer de l'obtention des autorisations si nécessaire (défrichage, brûlage, loi sur l'eau ...).
 Drainage interdit des zones humides (fossés et rigoles inclus).
 Traitements phytocides interdits.
 Appliquer une démarche globale respectueuse de l'environnement. Exemple : Utiliser des huiles végétales biodégradables.
 Engagement à ne pas boiser ou laisser boiser la parcelle engagée.
 Conformité à l'avis de la structure animatrice du DOCOB.

§ Rémunérés

Un débardage animal ou mécanique avec traitement des résidus sur la durée du contrat, qui traitera plus de 80 % des résidus de coupe sur la parcelle considérée.

Montant estimatif des aides

| Type de travaux | Justificatif du coût | Montant estimatif de l'aide |
|-------------------------------|--|--|
| Débardage, engagement de base | Transport du matériel ou des animaux sur le site. Consommation de carburant Usure du matériel Main d'œuvre (1 à 10 jours/homme /ha) | De 1500 à 2000 € T.T.C./ha/5 ans pour l'engagement de base |

Durée et modalités de versement des aides

Aide à l'investissement.
 Financement Etat-MEDD.
 La subvention est accordée au vu des devis joints au dossier et versée au vu des justificatifs des travaux réalisés.
 80 % maximum versés sur service fait, le solde (au moins 20 %) versé sur justificatif.

Contrôle

Effectivité du traitement des rémanents tel que défini dans le diagnostic.
 Dates d'intervention.
 Non commercialisation du bois.

Indicateurs permettant le suivi

Photos avant / après.
 Carnet d'enregistrement des pratiques.
 Cartographie des habitats et de leur état de conservation.



Cahier des charges pour un Contrat Natura 2000



Périmètre d'application :

Site des « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air »

Aménagement de parcs fixes

Code

« Bonnefond 3 »

Références P.D.R.H.

A32303P & A32303 R

Objectifs

Aménager des parcs fixes pour assurer l'entretien des parcelles d'habitats d'intérêt communautaire et lutter contre la fermeture des milieux ciblés par la Directive habitat.

Cette activité garantit un entretien des milieux naturels visés par la directive et favorise la biodiversité.

Tous les habitats d'intérêt communautaire du périmètre transmis peuvent être concernés par la mesure.

Périmètre d'application et Habitats d'Intérêt Communautaire concernés

A l'intérieur du périmètre Natura 2000 « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air », sur toutes les parcelles d'habitats d'intérêt communautaire (milieux ouverts).

Code des habitats d'intérêt communautaire concernés: 4010, 4030, 6230, 6410, 7110, 7120, 7140, 7150.

Conditions d'éligibilité

Sur toute la durée du contrat (5 ans minimum), le contractant doit être propriétaire des parcelles engagées ou y être titulaire d'un droit (bail, convention, location).

Les terrains ne doivent pas être déclarés en Surface Agricole Utile ni être inscrits au Registre Parcellaire de la M.S.A.

Engagements

Pose de clôtures pour troupeau(x) bovin et/ou ovin.

Non rémunérés

- Diagnostic initial en relation avec la structure animatrice du DOCOB.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales (périodes de pâturage, race utilisée et nombre d'animaux, lieu et dates de déplacement des animaux, suivi sanitaire, nature, date et quantité du complément alimentaire apporté, nature et date des interventions sur les équipements pastoraux.
- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
- Intégration des remarques d'un diagnostic complémentaire (si jugé indispensable par la structure animatrice, par exemple : éviter une espèce protégée).
- Fertilisation(s) organique et/ou minérale interdite(s).

- Respecter les réglementations en vigueur et s'assurer de l'obtention des autorisations si nécessaire (défrichage, brûlage, loi sur l'eau ...).
- Drainage interdit des zones humides (fossés et rigoles inclus).
- Traitements phytocides interdits.
- Appliquer une démarche globale respectueuse de l'environnement. Exemple : Utiliser des huiles végétales biodégradables.
- Engagement à ne pas boiser ou laisser boiser la parcelle engagée.
- Conformité à l'avis de la structure animatrice du DOCOB.

Rémunérés

Réaliser le débroussaillage d'emprise par gyrobroyage, éliminer les ligneux sur l'emprise.

Acquisition du matériel nécessaire à la réalisation.

Réaliser un enclos fixe soit pour pâturage bovin / équin, soit pour pâturage ovin.

Aménagements de « sautadours » pour faciliter l'accès aux ruisseaux par les pêcheurs, et de portillons en cas de traversée d'itinéraire de randonnée.

Frais d'assurance du matériel électrique (garantie contre le vol notamment).

Les travaux seront réalisés dès la deuxième année du contrat.

Montant estimatif des aides

| | | | Non électrique | Electrique |
|--------------------------|--------|-----------------------------|--|--|
| Destination des clôtures | Bovins | Justificatif du coût | Achat et installation de piquets bois et fils de fer barbelés (3 rangs). Réalisation des ouvrages de franchissement | Achat et installation de piquets bois, fils conducteurs (2 rangs), électrificateur et panneau solaire. Assurance du panneau et de l'électrificateur. |
| | | Montant estimatif de l'aide | De 6 à 12 euros T.T.C. par mètre linéaire | |
| | Ovins | Justificatif du coût | Achat et installation de piquets bois, Ursus (80 cm) et fil de fer barbelé (1 rang). | Achat et installation de piquets bois, fils conducteurs (5 rangs), électrificateur et panneau solaire. Assurance du panneau et de l'électrificateur. |
| | | Montant Estimatif de l'aide | De 6 à 12 euros T.T.C. par mètre linéaire | |

Durée et modalités de versement des aides

Travaux d'investissement.

La subvention est accordée au vu des devis joints au dossier et versée au vu des justificatifs des travaux réalisés.

80 % maximum versés sur service fait, le solde (au moins 20 %) versé sur justificatif.

Contrôle

Pose de la clôture et mesure.

Indicateurs permettant le suivi

Présence de la clôture in situ. Photo avant / après.



Cahier des charges pour un Contrat Natura 2000



Périmètre d'application :

Site des « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air »

Acquisition de parcs mobiles

Code

« Bonnefond 4 ».

Références P.D.R.H.

A32303P & A32303R

Objectifs

Ajuster la pression de pâturage pour le maintien des Habitats d'Intérêt Communautaire pastoraux (entretien et lutte contre le surpâturage).

Périmètre d'application et Habitats d'Intérêt Communautaire concernés

A l'intérieur du périmètre Natura 2000 N°1104 « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air », au sein des habitats suivants, entiers ou en mosaïques: 4010, 4030, 6230, 6410, 7110, 7120, 7140, 7150.

Période d'intervention

Toute l'année.

Conditions d'éligibilité

Sur toute la durée du contrat (5 ans minimum), le contractant doit être propriétaire des parcelles engagées ou y être titulaire d'un droit (bail, convention, location).
Les terrains ne doivent pas être déclarés en Surface Agricole Utile ni être inscrits au Registre Parcellaire de la M.S.A.

Engagements

Acquisition de parcs mobiles.

§ Non rémunérés

- Diagnostic initial en relation avec la structure animatrice du DOCOB.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales (périodes de pâturage, race utilisée et nombre d'animaux, lieu et dates de déplacement des animaux, suivi sanitaire, nature, date et quantité du complément alimentaire apporté, nature et date des interventions sur les équipements pastoraux.
- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
- Intégration des remarques d'un diagnostic complémentaire (si jugé indispensable par la structure animatrice, par exemple : éviter une espèce protégée).
- Fertilisation(s) organique et/ou minérale interdite(s).

- Respecter les réglementations en vigueur et s'assurer de l'obtention des autorisations si nécessaire (défrichage, brûlage, loi sur l'eau ...).
- Drainage interdit des zones humides (fossés et rigoles inclus).
- Traitements phytocides interdits.
- Appliquer une démarche globale respectueuse de l'environnement. Exemple : Utiliser des huiles végétales biodégradables.
- Engagement à ne pas boiser ou laisser boiser la parcelle engagée.
- Conformité à l'avis de la structure animatrice du DOCOB.

§ Rémunérés

Acquisition de clôtures mobiles et fournitures associées (électrificateur, panneau solaire).
Assurance du matériel électrique (électrificateur, panneau solaire), notamment contre les risques de vol.

Montant estimatif des aides

| Type de travaux | Justificatif du coût | Montant estimatif de l'aide |
|--|----------------------------------|--|
| Acquisition des fournitures pour parc mobile | 1,5 à 3 euros par mètre linéaire | De 2 à 4 euros T.T.C. par mètre linéaire |
| Assurance du matériel électrique | 0,5 à 1 euro par mètre linéaire | |

Durée et modalités de versement des aides

Aide à l'investissement.

Financement Etat-MEDD.

La subvention est accordée au vu des devis joints au dossier et versée au vu des justificatifs des travaux réalisés.

80 % maximum versés sur service fait, le solde (au moins 20 %) versé sur justificatif.

Contrôle

Présence *in situ* des clôtures aux dates prévues par le plan de pâturage.

Indicateurs permettant le suivi

Photos avant / après.

Carnet d'enregistrement des pratiques.

Cartographie des habitats et de leur état de conservation.



Cahier des charges pour un Contrat Natura 2000

Périmètre d'application :

Site des « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air »

Acquisition de parcs mobiles

Code

« Bonnefond 4 ».

Références P.D.R.H.

A32303P & A32303R

Objectifs

Ajuster la pression de pâturage pour le maintien des Habitats d'Intérêt Communautaire pastoraux (entretien et lutte contre le surpâturage).

Périmètre d'application et Habitats d'Intérêt Communautaire concernés

A l'intérieur du périmètre Natura 2000 N°1104 « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air », au sein des habitats suivants, entiers ou en mosaïques: 4010, 4030, 6230, 6410, 7110, 7120, 7140, 7150.

Période d'intervention

Toute l'année.

Conditions d'éligibilité

Sur toute la durée du contrat (5 ans minimum), le contractant doit être propriétaire des parcelles engagées ou y être titulaire d'un droit (bail, convention, location).

Les terrains ne doivent pas être déclarés en Surface Agricole Utile ni être inscrits au Registre Parcellaire de la M.S.A.

Engagements

Acquisition de parcs mobiles.

Non rémunérés

- Diagnostic initial en relation avec la structure animatrice du DOCOB.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales (périodes de pâturage, race utilisée et nombre d'animaux, lieu et dates de déplacement des animaux, suivi sanitaire, nature, date et quantité du complément alimentaire apporté, nature et date des interventions sur les équipements pastoraux.
- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
- Intégration des remarques d'un diagnostic complémentaire (si jugé indispensable par la structure animatrice, par exemple : éviter une espèce protégée).

- Fertilisation(s) organique et/ou minérale interdite(s).
- Respecter les réglementations en vigueur et s'assurer de l'obtention des autorisations si nécessaire (défrichage, brûlage, loi sur l'eau ...).
- Drainage interdit des zones humides (fossés et rigoles inclus).
- Traitements phytocides interdits.
- Appliquer une démarche globale respectueuse de l'environnement. Exemple : Utiliser des huiles végétales biodégradables.
- Engagement à ne pas boiser ou laisser boiser la parcelle engagée.
- Conformité à l'avis de la structure animatrice du DOCOB.

§ Rémunérés

Acquisition de clôtures mobiles et fournitures associées (électricateur, panneau solaire).
Assurance du matériel électrique (électricateur, panneau solaire), notamment contre les risques de vol.

Montant estimatif des aides

| Type de travaux | Justificatif du coût | Montant estimatif de l'aide |
|--|----------------------------------|--|
| Acquisition des fournitures pour parc mobile | 1,5 à 3 euros par mètre linéaire | De 2 à 4 euros T.T.C. par mètre linéaire |
| Assurance du matériel électrique | 0,5 à 1 euro par mètre linéaire | |

Durée et modalités de versement des aides

Aide à l'investissement.

Financement Etat-MEDD.

La subvention est accordée au vu des devis joints au dossier et versée au vu des justificatifs des travaux réalisés.

80 % maximum versés sur service fait, le solde (au moins 20 %) versé sur justificatif.

Contrôle

Présence *in situ* des clôtures aux dates prévues par le plan de pâturage.

Indicateurs permettant le suivi

Photos avant / après.

Carnet d'enregistrement des pratiques.

Cartographie des habitats et de leur état de conservation.



Cahier des charges pour un Contrat Natura 2000



Périmètre d'application :

Site des « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air »

Conduite de troupeau(x)

Code

« Bonnefond 6 »

Références P.D.R.H.

A32303R

Objectif

Ajuster la pression de pâturage pour le maintien des Habitats d'Intérêt Communautaire pastoraux (entretien et lutte contre le surpâturage).

Périmètre d'application

A l'intérieur du périmètre Natura 2000 N°1104 « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air », au sein des habitats suivants, entiers ou en mosaïques: 4010, 4030, 6230, 6410, 7110, 7120, 7140, 7150.

Période d'intervention

15/04 au 15/10.

Conditions d'éligibilité

Sur toute la durée du contrat (5 ans minimum), le contractant doit être propriétaire des parcelles engagées ou y être titulaire d'un droit (bail, convention, location).

Les terrains ne doivent pas être déclarés en Surface Agricole Utile ni être inscrits au Registre Parcellaire de la M.S.A.

Engagements

Faire pâturer les H.I.C. pastoraux en journée.

Faire se reposer les bêtes sur des habitats non communautaires (sauf indication contraire du Plan de pâturage).

Installer et déplacer des parcs mobiles de stockage temporaire des bêtes.

Passage annuel des bêtes sur les parcelles.

Non rémunérés

- Diagnostic initial en relation avec la structure animatrice du DOCOB.

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales (périodes de pâturage, race utilisée et nombre d'animaux, lieu et dates de déplacement des animaux, suivi sanitaire, nature, date et quantité du complément alimentaire apporté, nature et date des interventions sur les équipements pastoraux.

- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
- Intégration des remarques d'un diagnostic complémentaire (si jugé indispensable par la structure animatrice, par exemple : éviter une espèce protégée).
- Fertilisation(s) organique et/ou minérale interdite(s).
- Respecter les réglementations en vigueur et s'assurer de l'obtention des autorisations si nécessaire (défrichage, brûlage, loi sur l'eau ...).
- Drainage interdit des zones humides (fossés et rigoles inclus).
- Traitements phytocides interdits.
- Appliquer une démarche globale respectueuse de l'environnement. Exemple : Utiliser des huiles végétales biodégradables.
- Engagement à ne pas boiser ou laisser boiser la parcelle engagée.
- Conformité à l'avis de la structure animatrice du DOCOB.

§ Rémunérés

Conduite de troupeau sur parcelle(s) du site.

Montant estimatif des aides

| Type de travaux | Justificatif du coût | Montant estimatif de l'aide |
|--|------------------------------|----------------------------------|
| Conduite de troupeau(x) ; 1,3 journée de présence des bêtes par hectare ; Base salariale S.M.I.C. + 15% Paniers repas, 25 euros par jour | 150 à 300 euros par ha/an | 150 à 300 euros T.T.C. par ha/an |

Durée et modalités de versement des aides

Aide à l'investissement.

Financement Etat-MEDD.

La subvention est accordée au vu des devis joints au dossier et versée au vu des justificatifs des travaux réalisés.

80 % maximum versés sur service fait, le solde (au moins 20 %) versé sur justificatif.

Contrôle

Indice de pâturage sur les parcelles intégrées au plan de pâturage.

Dates d'intervention.

Périodes d'intervention.

Indicateurs permettant le suivi

Photos avant / après.

Carnet d'enregistrement des pratiques.

Cartographie des habitats et de leur état de conservation.

Traces de pâturage *in situ*.



Cahier des charges pour un Contrat Natura 2000



Périmètre d'application :

Site des « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air »

Entretien des pelouses et landes sèches par girobroyage

Code

« Bonnefond 7 ».

Références P.D.R.H.

A32305R

Objectif

Maintenir la lande montagnarde en favorisant, par le broyage, le marcottage et le rejet des pieds de myrtilliers et de callune.

Périmètre d'application et habitats concernés

A l'intérieur du périmètre Natura « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air », au sein des habitats suivants, entiers ou en mosaïques: 4030, 6230.

Période d'intervention

Du 15/09 au 31/03.

Conditions d'éligibilité

Sur toute la durée du contrat (5 ans minimum), le contractant doit être propriétaire des parcelles engagées ou y être titulaire d'un droit (bail, convention, location).
Les terrains ne doivent pas être déclarés en Surface Agricole Utile ni être inscrits au Registre Parcellaire de la M.S.A.

Nature des interventions

Un girobroyage dans les deux premières années du contrat.
Hauteur moyenne de girobroyage comprise entre 5 et 10 cm.
Respecter un délai minimal de 7 ans entre deux broyages.
Impossibilité de souscrire plus de deux fois de suite un contrat de cinq ans.

§ Non rémunérés

Diagnostic initial en relation avec la structure animatrice du DOCOB.
Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
Intégration des remarques d'un diagnostic complémentaire (si jugé indispensable par la structure animatrice, par exemple : éviter une espèce protégée).
Fertilisation(s) organique et/ou minérale interdite(s).
Respecter les réglementations en vigueur et s'assurer de l'obtention des autorisations si nécessaire (défrichage, brûlage, loi sur l'eau ...).

Drainage interdit des zones humides (fossés et rigoles inclus).
Traitements phytocides interdits.
Appliquer une démarche globale respectueuse de l'environnement. Exemple : Utiliser des huiles végétales biodégradables.
Engagement à ne pas boiser ou laisser boiser la parcelle engagée.
Conformité à l'avis de la structure animatrice du DOCOB.

§ Rémunérés
Opérations de girobroyage.

Montant estimatif des aides

| Type de travaux | Justificatif du coût | Montant estimatif de l'aide |
|-----------------------------------|---|--------------------------------|
| Girobroyage Engagement de base | Transport du matériel sur le site Consommation de carburant Usure du matériel Main d'œuvre (5 heures/ha) | De 500 à 1000 € T.T.C./ha/5ans |

Durée et modalités de versement des aides

Aide à l'investissement.
Financement Etat-MEDD.
La subvention est accordée au vu des devis joints au dossier et versée au vu des justificatifs des travaux réalisés.
80 % maximum versés sur service fait, le solde (au moins 20 %) versé sur justificatif.

Contrôle

Effectivité du girobroyage sur la surface prévue.
Dates d'intervention.
Périodes d'intervention.

Indicateurs permettant le suivi

Photos avant / après.
Carnet d'enregistrement des pratiques.
Cartographie des habitats et de leur état de conservation.



Cahier des charges pour un Contrat Natura 2000

Périmètre d'application :

Site des « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air »

Entretien des pelouses et landes sèches par girobroyage

Code

« Bonnefond 7 ».

Références P.D.R.H.

A32305R

Objectif

Maintenir la lande montagnarde en favorisant, par le broyage, le marcottage et le rejet des pieds de myrtilliers et de callune.

Périmètre d'application et habitats concernés

A l'intérieur du périmètre Natura « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air », au sein des habitats suivants, entiers ou en mosaïques: 4030, 6230.

Période d'intervention

Du 15/09 au 31/03.

Conditions d'éligibilité

Sur toute la durée du contrat (5 ans minimum), le contractant doit être propriétaire des parcelles engagées ou y être titulaire d'un droit (bail, convention, location).

Les terrains ne doivent pas être déclarés en Surface Agricole Utile ni être inscrits au Registre Parcellaire de la M.S.A.

Nature des interventions

Un girobroyage dans les deux premières années du contrat.

Hauteur moyenne de girobroyage comprise entre 5 et 10 cm.

Respecter un délai minimal de 7 ans entre deux broyages.

Impossibilité de souscrire plus de deux fois de suite un contrat de cinq ans.

§ Non rémunérés

Diagnostic initial en relation avec la structure animatrice du DOCOB.

Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.

Intégration des remarques d'un diagnostic complémentaire (si jugé indispensable par la structure animatrice, par exemple : éviter une espèce protégée).

Fertilisation(s) organique et/ou minérale interdite(s).

Respecter les réglementations en vigueur et s'assurer de l'obtention des autorisations si nécessaire (défrichage, brûlage, loi sur l'eau ...).
 Drainage interdit des zones humides (fossés et rigoles inclus).
 Traitements phytocides interdits.
 Appliquer une démarche globale respectueuse de l'environnement. Exemple : Utiliser des huiles végétales biodégradables.
 Engagement à ne pas boiser ou laisser boiser la parcelle engagée.
 Conformité à l'avis de la structure animatrice du DOCOB.

§ Rémunérés
 Opérations de girobroyage.

Montant estimatif des aides

| Type de travaux | Justificatif du coût | Montant estimatif de l'aide |
|-----------------------------------|---|--------------------------------|
| Girobroyage Engagement de base | Transport du matériel sur le site Consommation de carburant Usure du matériel Main d'œuvre (5 heures/ha) | De 500 à 1000 € T.T.C./ha/5ans |

Durée et modalités de versement des aides

Aide à l'investissement.
 Financement Etat-MEDD.
 La subvention est accordée au vu des devis joints au dossier et versée au vu des justificatifs des travaux réalisés.
 80 % maximum versés sur service fait, le solde (au moins 20 %) versé sur justificatif.

Contrôle

Effectivité du girobroyage sur la surface prévue.
 Dates d'intervention.
 Périodes d'intervention.

Indicateurs permettant le suivi

Photos avant / après.
 Carnet d'enregistrement des pratiques.
 Cartographie des habitats et de leur état de conservation.



Cahier des charges pour un Contrat Natura 2000



Périmètre d'application :

Site des « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air »

Entretien des pelouses et landes sèches par girobroyage

Code

« Bonnefond 7 ».

Références P.D.R.H.

A32305R

Objectif

Maintenir la lande montagnarde en favorisant, par le broyage, le marcottage et le rejet des pieds de myrtilliers et de callune.

Périmètre d'application et habitats concernés

A l'intérieur du périmètre Natura « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air », au sein des habitats suivants, entiers ou en mosaïques: 4030, 6230.

Période d'intervention

Du 15/09 au 31/03.

Conditions d'éligibilité

Sur toute la durée du contrat (5 ans minimum), le contractant doit être propriétaire des parcelles engagées ou y être titulaire d'un droit (bail, convention, location).
Les terrains ne doivent pas être déclarés en Surface Agricole Utile ni être inscrits au Registre Parcellaire de la M.S.A.

Nature des interventions

Un girobroyage dans les deux premières années du contrat.
Hauteur moyenne de girobroyage comprise entre 5 et 10 cm.
Respecter un délai minimal de 7 ans entre deux broyages.
Impossibilité de souscrire plus de deux fois de suite un contrat de cinq ans.

§ Non rémunérés

Diagnostic initial en relation avec la structure animatrice du DOCOB.
Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
Intégration des remarques d'un diagnostic complémentaire (si jugé indispensable par la structure animatrice, par exemple : éviter une espèce protégée).
Fertilisation(s) organique et/ou minérale interdite(s).
Respecter les réglementations en vigueur et s'assurer de l'obtention des autorisations si nécessaire (défrichage, brûlage, loi sur l'eau ...).

Drainage interdit des zones humides (fossés et rigoles inclus).
 Traitements phytocides interdits.
 Appliquer une démarche globale respectueuse de l'environnement. Exemple : Utiliser des huiles végétales biodégradables.
 Engagement à ne pas boiser ou laisser boiser la parcelle engagée.
 Conformité à l'avis de la structure animatrice du DOCOB.

§ Rémunérés
 Opérations de girobroyage.

Montant estimatif des aides

| Type de travaux | Justificatif du coût | Montant estimatif de l'aide |
|-----------------------------------|---|--------------------------------|
| Girobroyage Engagement de base | Transport du matériel sur le site Consommation de carburant Usure du matériel Main d'œuvre (5 heures/ha) | De 500 à 1000 € T.T.C./ha/5ans |

Durée et modalités de versement des aides

Aide à l'investissement.
 Financement Etat-MEDD.
 La subvention est accordée au vu des devis joints au dossier et versée au vu des justificatifs des travaux réalisés.
 80 % maximum versés sur service fait, le solde (au moins 20 %) versé sur justificatif.

Contrôle

Effectivité du girobroyage sur la surface prévue.
 Dates d'intervention.
 Périodes d'intervention.

Indicateurs permettant le suivi

Photos avant / après.
 Carnet d'enregistrement des pratiques.
 Cartographie des habitats et de leur état de conservation.



Cahier des charges pour un Contrat Natura 2000



Périmètre d'application :

Site des « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air »

Girobroyage sur landes enfougérées

Code

Bonnefond 10

Références P.D.R.H.

A32305R

Objectifs

Eviter l'envahissement des landes sèches par la fougère aigle et reconversion des fougeraies en landes à bruyères ou en pelouses.

Périmètre d'application et Habitats d'Intérêt Communautaire concernés

A l'intérieur du périmètre Natura 2000 N°1104 « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air », au sein des habitats suivants, entiers ou en mosaïques: 4030 (Landes sèches), 5130 (Fourrés à Genévrier) et 6230 (Pelouse acidiphile subatlantique).

Période d'intervention

01/06 au 31/08.

Respecter un délai minimal de trois semaines entre les deux passages.

Conditions d'éligibilité

Sur toute la durée du contrat (5 ans minimum), le contractant doit être propriétaire des parcelles engagées ou y être titulaire d'un droit (bail, convention, location).

Les terrains ne doivent pas être déclarés en Surface Agricole Utile ni être inscrits au Registre Parcellaire de la M.S.A..

Pas de traitements phyto-sanitaires.

Engagements

§ Non rémunérés

Etablir un diagnostic initial en relation avec la structure animatrice du Document d'objectifs.

Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.

Ne pas girobroyer les secteurs de nidification d'oiseaux.

§ Rémunérés

2 passages annuels de girobroyeur.

Montant estimatif des aides proposées

| Type de travaux | Justificatif du coût | Montant estimatif de l'aide |
|-----------------|--|---------------------------------|
| Girobroyage | Transport du matériel sur le site Consommation de carburant Usure du matériel Main d'œuvre (3 jours/homme/ 10 ha) | De 700 à 1400 € T.T.C./ha/an |

Durée et modalités

Contrat de 5 ans L'aide sera attribuée à la surface concernée effectivement par les travaux. La subvention est accordée au vu des devis joints au dossier et payée au vu des justificatifs des travaux réalisés.

80 % maximum versés sur service fait, le solde (au moins 20 %) versé sur justificatif.

Contrôle

Contrôles de terrain : superficie traitée
Carnet d'enregistrement.

Indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mesure

Superficies traitées / Etat visible de la parcelle et/ou Photo avant et après.



Cahier des charges pour un Contrat Natura 2000



Périmètre d'application :

Site des « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air »

Girobroyage sur landes enfougérées

Code

Bonnefond 10

Références P.D.R.H.

A32305R

Objectifs

Eviter l'envahissement des landes sèches par la fougère aigle et reconversion des fougeraies en landes à bruyères ou en pelouses.

Périmètre d'application et Habitats d'Intérêt Communautaire concernés

A l'intérieur du périmètre Natura 2000 N°1104 « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air », au sein des habitats suivants, entiers ou en mosaïques: 4030 (Landes sèches), 5130 (Fourrés à Genévrier) et 6230 (Pelouse acidiphile subatlantique).

Période d'intervention

01/06 au 31/08.

Respecter un délai minimal de trois semaines entre les deux passages.

Conditions d'éligibilité

Sur toute la durée du contrat (5 ans minimum), le contractant doit être propriétaire des parcelles engagées ou y être titulaire d'un droit (bail, convention, location).

Les terrains ne doivent pas être déclarés en Surface Agricole Utile ni être inscrits au Registre Parcellaire de la M.S.A..

Pas de traitements phyto-sanitaires.

Engagements

§ Non rémunérés

Etablir un diagnostic initial en relation avec la structure animatrice du Document d'objectifs.

Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.

Ne pas girobroyer les secteurs de nidification d'oiseaux.

§ Rémunérés

2 passages annuels de girobroyeur.

Montant estimatif des aides proposées

| Type de travaux | Justificatif du coût | Montant estimatif de l'aide |
|-----------------|--|---------------------------------|
| Girobroyage | Transport du matériel sur le site Consommation de carburant Usure du matériel Main d'œuvre (3 jours/homme/ 10 ha) | De 700 à 1400 € T.T.C./ha/an |

Durée et modalités

Contrat de 5 ans L'aide sera attribuée à la surface concernée effectivement par les travaux. La subvention est accordée au vu des devis joints au dossier et payée au vu des justificatifs des travaux réalisés.

80 % maximum versés sur service fait, le solde (au moins 20 %) versé sur justificatif.

Contrôle

Contrôles de terrain : superficie traitée
Carnet d'enregistrement.

Indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mesure

Superficies traitées / Etat visible de la parcelle et/ou Photo avant et après.



Cahier des charges pour un Contrat Natura 2000



Périmètre d'application :

Site des « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air »

Girobroyage sur landes enfougérées

Code

Bonnefond 10

Références P.D.R.H.

A32305R

Objectifs

Eviter l'envahissement des landes sèches par la fougère aigle et reconversion des fougeraies en landes à bruyères ou en pelouses.

Périmètre d'application et Habitats d'Intérêt Communautaire concernés

A l'intérieur du périmètre Natura 2000 N°1104 « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air », au sein des habitats suivants, entiers ou en mosaïques: 4030 (Landes sèches), 5130 (Fourrés à Genévrier) et 6230 (Pelouse acidiphile subatlantique).

Période d'intervention

01/06 au 31/08.

Respecter un délai minimal de trois semaines entre les deux passages.

Conditions d'éligibilité

Sur toute la durée du contrat (5 ans minimum), le contractant doit être propriétaire des parcelles engagées ou y être titulaire d'un droit (bail, convention, location).

Les terrains ne doivent pas être déclarés en Surface Agricole Utile ni être inscrits au Registre Parcellaire de la M.S.A.

Pas de traitements phyto-sanitaires.

Engagements

§ Non rémunérés

Etablir un diagnostic initial en relation avec la structure animatrice du Document d'objectifs.

Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.

Ne pas girobroyer les secteurs de nidification d'oiseaux.

§ Rémunérés

2 passages annuels de girobroyeur.

Montant estimatif des aides proposées

| Type de travaux | Justificatif du coût | Montant estimatif de l'aide |
|-----------------|--|---------------------------------|
| Girobroyage | Transport du matériel sur le site Consommation de carburant Usure du matériel Main d'œuvre (3 jours/homme/ 10 ha) | De 700 à 1400 € T.T.C./ha/an |

Durée et modalités

Contrat de 5 ans L'aide sera attribuée à la surface concernée effectivement par les travaux. La subvention est accordée au vu des devis joints au dossier et payée au vu des justificatifs des travaux réalisés.

80 % maximum versés sur service fait, le solde (au moins 20 %) versé sur justificatif.

Contrôle

Contrôles de terrain : superficie traitée
Carnet d'enregistrement.

Indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mesure

Superficies traitées / Etat visible de la parcelle et/ou Photo avant et après.



Cahier des charges pour un Contrat Natura 2000



Périmètre d'application :

Site des « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air »

Restauration hydraulique de la tourbière

Code

« Bonnefond 12 »

Références P.D.RH

A32314P

Objectifs

Restaurer le fonctionnement hydraulique des secteurs qui ont été modifiés par drainage afin de permettre la restauration des habitats d'intérêt communautaire.

Périmètre d'application et Habitats d'Intérêt Communautaire concernés :

A l'intérieur du périmètre Natura 2000 FR 7411023 « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret Bel Air », au sein des habitats suivants, code 4010, 7120, 7140 et les complexes d'habitats comportant ces formations.

Secteurs de landes humides à tourbeuses, de tourbières hautes dégradées et de tourbières de transition d'intérêt communautaire cartographiés dans le cadre du DOCOB (cartographie des habitats et cartographie des unités de gestion) et concernés par la présence de drains (notamment au niveau de l'alvéole A). Seuls les drainages récents peuvent être compensés (< 3 ans environ)

Superficie approximative :

À préciser (plusieurs alvéoles potentiellement concernées).

Action :

Mise en place de barrages-seuils sur les drains afin de compenser l'assèchement des zones tourbeuses.

Conditions d'éligibilité :

Les parcelles doivent être dans le périmètre du site NATURA 2000 FR 7401123 "Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond – Péret Bel Air". Le contractant doit être propriétaire ou titulaire d'un droit (bail, convention, location) couvrant la durée du contrat (5 ans). Les parcelles ne doivent pas être déclarées en S.A.U. Conformité aux prescriptions de la Loi sur l'eau.

Parcelles non déclarées en S.A.U : Contrat NATURA 2000 (via la mesure : aide à l'investissement)

Modalités d'intervention / engagements :

§ Engagements non rémunérés :

- Réaliser un diagnostic initial de la parcelle avec un encadrement par des scientifiques spécialistes des tourbières (démarche à suivre, surface et secteurs d'intervention, localisation de l'emplacement et du nombre de barrages à mettre en place, type de barrage à mettre en place, échancier d'intervention, outillage nécessaire, site d'exportation et d'élimination des matériaux extraits, précautions particulières).
- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
- Pas de travaux de drainage.
- Traitements phytocides interdits.
- Fertilisation organique et minérale interdite.
- Plantation de ligneux interdite.
- Elimination des résidus des matériaux sans usage de produits combustibles (essence, pneus ou autres).
- Intervention en période d'étiage.

§ Engagements rémunérés :

- Mise en place des barrages-seuils sur les drains - 3 types de barrages-seuils sont possibles selon les conclusions du diagnostic initial :

Barrage en tourbe :

- Retrait et conservation de la végétation sur le site d'emplacement du drain.
- Retrait de la tourbe minéralisée du fond et des parois du drain à l'aide d'outillages manuels ou mécaniques.
- Mise en place du bouchon de tourbe (tourbe provenant d'un étrépage ou de la création d'une gouille dans les environs).
- Repositionnement de la végétation sur le bouchon de tourbe.

Barrage en panneau de bois :

- Enfoncez le panneau de bois imputrescible dans le fond et les parois du drain sur une profondeur suffisante pour atteindre la couche de tourbe de bonne qualité (meilleure étanchéité).

Barrage en planches de bois :

- Mise en place de montants verticaux (métal ou bois imputrescible) de chaque côté du drain sur une profondeur suffisante pour atteindre la couche de tourbe de bonne qualité (meilleure étanchéité).

- Insertion des planches de bois imputrescible dans les montants verticaux

- Exportation et élimination des matériaux extraits en dehors des habitats d'intérêt communautaire en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).

- Les travaux de restauration devront être réalisés sur les 2 premières années du contrat en fonction du linéaire de drain à traiter (cf. diagnostic initial).

Contractant

Propriétaire, locataire ou titulaire du droit

Réalisation des opérations :

Contractant ou prestataire

Montant estimatif des aides proposées

| Opérations | Justification des coûts | Coût unitaire estimatif | Coût global |
|---|--|----------------------------------|---|
| <i>Diagnostic initial</i> | Pris en charge par la structure animatrice | | |
| <i>Mise en place de barrages-seuils</i> | | | |
| Travaux de fauche + exportation | Accès et portance difficiles Milieux fragiles/sensibles Outillage variable en fonction de l'option choisie | Voir fiches précédentes | Travaux entrepris seulement si besoin avéré |
| Barrage en tourbe (installation + déplacements) | | De 40 à 160 €/bouchon | |
| Barrage en bois (achat + installation + déplacements) | | De 10 à 50 €/m ² bois | |
| Contrat RH | Variable en fonction de la ou des options choisies | | |

Durée et modalités

Travaux d'investissement.

Contrat de 5 ans L'aide sera attribuée à la surface concernée effectivement par les travaux.

La subvention est accordée au vu des devis joints au dossier et versée au vu des justificatifs des travaux réalisés.

80 % maximum versés sur service fait, le solde (20 % minimum) sur présentation de justificatifs.

Points du cahier des charges qui feront l'objet d'un contrôle :

- Respect des préconisations du diagnostic initial.
- linéaire prévu traité.
- Carnet d'enregistrement.
- Dates d'intervention.

Indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mesure :

- Photos avant et après intervention.
- Suivi écologique des parcelles restaurées.



Cahier des charges pour un Contrat Natura 2000



Périmètre d'application :

Site des « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air »

Restauration des habitats tourbeux pionniers

Code

Bonnefond 13

Références P.D.R.H

A32307P

Objectifs

Favoriser le développement des habitats tourbeux pionniers d'intérêt communautaire (habitats 7110, 7150) sur les secteurs favorables du site NATURA 2000 afin de rajeunir le cortège spécifique turficole.

Périmètre d'application et Habitats d'Intérêt Communautaire concernés

A l'intérieur du périmètre Natura 2000 FR 7411023 « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret Bel Air », au sein des habitats suivants, Code 4010, 7120, 7140 et les complexes d'habitats comportant ces formations.

Secteurs de landes humides à tourbeuses, de tourbières hautes dégradées et de tourbières de transition d'intérêt communautaire cartographiés dans le cadre du DOCOB (cartographie des habitats et cartographie des unités de gestion).

Superficie approximative

Superficie variable en fonction de la taille de la placette restaurée.

Action

Réaliser un décapage ou un étrépage des formations végétales tourbeuses afin de recréer des conditions écologiques favorables au développement de groupements pionniers.

Conditions d'éligibilité

Les parcelles doivent être dans le périmètre du site Natura 2000 FR 7401123 "Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond – Péret Bel Air". Le contractant doit être propriétaire ou titulaire d'un droit (bail, convention, location) couvrant la durée du contrat (5 ans). Les parcelles ne doivent pas être déclarées en S.A.U.

Parcelles non déclarées en SAU

Contrat Natura 2000 (via la mesure t : aide à l'investissement)

Modalités d'intervention / engagements

§ Engagements non rémunérés

- Réaliser un diagnostic initial de la parcelle avec la structure animatrice du Document d'Objectifs (surface et secteurs d'intervention, délimitation des placettes d'intervention, profondeur du décapage, échancier d'intervention, outillage nécessaire, site d'exportation et d'élimination des résidus de décapage/étrépage, précautions particulières).
- Surface d'intervention minimale de 10 m².
- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
- Pas de travaux de drainage.
- Traitements phytocides interdits.
- Fertilisation organique et minérale interdite.
- Plantation de ligneux interdite.
- Elimination des résidus de fauche et de décapage/étrépage sans usage de produits combustibles (essence, pneus ou autres).
- Intervention avant le printemps pour ne pas perturber le cycle phénologique des végétaux et permettre aux graines de germer et de ce développer avant l'hiver suivant.
- Faciliter le suivi écologique de la zone décapée (marquage visuel de la placette).

§ Engagements rémunérés

- Réalisation d'une fauche au ras du sol de la végétation à l'aide d'outillages manuels ou mécaniques sur la placette à décaper/étréper en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Exportation et élimination (brûlage) des produits de fauche en dehors des habitats d'intérêt communautaire en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Retrait de la première couche de sol à l'aide d'outillages manuels ou mécaniques (profondeur définie dans le cadre du diagnostic initial).
- Exportation et élimination des matériaux retirés en dehors des habitats d'intérêt communautaire en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Les travaux de restauration devront être réalisés sur les 2 premières années du contrat en fonction de la superficie à traiter et du nombre de placettes d'intervention prévu (cf. diagnostic initial).
- Obligation de mettre en place un entretien extensif par pâturage de la parcelle concernée suite à la restauration en veillant au respect des habitats créés (milieux très fragiles/très sensibles) (possibilité de mises en défens localisées).

Contractant

Propriétaire, locataire ou titulaire du droit

Réalisation des opérations

Contractant ou prestataire

Coût estimatif de l'action

Opération à réaliser sur devis

| Opérations | Justification des coûts | Coût unitaire | Coût global |
|---|--|---|--|
| <i>Diagnostic initial</i> | Pris en charge par la structure animatrice | | |
| <i>Décapage/étrépage</i> | | | |
| Fauche de la végétation Décapage/étrépage Exportation/élimination | Accès et portance difficiles Milieux fragiles/sensibles Outillage variable en fonction de la surface à traiter | 1 à 10 €/m ² (décapage/étrépage manuel) 3 à 30 €/m ² (décapage/étrépage mécanique) | Hypothèse moyenne mécanique pour 5 ha 500 000 € |
| Contrat RHTP | | 1 à 10 €/m ² (décapage/étrépage manuel) 3 à 30 €/m ² (décapage/étrépage mécanique) | |

Financements prévisionnels

Travaux d'investissement.

Contrat de 5 ans L'aide sera attribuée à la surface concernée effectivement par les travaux. La subvention est accordée au vu des devis joints au dossier et versée au vu des justificatifs des travaux réalisés.

80 % maximum versés sur service fait, le solde (20 % minimum) sur présentation de justificatifs.

Points du cahier des charges qui feront l'objet d'un contrôle

- Respect des préconisations du diagnostic initial.
- Superficie prévue traitée.
- Carnet d'enregistrement.
- Dates d'intervention.

Indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mesure

- Photos avant et après intervention.
- Marquage visuel de la placette (piquets, ...).
- Suivi écologique des placettes décapées/étrépees.



Cahier des charges pour un Contrat Natura 2000



Périmètre d'application :

Site des « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air »

Réalisation de gouilles

Code

Bonnefond 14

Références P.D.R.H

A32307P

Objectifs

Favoriser le développement des habitats tourbeux pionniers d'intérêt communautaire (habitats 7110, 7150) sur les secteurs favorables du site NATURA 2000 afin de rajeunir le cortège spécifique turficole et créer des habitats complémentaires pour la faune et la flore aquatique.

Périmètre d'application et Habitats d'Intérêt Communautaire concernés

A l'intérieur du périmètre Natura 2000 FR 7411023 « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret Bel Air », au sein des habitats suivants, Codes 7110, 7120, 7140 et les complexes d'habitats comportant ces formations.

Espèces concernées : Luronium natans, amphibiens, odonates.

Secteurs de landes humides à tourbeuses, de tourbières hautes dégradées et de tourbières de transition d'intérêt communautaire cartographiés dans le cadre du DOCOB (cartographie des habitats et cartographie des unités de gestion).

Superficie approximative

Superficie variable en fonction de la taille de la gouille restaurée.

Action

Réaliser une gouille dans les habitats favorables afin de recréer des conditions écologiques propices au développement de groupements pionniers et de la faune et la flore aquatique.

Conditions d'éligibilité

Les parcelles doivent être dans le périmètre du site NATURA 2000 FR 7401123 "Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond – Péret Bel Air". Le contractant doit être propriétaire ou titulaire d'un droit (bail, convention, location) couvrant la durée du contrat (5 ans). Les parcelles ne doivent pas être déclarées en S.A.U.

Parcelles non déclarées en S.A.U

Contrat NATURA 2000 (via la mesure t : aide à l'investissement)

Modalités d'intervention / engagements

§ Engagements non rémunérés :

- Réaliser un diagnostic initial de la parcelle avec la structure animatrice du Document d'Objectifs (surface et secteurs d'intervention, délimitation des placettes d'intervention,

profondeur de la gouille, profil de la gouille, échancier d'intervention, outillage nécessaire, site d'exportation et d'élimination des matériaux extraits, précautions particulières).

- La gouille doit être aménagée dans un secteur permettant sa pérennisation (rétention et alimentation en eau, zone exempte de flux de pollutions, ...).
- Surface d'intervention minimale de 10 m².
- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
- Pas de travaux de drainage.
- Traitements phytocides interdits.
- Fertilisation organique et minérale interdite.
- Plantation de ligneux interdite.
- Elimination des résidus de fauche et des matériaux extraits sans usage de produits combustibles (essence, pneus ou autres).
- Intervention avant le printemps pour ne pas perturber le cycle phénologique des végétaux et permettre aux graines de germer et de se développer avant l'hiver suivant.

§ Engagements rémunérés

- Réalisation d'une fauche au ras du sol de la végétation à l'aide d'outillages manuels ou mécaniques sur la placette à creuser.
- Exportation et élimination (brûlage) des produits de fauche en dehors des habitats d'intérêt communautaire en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Réalisation de l'excavation à l'aide d'outillages manuels ou mécaniques (surface et profondeur définies dans le cadre du diagnostic initial).
- La gouille devra présenter :
 - une forme irrégulière afin de créer des microhabitats.
 - un profil en pente douce sur au moins un versant pour favoriser la colonisation végétale et animale, éviter que la gouille se transforme en piège (petits mammifères, certains amphibiens et reptiles).

Possibilité de concevoir la pente par paliers successifs.

- une profondeur variable, alliant des secteurs peu profonds (cf. profil en pente douce), et des zones de profondeur plus importante, une profondeur comprise entre 80 cm et 1 m permettra d'éviter un assèchement trop rapide l'été et le gel total de la gouille en hiver.

- une superficie suffisante : prévoir une superficie comprise entre 10 et 100 m², permettant d'avoir une diversité d'habitats et d'espèces (NB : au-delà de 1000 m², une déclaration Loi sur l'eau serait nécessaire).

- Exportation et élimination des matériaux retirés en dehors des habitats d'intérêt communautaire en veillant au respect des habitats (milieux fragiles/sensibles).
- Mise en défens de la gouille en cas de pâturage de la parcelle.

Contractant

Propriétaire, locataire ou titulaire du droit

Réalisation des opérations

Contractant ou prestataire

Coût estimatif de l'action : opération à réaliser sur devis

| Opérations | Justification des coûts | Coût unitaire | Coût global |
|---|--|--|--|
| Diagnostic initial | Pris en charge par la structure animatrice | | |
| Décapage/étrépage | | | |
| Fauche de la végétation Creusement de la gouille Exportation/élimination | Accès et portance difficiles Milieux fragiles/sensibles Outillage variable en fonction de la surface à traiter | 45 à 110 €/m ² (creusement manuel) 20 à 100 €/m ² (creusement mécanique) | Hypothèse pour 2000 m ² de creusement 140 000 € |
| Contrat RG | | 45 à 110 €/m ² (creusement manuel) 20 à 100 €/m ² (creusement mécanique) | |

| Opération | Justification des coûts | Coût unitaire | Coût global |
|---|--------------------------|---------------|----------------------------------|
| Acquisition du matériel nécessaire à la création d'enclos mobiles, mise en place des enclos | Achat du matériel + pose | 3 à 10 €/ml | Hypothèse pour 1000 m de clôture |
| Coût achat + pose clôtures mobiles | | 3 à 10 €/ml | 8 000 € |

Financements prévisionnels

Travaux d'investissement.

Contrat de 5 ans L'aide sera attribuée à la surface concernée effectivement par les travaux.

La subvention est accordée au vu des devis joints au dossier et versée au vu des justificatifs des travaux réalisés.

80 % maximum versés sur service fait, le solde (20 % minimum) sur présentation de justificatifs.

Points du cahier des charges qui feront l'objet d'un contrôle

- Respect des préconisations du diagnostic initial.
- Superficie prévue traitée.
- Caractéristiques de la gouille respectées (profondeur, profil, ...).
- Carnet d'enregistrement.
- Dates d'intervention.

Indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mesure

- Photos avant et après intervention.
- Suivi écologique des gouilles creusées.



Cahier des charges pour un Contrat Natura 2000



Périmètre d'application :

Site des « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air »

Création ou rétablissement de clairières ou de landes

Code

Bonnefond 15

Références P.D.R.H

A32303R

Objectifs

Préserver les habitats d'intérêt communautaire du site NATURA 2000 au contact boisements / tourbières. Un espace tampon dont la largeur varie au gré de la topographie et des circonstances pourrait avoir une vingtaine de mètres de largeur. Il sera principalement pâturé extensivement par les brebis et servirait de corridor de migration aux espèces végétales et animales. Au contact des boisements, on pourrait laisser, çà et là, des lambeaux de lisières.

Périmètre d'application et Habitats d'Intérêt Communautaire concernés

A l'intérieur du périmètre Natura 2000 FR 7411023 « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret Bel Air », au sein des habitats suivants, Codes 4030, 6230/35.1 et les complexes d'habitats comportant ces formations.

Périphérie des alvéoles cartographiées dans le cadre du DOCOB (cartographie des habitats et cartographie des unités de gestion), au contact boisements / fonds tourbeux, sur une largeur de 20 m, environ. Cette bande pourrait objectivement mesurer des kilomètres de long.

Superficie approximative

à définir et gérer avec un SIG (éventuellement, celui du PNR, après avoir recueilli le consentement du PNR).

Action

Lors des reboisements, s'entendre avec les forestiers pour ménager une bande herbeuse, en périphérie des alvéoles, au contact bas de pente / tourbière. Cette bande tampon herbacée devrait être pâturée.

Conditions d'éligibilité

Les parcelles doivent être dans le périmètre du site NATURA 2000 FR 7401123 "Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond – Péret Bel Air". Le contractant doit être propriétaire ou titulaire d'un droit (bail, convention, location) couvrant la durée du contrat (5 ans).

Modalités d'intervention / engagements

§ Engagements non rémunérés

- Réaliser un diagnostic initial de la parcelle avec la structure animatrice du Document d'Objectifs (surface et secteurs d'intervention, choix d'une bande tampon herbeuse, précautions particulières).
- Largeur minimale de la bande tampon : 20 m.
- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
- Pas de travaux de drainage.
- Pas de mise en culture (prairies, cultures diverses) de la bande tampon.
- Traitements phytocides interdits.
- Fertilisation organique et minérale interdite.
- Plantation ou replantation de ligneux interdite.
- Elimination des résidus de coupe et de fauche sans usage de produits combustibles (essence, pneus ou autres).
- Intervention en dehors des périodes de reproduction de la faune, notamment des oiseaux et des amphibiens (septembre à mars).

§ Engagements rémunérés

- Lors de la replantation de la parcelle boisée, conserver une bande non plantée à l'interface entre la parcelle et les habitats d'intérêt communautaire adjacent du fond de l'alvéole.

Selon les circulaires DERF n° 3021 du 18 août 2000 "Actualisation des conditions de financement des projets de boisement, reboisement, ..." et DERF n° 3022 du 31 août 2000 "Aides exceptionnelles aux travaux de nettoyage et de reconstitution..." : possibilité de prendre en compte des actions de diversification environnementale et/ou paysagère dans les dossiers présentés à l'administration (pour un maximum de 20 % de la superficie pour la première circulaire citées, et 30 % pour la seconde).

La circulaire DERF n° 3010 du 7 mai 2001 "Conditions de financement ... des projets d'investissements forestiers ... à caractère protecteur, environnemental et social" comporte un chapitre 9 intitulé "Protection ou restauration de la biodiversité" qui prévoit la création et la restauration de clairières.

- Si installation d'une bande tampon boisée par colonisation naturelle d'espèces autochtones : absence d'exploitation.
- Si aménagement d'une bande herbeuse ou semi-ligneuse (pelouse à nard, lande sèches) : mise en place d'un entretien extensif par pâturage (cf. mesure BI : Mise en place d'un berger itinérant) + décapage éventuel si la parcelle était déjà exploitée (cf. mesure RLS : Restauration des landes sèches, pelouses à Nard et formations à Genévrier).

Contractant

Propriétaire, locataire ou titulaire du droit

Réalisation des opérations

Contractant ou prestataire

Coût estimatif de l'action

Opération à réaliser sur devis

| Opérations | Justification des coûts | Coût unitaire | Coût global |
|-----------------------------------|--|---------------|-----------------------------|
| Financement de la diversification | jusqu'à 20 % de la surface de la parcelle maxi | | Hypothèse moyenne pour 2 ha |
| Contrat BT | | | 20 000 € |

Financements prévisionnels

Travaux d'investissement.

Contrat de 5 ans L'aide sera attribuée à la surface concernée effectivement par les travaux.

La subvention est accordée au vu des devis joints au dossier et versée au vu des justificatifs des travaux réalisés.

80 % maximum versés sur service fait, le solde (20 % minimum) sur présentation de justificatifs.

Points du cahier des charges qui feront l'objet d'un contrôle

- largeur minimale de la bande tampon respectée
- non mise en culture de la bande tampon
- Carnet d'enregistrement
- Dates d'intervention

Indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mesure

- Photos avant et après intervention.